



Bulletin Officiel

N° 3575

Lundi 12 Avril 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIF A LA PUBLICATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE RELATIFS AU 1ER TRIMESTRE DE L'EXERCICE COMPTABLE 2010	2
---	---

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIE PROFILES ALUMINIUM –TPR–	2
--	---

ASSEMBLEES GENERALES

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	3
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	3
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	4
UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV	4
SICAV-BNA	5
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	5
SOCIETE TUNISIE FACTORING	6
ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE	6

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV TRESOR	7
SICAV PROSPERITY	7
SICAV OPPORTUNITY	7
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	8
FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS	8

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'AGO

SICAV TRESOR	9
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	10
SICAV PROSPERITY	11
SICAV OPPORTUNITY	12
PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF-	13-14

COURBE DES TAUX

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	15
---------------------------------------	----

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009	
- UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	
- UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	
- UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	
- UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009	
- SICAV BNA	
- PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	
- FCP SECURITE	
- BNAC PROGRES FCP	
- FCP OPTIMA	
- BNAC CONFIANCE FCP	

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009	
- SOCIETE FRIGORIFIQUE ET BRASSERIE DE TUNIS -SFBT-	

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant et publiant leurs indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre de l'exercice comptable 2010, au plus tard le 20 avril 2010.

2010 - AC - 13

AVIS DES SOCIETES *

COMMUNIQUE DE PRESSE

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM - TPR -

Siège Social : Rue des Usines - ZI Sidi Rezig - 2033 Mégrine -

Le Conseil d'Administration de la société TPR SA, réuni le Mercredi 07 Avril 2010 a décidé de proposer :

1. La distribution d'un dividende de 0,250 Dinar par action.
2. Une augmentation du capital d'un 1.000.000 de Dinars par incorporation de réserves par :
Attribution gratuite de 01 Action nouvelle pour 36 anciennes avec jouissance 01-01-2010, le capital sera porté de 36.000.000 Dinars à 37.000.000 Dinars.
3. La convocation des actionnaires pour l'Assemblée Générale Ordinaire pour le Mercredi 5 Mai 2010 à la Maison de l'Entreprise aux Berges du Lac à 15 heures.
4. La convocation des actionnaires pour l'Assemblée Générale Extraordinaire pour le Mercredi 5 Mai 2010 à la Maison de l'Entreprise aux Berges du Lac à 16 heures.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2010 - AS - 212

AVIS DES SOCIETES (suite)

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 1, Place Pasteur-1002 Tunis - Belvédère

**CONVOCAION DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ORDINAIRE**

Le Conseil d'Administration de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Lundi 26 Avril 2010** à huit heures trente minutes, à la «MAISON DE L'ENTREPRISE» siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises - avenue principale les Berges du Lac - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- o Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2009,
- o Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- o Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- o Quitus aux administrateurs,
- o Quitus à un administrateur sortant,
- o Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur,
- o Renouvellement du mandat d'un administrateur,
- o Questions diverses

2010 - AS -220

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 1, Place Pasteur-1002 Tunis - Belvédère

**CONVOCAION DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ORDINAIRE**

Le Conseil d'Administration de UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Lundi 26 Avril 2010** à dix heures, à la " MAISON DE L'ENTREPRISE " siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises - avenue principale les Berges du Lac - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- o Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2009,
- o Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- o Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- o Quitus aux administrateurs,
- o Renouvellement du mandat d'un administrateur,
- o Questions diverses

2010 - AS -221

AVIS DES SOCIETES (suite)

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 1, Place Pasteur-1002 Tunis - Belvédère

**CONVOCAION DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ORDINAIRE**

Le Conseil d'Administration de UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Lundi 26 Avril 2010** à dix heures et trente minutes, à la " MAISON DE L'ENTREPRISE " siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises - avenue principale les Berges du Lac - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- o Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2009,
- o Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- o Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- o Quitus aux administrateurs,
- o Quitus à un administrateur sortant,
- o Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur,
- o Renouvellement du mandat d'un administrateur,
- o Questions diverses.

2010 - AS -222

UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 1, Place Pasteur-1002 Tunis - Belvédère

**CONVOCAION DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ORDINAIRE**

Le Conseil d'Administration de UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Lundi 26 Avril 2010** à onze heures, à la " MAISON DE L'ENTREPRISE " siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises - avenue principale les Berges du Lac - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- o Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2009,
- o Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- o Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- o Quitus aux administrateurs,
- o Renouvellement du mandat d'un administrateur,
- o Questions diverses

2010 - AS -223

AVIS DES SOCIETES (suite)

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES

SICAV-BNA

Société d'investissement à capital variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant
Promulgation du code des organismes de placement collectif.
JORT n°117 du 07/12/1993 - Visa de la BVMT n°39/97 du 02/12/93
Siège Social : C/O BNA, Rue Hédi Nouria Tunis

CONVOCAATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Messieurs, les actionnaires de SICAV-BNA sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le **Judi 29 Avril 2010 à 10 H** à la Maison de l'Entreprise -avenue principale Les Berges du Lac - 1053 - Tunis - , à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- o Lecture du rapport du Conseil d'Administration 2009,
- " Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2009,
- o Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des Etats financiers arrêtés au 31-12-2009,
- o Quitus aux administrateurs,
- o Affectation des résultats,
- o Fixation des Jetons de présence.

2010 - AS -224

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

Société d'investissement à capital variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant
Promulgation du code des organismes de placement collectif.
JORT n°110 du 04-10-1996 - Visa n°96/276 du 17/12/96
Siège Social : C/O BNA, Rue Hédi Nouria Tunis

CONVOCAATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Messieurs, les actionnaires de PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le **Judi 29 Avril 2010 à 11 H** à la Maison de l'Entreprise -avenue principale Les Berges du Lac - 1053 - Tunis - , à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- o Lecture du rapport du Conseil d'Administration 2009,
- o Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2009,
- o Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des Etats financiers arrêtés au 31-12-2009,
- o Quitus aux administrateurs,
- o Affectation des résultats,
- o Fixation des Jetons de présence.

2010 - AS -225

AVIS DES SOCIETES (suite)

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES

TUNISIE FACTORING

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray - 1082 Tunis Mahrajène -

Messieurs les actionnaires de la société Tunisie Factoring, sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le **23 Avril 2010 à 9h00** au siège social de la société - centre Urbain Nord, avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2009,
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice 2009,
- Approbation des états financiers de l'exercice 2009,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats de l'exercice 2009,
- Emission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires,
- Questions diverses.

2010 - AS - 209

ARAB BANKING CORPORATION – TUNISIE

Siège social : ABC Building, Rue du Lac d'Annecy – 1053 les Berges du Lac Tunis

l'Arab Banking Corporation – Tunisie porte à la connaissance de ses Actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le jeudi 15 avril 2010 à 11h 30 au Siège Social de la Banque, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture et approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire,
- 2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2009,
- 3- Lecture des Rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2009,
- 4- Approbation des Etats Financiers et du Rapport du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2009,
- 5- Approbation de la proposition du Conseil d'Administration au sujet de l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2009,
- 6- Donner quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice clos le 31/12/2009,
- 7- Nomination des membres du Conseil d'Administration,
- 8- Approbation de l'affectation des jetons de présence au titre de l'exercice 2010,
- 9- Approbation de nomination de commissaire aux comptes pour un mandat de trois ans.

2010 - AS - 191

AVIS DES SOCIETES (suite)

PAIEMENTS DE DIVIDENDES

SICAV TRESOR

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES

En application de la décision de son **Assemblée Générale Ordinaire** du 7 Avril 2010, **SICAV TRESOR** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2009 un dividende de :

4,337 dinars, net par action

Ce dividende est payable à partir du 13 Avril 2010 aux guichets de la BIAT et de la BIAT ASSET MANAGEMENT.

OPTION

IL est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **SICAV TRESOR** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

— *** —

SICAV PROSPERITY

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES

En application de la décision de son **Assemblée Générale Ordinaire** du 7 Avril 2010, **SICAV PROSPERITY** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2009 un dividende de :

3,385 dinars, net par action

Ce dividende est payable à partir du 13 Avril 2010 aux guichets de la BIAT et de la BIAT ASSET MANAGEMENT.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **SICAV PROSPERITY** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

— *** —

SICAV OPPORTUNITY

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES

En application de la décision de son **Assemblée Générale Ordinaire** du 7 Avril 2010, **SICAV OPPORTUNITY** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2009 un dividende de :

2,853 dinars, net par action

Ce dividende est payable à partir du 13 Avril 2010 aux guichets de la BIAT et de la BIAT ASSET MANAGEMENT.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **SICAV OPPORTUNITY** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

AVIS DES SOCIETES (suite)

PAIEMENTS DE DIVIDENDES

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES

En application de la décision de son **Assemblée Générale Ordinaire** du 7 Avril 2010, **SICAV TRESOR** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2009 un dividende de :

4,337 dinars, net par action

Ce dividende est payable à partir du 13 Avril 2010 aux guichets de la BIAT et de la BIAT ASSET MANAGEMENT.

OPTION

IL est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **SICAV TRESOR** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

— *** —

FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES

En application de la décision de son **Assemblée Générale Ordinaire** du 7 Avril 2010, **SICAV PROSPERITY** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2009 un dividende de :

3,385 dinars, net par action

Ce dividende est payable à partir du 13 Avril 2010 aux guichets de la BIAT et de la BIAT ASSET MANAGEMENT.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **SICAV PROSPERITY** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

AVIS DES SOCIETES (suite)

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV TRESOR

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001

Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 7 Avril 2010

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31.12.2009.

Elle donne, en conséquence, aux Administrateurs quitus entiers et sans réserve pour leur gestion de l'exercice 2009.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le capital social qui était de 521.653.672,527 dinars au 31 décembre 2008, est passé à 633.973.316,776 dinars au 31 décembre 2009.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu le rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes établit conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales prend acte des conclusions desdits rapports.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition du résultat de l'exercice clos le 31.12.2009, comme suit :

	En dinars
Résultat d'exploitation - Exercice 2009	26.962.765,771
Régularisation du résultat d'exploitation	522.482,398
Report à nouveau - Exercice 2008	260,753
Résultat distribuable - Exercice 2009	27.485.508,922
Dividendes	27.483.707,784
Report à nouveau - Exercice 2009	1.801,138

Elle décide, en conséquence, de fixer le dividende de l'exercice 2009 à **4,337 dinars** net par action et d'affecter le reliquat, soit 1.801,138 dinars au compte report à nouveau.

La mise en paiement du dividende s'effectuera auprès des guichets de la BIAT et de la BIAT ASSET MANAGEMENT, à compter du **13 Avril 2010**.

L'Assemblée Générale Ordinaire réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions SICAV TRESOR.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2009, à 4.000 dinars.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES (suite)

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001

Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 7 Avril 2010

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31.12.2009.

Elle donne en conséquence, aux Administrateurs quitus entiers et sans réserve pour leur gestion de l'exercice 2009.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le capital social qui était de 11.113.500,229 dinars au 31 décembre 2008, est passé à 11.977.597,704 dinars au 31 décembre 2009.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu le rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes, établit conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, prend acte des conclusions desdits rapports.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition du résultat de l'exercice clos le 31.12.2009, comme suit :

	En dinars
Résultat d'exploitation - Exercice 2009	487.395,997
Régularisation du résultat d'exploitation	-28.709,011
Report à nouveau - Exercice 2008	100,885
Résultat distribuable - Exercice 2009	458.787,871
Dividendes	458.677,422
Report à nouveau - Exercice 2009	110,449

Elle décide en conséquence de fixer le dividende de l'exercice 2009 à **3,843 dinars** net par action et d'affecter le reliquat, soit 110,449 dinars au compte report à nouveau.

La mise en paiement du dividende s'effectuera auprès des guichets de la BIAT et de la BIAT ASSET MANAGEMENT, à compter du **13 Avril 2010**.

L'Assemblée Générale Ordinaire réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle, pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2012, le mandat des Administrateurs de la société suivants :

Monsieur Habib CHEBBI

Monsieur Sahbi BEN AISSA

La BIAT ASSET MANAGEMENT

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2009, à 4.000 dinars.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES (suite)

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV PROSPERITY

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001

Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 7 Avril 2010

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, ainsi que les états financiers arrêtés au 31.12.2009. Elle donne, en conséquence, aux Administrateurs quitus entiers et sans réserve pour leur gestion de l'exercice 2009.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le capital social qui était de 2.073.953,933 dinars au 31 décembre 2008, est passé à 1.487.138,255 dinars au 31 décembre 2009.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes, établit conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, prend acte des conclusions desdits rapports.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition du résultat de l'exercice clos le 31.12.2009, comme suit :

	En dinars
Résultat d'exploitation - Exercice 2009	70.479,212
Régularisation du résultat d'exploitation	-21.147,501
Report à nouveau - Exercice 2008	12,722
Résultat distribuable - Exercice 2009	49.344,433
Dividendes	49.343,145
Report à nouveau - Exercice 2009	1,288

Elle décide, en conséquence, de fixer le dividende de l'exercice 2009 à **3,385 dinars** net par action et d'affecter le reliquat, soit 1,288 dinars au compte report à nouveau.

La mise en paiement du dividende s'effectuera auprès des guichets de la BIAT et de la BIAT ASSET MANAGEMENT, à compter du **13 Avril 2010**.

L'Assemblée Générale Ordinaire réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions SICAV PROSPERITY.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle, pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2012, le mandat des Administrateurs de la société suivants :

Monsieur Sahbi BEN AISSA

Monsieur Moez JABEUR

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, **Monsieur Habib CHEBBI**, en tant qu'Administrateur de la société, pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2012.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2009, à 4.000 dinars.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES (suite)

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV OPPORTUNITY

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001

Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 7 Avril 2010

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31.12.2009. Elle donne en conséquence, aux Administrateurs quitus entiers et sans réserve pour leur gestion de l'exercice 2009.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le capital social qui était de 1.780.477,971 dinars au 31 décembre 2008, est passé à 1.741.812,872 dinars au 31 décembre 2009.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu le rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes, établit conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, prend acte des conclusions desdits rapports.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition du résultat de l'exercice clos le 31.12.2009, comme suit :

	En dinars
Résultat d'exploitation - Exercice 2009	44.588,694
Régularisation du résultat d'exploitation	206,556
Report à nouveau - Exercice 2008	12,288
Résultat distribuable - Exercice 2009	44.807,538
Dividendes	44.800,659
Report à nouveau - Exercice 2009	6,879

Elle décide en conséquence de fixer le dividende de l'exercice 2009 à **2,853 dinars** net par action et d'affecter le reliquat, soit 6,879 dinars au compte report à nouveau.

La mise en paiement du dividende s'effectuera auprès des guichets de la BIAT et de la BIAT ASSET MANAGEMENT, à compter du **13 Avril 2010**.

L'Assemblée Générale Ordinaire réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions SICAV OPPORTUNITY.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle, pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2012, le mandat des Administrateurs de la société suivants :

Monsieur Habib CHEBBI

Monsieur Sahbi BEN AISSA

Monsieur Moez JABEUR

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2009, à 4.000 dinars.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES (suite)

RESOLUTIONS ADOPTEES**PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF -**

Siège social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis -

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 6 avril 2010, la Société Placements de Tunisie – SICAF - publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

I- LES RESOLUTIONS ADOPTEESPremière Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes, approuve les états financiers de l'exercice 2009 et donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour cet exercice.

Deuxième Résolution :

L'Assemblée décide l'affectation de résultat comme suit:

Bénéfice net de l'exercice	:	1 753 949 D
+ Résultat reporté en 2009	:	727 153 D

1er reliquat	:	2 481 102 D
- Dividende (16% du capital social)	:	1 600 000 D

Report à nouveau	:	881 102 D

Elle fixe en conséquence le dividende de l'exercice 2009 à 1,600 D par action. Il sera mis en paiement à partir du 16 Avril 2010.

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de M. Mohamed TRIFA en tant qu'administrateur, et ce en remplacement de M. Mohamed GUERMAZI. Le mandat de M. Mohamed TRIFA arrivera à expiration lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs à vingt quatre mille Dinars (24.000.000 D) au titre de l'exercice 2010. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

Cinquième Résolution :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

RESOLUTIONS ADOPTEES (suite)**II – LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE (en Dinars)**

Exercice 2009

ACTIFS	31.12.2009	31.12.2008	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31.12.2009	31.12.2008
ACTIFS NON COURANTS			CAPITAUX PROPRES		
Actifs immobilisés					
Immobilisations incorporelles			Capital social	10 000 000	10 000 000
Moins: amortissement			Réserves	2 640 220	2 640 220
Immobilisations corporelles	56 500	56 500	Autres fonds propres	73 371	73 371
Moins: amortissement	(31 439)	(20 139)	Résultats reportés	881 102	727 153
	25 061	36 361			
Immobilisations financières	8 664 834	8 664 618			
Total des actifs immobilisés	8 689 895	8 700 979	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	13 594 693	13 440 744
Total des actifs non courants	8 689 895	8 700 979	Total des capitaux propres après affectation	13 594 693	13 440 744
ACTIFS COURANTS			PASSIFS COURANTS		
Placements et autres actifs financiers	6 532 161	6 297 967	Autres passifs courants	1 650 027	1 549 504
Moins: provisions	(68 570)	(79 454)	Total des passifs courants	1 650 027	1 549 504
	6 463 591	6 218 513	Total des passifs	1 650 027	1 549 504
Autres actifs courants	66 688	68 745			
Liquidités et équivalents de liquidités	24 546	2 011			
Total des actifs courants	6 554 825	6 289 269	Total capitaux propres et Passifs	15 244 720	14 990 248
Total des actifs	15 244 720	14 990 248			

III – L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES (en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve à régime spécial	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2006	10 000 000	1 000 000	340 000	73 371	1 300 220	586 139	2 312 347	15 612 077
Affectations approuvées par l'AGO du 15 Mars 2007						2 312 347	-2 312 347	
Dividendes versés sur le bénéfice de 2006						-1 500 000		-1 500 000
Bénéfice net de l'exercice 2007							1 112 364	1 112 364
Solde au 31 Décembre 2007	10 000 000	1 000 000	340 000	73 371	1 300 220	1 398 486	1 112 364	15 224 441
Affectations approuvées par l'AGO du 17 Mars 2008						1 112 364	-1 112 364	
Dividendes versés sur le bénéfice de 2007						-1 500 000		-1 500 000
Bénéfice net de l'exercice 2008							1 216 303	1 216 303
Solde au 31 Décembre 2008	10 000 000	1 000 000	340 000	73 371	1 300 220	1 010 850	1 216 303	14 940 744
Affectations approuvées par l'AGO du 17 Mars 2009						1 216 303	-1 216 303	
Dividendes versés sur le bénéfice de 2008						-1 500 000		-1 500 000
Bénéfice net de l'exercice 2009							1 753 949	1 753 949
Solde au 31 Décembre 2009	10 000 000	1 000 000	340 000	73 371	1 300 220	727 153	1 753 949	15 194 693
Affectations approuvées par l'AGO du 06 Avril 2010						1 753 949	-1 753 949	
Dividendes versés sur le bénéfice de 2009						-1 600 000		-1 600 000
Solde au 31 Décembre 2009 après répartition du résultat de l'exercice 2008	10 000 000	1 000 000	340 000	73 371	1 300 220	881 102		13 594 693

AVIS

COURBE DES TAUX DU 12 AVRIL 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,289%		
TN0008002354	BTCT 52 SEMAINES 11/05/2010		4,294%	
TN0008002362	BTCT 52 SEMAINES 08/07/2010		4,305%	
TN0008002370	BTCT 52 SEMAINES 10/08/2010		4,311%	
TN0008002388	BTCT 52 SEMAINES 07/09/2010		4,316%	
TN0008002396	BTC 52 SEMAINES 12/10/2010		4,323%	
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,329%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,341%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,349%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011	4,355%		
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,377%	998,833
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,417%	1 028,250
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,482%		1 013,651
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,538%	1 049,058
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,586%	1 104,334
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,608%	1 136,984
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,664%	1 098,636
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,767%		1 024,062
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,853%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,963%	1 106,031
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,171%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,208%		1 020,050
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,673%	1 104,674

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT	VALEUR	VALEUR	PLUS OU MOINS VALUE	
		DU DERNIER DIVIDENDE	LIQUIDATIVE	LIQUIDATIVE	DEPUIS LE 31/12/2009	
			Du 08/04/2010	Du 09/04/2010	EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	131,968	132,011		
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2010	100,412	100,449	***	0,958
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	103,310	103,344		1,28%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	24/03/2010	101,814	101,854	***	1,099
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	27/04/2009	105,321	105,363		1,142
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	14/04/2009	105,470	105,509		1,140
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	25/05/2009	104,091	104,133		1,101
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	13/05/2009	103,720	103,761		1,099
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	08/04/2010	103,486	103,525	***	1,007
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	29/05/2009	105,609	105,652		1,158
SANADETT SICAV	AFC	23/04/2009	109,372	109,411		1,077
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	07/05/2009	104,666	104,677		1,116
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	15/05/2009	104,269	104,304		1,038
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	27/05/2009	107,185	107,220		1,049
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	18/05/2009	105,503	105,552		1,207
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	07/04/2010	103,378	103,412	***	1,041
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2009	108,101	108,133		0,996
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	29/05/2009	105,705	105,740		1,102
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	05/03/2010	102,257	102,298	***	1,143
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FFP	14/04/2009	105,222	105,260		1,076
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	02/06/2009	104,261	104,296		1,239
FINA O SICAV	FINACORP	04/05/2009	105,599	105,635		1,012
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART Asset Management	25/06/2009	105,092	105,127		0,889
AL HIFADH SICAV	TSI	15/04/2009	105,576	105,615		1,058
POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	-	103,727	103,760		0,923
MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	-	100,673	100,694		0,694
FCP OBLIGATAIRES						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C		1,189		0,099
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	11,400	11,403		0,93%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	21/04/2009	10,597	10,602		1,04%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	28/05/2009	** 103,309	103,382		1,130
FCP SECURAS	STB Manager	05/04/2010	99,647	99,681	***	0,929
FCP AXIS AAA	AXIS Gestion		106,117	106,154		1,220
SICAV MIXTES						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	43,671	43,686		0,493
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	31,664	31,678		0,324
SICAV BNA	BNA Capitaux	27/04/2009	100,493	101,050		9,907
ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	29/05/2009	145,073	145,381		8,986
ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	29/05/2009	1 446,479	1 449,443		94,127
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	20/05/2009	77,365	77,734		3,119
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	108,975	108,969		3,564
ARABIA SICAV	AFC	23/04/2009	73,638	74,006		3,618
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	18/05/2009	50,249	50,387		0,922
SICAV AVENIR	STB Manager	22/05/2009	58,766	58,945		1,786
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	102,465	102,571		1,543
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	110,068	110,171		3,187
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	18/05/2009	15,914	15,948		0,386
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	105,237	105,393		5,702
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2010	268,958	269,441	***	19,213
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	118,439	118,468		4,711
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	29/05/2009	2 082,945	2 100,147		209,546
FCP MIXTES						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 2 050,614	2 065,457		75,595
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 167,231	167,170		8,083
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 149,326	149,376		5,548
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	18/05/2009	** 133,612	133,718		3,823
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 2,232	2,222		0,204
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,787	1,780		0,112
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 9 652,070	9 609,376		467,049
FCP IRADETT 20	AFC	21/04/2009	11,852	11,884		0,353
FCP IRADETT 50	AFC	21/04/2009	12,664	12,722		0,395
FCP IRADETT 100	AFC	21/04/2009	16,340	16,437		0,640
FCP IRADETT CEA	AFC	21/04/2009	16,857	16,955		1,394
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	14/04/2009	** 138,154	138,189		10,401
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	26/08/2009	** 124,901	126,420		6,713
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	26/08/2009	** 119,914	121,684		5,364
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	29/05/2009	18,907	19,062		1,391
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 196,397	1 197,897		38,451
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 6 319,318	6 329,816		161,424
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	28/05/2009	** 116,666	116,965		3,610
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	28/05/2009	** 121,327	121,938		6,839
FCP FINA 60	FINACORP	*S.C	** 1 105,858	1 116,587		8,393
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	*S.C	151,397	151,883		9,329
FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	*S.C	637,696	642,135		23,890
FCP KOUNOUZ	TSI	*S.C	** 151,989	151,914		11,402
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB Manager	06/04/2010	125,255	125,936	***	7,074
FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	*S.C	129,545	130,339		10,682
FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	*S.C	122,124	122,759		8,084
FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	*S.C	112,132	112,500		4,832
FCP SECURITE	BNA Capitaux	*S.C	** 115,823	116,013		4,275
FCP OPTIMA	BNA Capitaux	*S.C	** 115,157	115,351		2,874
AIRLINES FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	*S.C	** 13,544	13,592		0,995
FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	*S.C	** 112,085	113,198		7,892
FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	-	** 108,807	109,301		5,417
AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	-	** 10,624	10,653		0,268
FCP VALEURS QUIETUDE 2014	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5 400,266	5 406,784		178,875
ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	-	** 11,271	11,340		0,494
MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	-	** 154,573	156,540		22,372
FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	-	** 1 321,765	1 339,232		172,568
FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	-	** 1,150	1,152		0,046
FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	-	** 101,328	101,839		2,102
TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	-	** 10 090,378	10 063,587		73,851
FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	-	** 100,221	100,662		0,662
FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	-	** 100,353	100,410		0,410
FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	-	** 100,897	101,081		1,081
FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	-	** 100,421	102,288		2,288

* S.C. : SICAV de type Capitalisation ** V.L. Calculée hebdomadairement *** Plus ou moins value ajustée en fonction des dividendes distribués

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

IMPRIMERIE

**du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

SITUATION ANNUELLE DE L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV ARRETEE AU 31/12/2009**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 6 mars 2008, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Union Financière Hannibal SICAV, comprenant le bilan au 31 décembre 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date et les notes aux états financiers.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 2.991.871 dinars pour un capital social de 2.799.200 dinars et une valeur liquidative de 106,883 dinars.

I- Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément à la loi relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

II- Responsabilité du commissaire aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration de votre société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

III- Opinion

Sur la base de nos diligences, nous certifions que les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de l'Union Financière Hannibal SICAV au 31 décembre 2009 et des résultats de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

IV- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'observations significatives à formuler sur le système de contrôle interne de la société.

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des anciennes conventions de Gestionnaire avec l'UBCI Finance, de Dépositaire avec l'UBCI et de Distributeur avec l'UBCI et l'UBCI Finance s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et ce aux mêmes conditions que celles des exercices antérieurs.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales portent sur la rémunération des membres du conseil d'administration par des jetons de présence et ce pour 12.750 dinars.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Le Commissaire aux Comptes
Ali LAHMAR

BILAN Exprimé en Dinar Tunisien

ACTIF	Note	31/12/2009	31/12/2008
PORTEFEUILLE TITRES	AC 1	<u>2,387,848.599</u>	<u>2,262,950.909</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1,176,521.625	1,132,219.101
Emprunts obligataires		1,104,182.874	1,130,731.808
Autres valeurs		107,144.100	0.000
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		<u>634,234.209</u>	<u>614,146.084</u>
Placements monétaires	AC 2	592,950.137	325,159.376
Disponibilités		41,284.072	288,986.708
Créances d'exploitation	AC 3	<u>0.000</u>	<u>0.000</u>
Créances d'exploitation		0.000	0.000
Autres actifs	AC 4	<u>0.000</u>	<u>0.000</u>
Autres actifs		0.000	0.000
TOTAL ACTIF		<u>3,022,082.808</u>	<u>2,877,096.993</u>
PASSIF		31/12/2009	31/12/2008
Opérateurs créditeurs	PA 1	9,381.904	10,945.766
Créditeurs divers	PA 2	20,830.349	20,243.362
TOTAL PASSIF		<u>30,212.253</u>	<u>31,189.128</u>
Capital	CP 1	<u>2,941,442.016</u>	<u>2,795,777.759</u>
Capital en nominal	CP 2	<u>2,799,200.000</u>	<u>3,003,400.000</u>
Capital en début de période		3,003,400.000	3,687,900.000
Emission en nominal		689,200.000	2,022,700.000
Rachat en nominal		-893,400.000	-2,707,200.000
Sommes non distribuables		<u>142,242.016</u>	<u>-207,622.241</u>
Sommes non distribuables exercices antérieurs		-207,622.241	-459,771.656
Sommes non distribuables exercice en cours		349,864.257	252,149.415
Sommes distribuables		<u>50,428.539</u>	<u>50,130.106</u>
Sommes distribuables exercices antérieurs		3.136	18.684
Sommes distribuables de l'exercice en cours		50,425.403	50,111.422
ACTIF NET		<u>2,991,870.555</u>	<u>2,845,907.865</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>3,022,082.808</u>	<u>2,877,096.993</u>

Etat de résultat
Exprimé en Dinar Tunisien

	Note	Période du 01/01/2009 au 31/12/2009	Période du 01/01/2008 au 31/12/2008
	PR1		
a- Dividendes	PR 1-a	31,745.220	58,659.068
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	PR 1-b	58,149.245	56,066.026
c- Revenus des placements monétaires	PR 1-c	20,446.684	21,293.238
Total des revenus des placements		110,341.149	136,018.332
- Charges de gestion des placements	CH 1	-35,543.742	-43,566.111
- Revenus nets des placements		74,797.407	92,452.221
- Autres produits		0.000	0.000
- Autres charges	CH 2	-24,839.004	-30,467.175
RESULTAT D'EXPLOITATION		49,958.403	61,985.046
Régularisation du résultat d'exploitation		467.000	-11,873.624
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		50,425.403	50,111.422
- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-467.000	11,873.624
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		194,121.304	12,640.182
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		148,979.742	194,465.455
Frais de négociation		-1,102.910	-3,003.327
Résultat non distribuable		341,998.136	204,102.310
RESULTAT NET DE LA PERIODE		391,956.539	266,087.356
Etat de variation de l'actif net Exprimé en Dinar Tunisien			
		Période du 01/01/2009 au 31/12/2009	Période du 01/01/2008 au 31/12/2008
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		391,956.539	266,087.356
a- Résultat d'exploitation		49,958.403	61,985.046
b- Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres		194,121.304	12,640.182
c- Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres		148,979.742	194,465.455
d- Frais de négociation de titres		-1,102.910	-3,003.327
<u>AN 2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>		-45,540.334	-63,606.364
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		-200,453.515	-646,828.648
a- Souscriptions		692,011.445	1,933,933.135
Capital		689,200.000	2,022,700.000
Régularisation des sommes non distribuables		-8,218.295	-122,810.372
Régularisation des sommes distribuables		11,029.740	34,043.507
b- Rachats		-892,464.960	-2,580,761.783
Capital		-893,400.000	-2,707,200.000
Régularisation des sommes non distribuables		16,084.416	170,857.477
Régularisation des sommes distribuables		-15,149.376	-44,419.260
VARIATION DE L'ACTIF NET		145,962.690	-444,347.656
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>			
a- en début de période		2,845,907.865	3,290,255.521
b- en fin de période		2,991,870.555	2,845,907.865
<u>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS</u>			
a- en début de période		30,034	36,879
b- en fin de période		27,992	30,034
VALEUR LIQUIDATIVE		106.883	94.756
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE		14.56%	8.10%

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES au 31/12/2009****I – Référentiel d'élaboration des états financiers annuels :**

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-2009 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II – Principes comptables appliqués :

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II – 1 – Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

II – 2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse du jour ou celui le plus récent.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

II – 3- Evaluation des obligations et placements monétaires :

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

II – 4 – Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les prix d'achat des placements sont déterminés par la méthode du coût moyen pondéré.

III– Unité monétaire :

A signaler que les états financiers de l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2009

Exprimé en Dinar Tunisien
AC 1 : Note sur le portefeuille titres

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur boursière au 31/12/2009	% l'Actif Net
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u>		<u>529,588.369</u>	<u>1,176,521.625</u>	<u>39.32%</u>
ADWYA	5,324	12,342.004	44,753.544	1.50%
ATB	5,550	15,330.097	44,422.200	1.48%
ATL	37,100	90,038.203	197,334.900	6.60%
BH	1,500	16,270.698	41,346.000	1.38%
BIAT	1,541	45,697.754	98,676.394	3.30%
BT	2,100	93,752.372	203,595.000	6.80%
BTE (ADP)	4,000	91,793.339	123,392.000	4.12%
MONOPRIX	800	41,023.134	186,068.800	6.22%
POULINA GP HOLD	785	4,670.750	5,495.785	0.18%
SFBT	7,555	55,295.715	93,870.875	3.14%

TLS	4,098	34,719.740	102,999.132	3.44%
TLSNS09	705	16,374.330	16,877.700	0.56%
TPR	1,215	4,529.077	6,805.215	0.23%
UIB	500	5,974.046	9,155.000	0.31%
Droits				
DATLS09/2	4,803	1,777.110	1,729.080	0.06%
Titres OPCVM		106,179.200	107,144.100	3.58%
ALYSSA SICAV	1,050	106,179.200	107,144.100	3.58%
Obligations Privées		82,892.730	83,332.778	2.79%
BHSUB07	300	30,211.956	30,303.818	1.01%
TL2006-1	1,300	52,680.774	53,028.960	1.77%
Obligations BTA		989,693.000	1,020,850.096	34.12%
Ligne				
BTA022015	360	361,902.000	379,907.918	12.70%
BTA052022	50	48,860.000	50,659.671	1.69%
BTA072017	330	327,356.000	335,899.836	11.23%
BTA102013	250	251,575.000	254,382.671	8.50%
Total portefeuille titres		1,708,353.299	2,387,848.599	79.81%

AC 2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Désignation	Date d'Acquisition	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur boursière au 31/12/2009	% l'Actif Net
BTCT					
02/03/2010	17/02/2009	150	142,974.246	147,666.093	4.94%
06/04/2010	24/03/2009	100	95,940.287	98,346.232	3.29%
10/08/2010	11/08/2009	20	19,196.437	19,442.726	0.65%
16/11/2010	03/11/2009	130	124,571.784	125,225.552	4.19%
16/11/2010	03/11/2009	210	201,211.099	202,269.533	6.76%
Sous total des placements monétaires =			583,893.853	592,950.137	19.82%
Compte courant bancaire =				41,284.072	
Total =				634,234.209	

Exprimé en Dinar Tunisien
Notes sur les autres actifs et les autres passifs

	Libelle	31/12/2009
AC 4	Autres Actifs	0.000
	RàS sur BTA	0.000
PA 1	Opérateurs créditeurs	9,381.904
	Frais du Gestionnaire	3,439.118
	Frais du Dépositaire	594.285
	Frais du Distributeur	5,348.501
PA 2	Créditeurs divers	20,830.349
	Etat retenue à la source	0.000
	Redevance CMF	256.100
	Charges à payer ex. ant.	3,642.262
	Budget des charges à payer ex. en cours	16,931.987
	Charges à payer sur l'exercice 2009	21,171.965
	Jetons de présence 2009	12,750.000
	Honoraire commissaires aux comptes	6,720.600
	Frais Assemblée	2,119.187
	Frais de publication au bulletin CMF	652.400
	Taxe revenant aux collectivités locales	301.368
	Réajustement sur Budg. Des Chg.Ant.	-1,371.590

CP 1 : Mouvement sur le capital et l'Actif Net

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
Capital début de période au 31/12/2008	<u>2,795,777.759</u>	<u>2,795,777.759</u>
Souscriptions de la période	<u>689,200.000</u>	<u>689,200.000</u>
Rachats de la période	<u>-893,400.000</u>	<u>-893,400.000</u>
Autres mouvements	<u>349,864.257</u>	<u>400,292.796</u>
- Variation des plus ou moins values et frais de Nég.	341,998.136	341,998.136
- Régularisation sommes non distribuables	7,866.121	7,866.121
- Sommes distribuables de la période		50,428.539
Montant fin de période au 31/12/2009	<u>2,941,442.016</u>	<u>2,991,870.555</u>

CP 2 : Note sur le capital

Capital au 31/12/2008		
* Montant		3,003,400.000
* Nombre de titres en circulation		30,034
* Nombre d'actionnaires		116
Souscriptions Réalisées		
* Volume		689,200.000
* Nombre de titres émis		6,892
Rachats Effectués		
* Volume		893,400.000
* Nombre de titres rachetés		8,934
Capital au 31/12/2009		
* Volume		2,799,200.000
* Nombre de titres en circulation		27,992
* Nombre d'actionnaires		119

PR 1 - a et b : Note sur les revenus du portefeuille titres

Désignation	Période du 01/01/2009 au 31/12/2009	Période du 01/01/2008 au 31/12/2008
<u>Revenus des Actions et valeurs assimilées</u>	<u>31,745.220</u>	<u>51,892.715</u>
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>0.000</u>	<u>6,766.353</u>
<u>Revenu des obligations et valeurs assimilées</u>	<u>58,149.245</u>	<u>56,066.026</u>
Revenu des obligations Etat	52,940.134	52,659.902
Revenu des obligations privées	5,209.111	3,406.124
TOTAL	89,894.465	114,725.094

PR 1 - c : Note sur les revenus des placements monétaires

Désignation	Période du 01/01/2009 au 31/12/2009	Période du 01/01/2008 au 31/12/2008
Intérêts des bons de trésor	20,446.684	19,729.966
Intérêts des certificats de dépôt	0.000	1,563.272
Total placements monétaires	20,446.684	21,293.238

Notes sur les charges et produits de gestion

Libelle	31/12/2009
CH 1-Charges de gestion des placements	35,543.742
Rémunération du Gestionnaire	12,889.289
Rémunération du Dépositaire	2,265.457
Rémunération du Distributeur	20,388.996
CH 2-Autres charges	24,839.004
Redevance CMF	2,864.291
Services bancaires et assimilés	799.101
Charges diverses	0.047
Impôts, taxes et versements assimilés	3.600
Abonnement des charges budgétisées	21,171.965

Note sur les sommes distribuables

	Résultats distribuables	Régularisations	Sommes distribuables
Exercice 2008 et antérieurs	475,264.802	1,002.800	476,267.602
Exercice 2009	49,958.403	467.000	50,425.403
Total	525,223.205	1,469.800	526,693.005

Données par actions et ratios pertinents

Données par action	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Revenus des placements	3.942	4.529	3.439	2.499
Charges de gestion des placements	-1.270	-1.451	-0.932	-0.569
Revenu net des placements	2.672	3.078	2.507	1.930
Autres produits	0.000	0.000	0.000	0.000
Autres charges	-0.887	-1.014	-0.596	-0.655
Résultat d'exploitation	1.785	2.064	1.911	1.275
Régularisation du résultat d'exploitation	0.017	-0.395	0.089	0.568
Somme distribuables de l'exercice	1.801	1.668	2.000	1.842
Variation des (+) ou (-) valeurs potentielles	6.935	0.421	8.519	2.540
(+) ou (-) valeurs réalisées sur cession de titres	5.322	6.475	2.371	0.457
Frais de négociation	-0.039	-0.100	-0.088	-0.091
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	12.218	6.796	10.802	2.905
Résultat net de l'exercice	14.002	8.860	12.713	4.180
Droits d'entrées et droits de sorties	0.000	0.000	0.000	0.000
Résultats non distribuables de l'exercice	12.218	6.796	10.802	2.905
Régularisation du résultat non distribuable	0.281	1.600	2.677	-16.084
Sommes non distribuables de l'exercice	12.499	8.395	13.480	-13.178
Distribution de dividendes	1.669	1.684	2.000	1.842
Valeur liquidative	106.883	94.756	83.149	72.144
Ratios de gestion des placements				
Charges/actif net moyen	1.24%	1.24%	1.22%	1.20%
Autres charges/actif net moyen	0.87%	0.87%	0.78%	1.38%
Résultats distribuables de l'exe./actif net moyen	1.76%	1.43%	2.62%	3.87%
Actif net moyen	2,863,041.700	3,502,600.923	3,105,478.276	2,825,034.364
Nombre d'actions au 31/12	27,992	30,034	36,879	37,072

SITUATION ANNUELLE DE L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV ARRETEE AU 31/12/2009**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV comprenant le bilan au 31 décembre 2009, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La Direction Générale est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers et ce conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999 portant promulgation des normes comptables relatives aux Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière de la société UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV arrêtée au 31 décembre 2009 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

(i) En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans le rapport d'activité sur les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2009.

(ii) Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures du système de contrôle interne de la société pouvant affecter son efficacité.

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des articles 200, 205 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Au cours de nos investigations, nous n'avons pas relevé de transactions entrant dans le cadre des articles précités.

Le Commissaire aux Comptes
Jelil BOURAOUI

BILAN
Arrêté le 31/12/2009 (en DT)

ACTIF	Note	31/12/2009	31/12/2008
PORTEFEUILLE TITRES	AC 1	1,629,489.344	1,508,088.900
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		620,082.389	441,096.444
Emprunts obligataires		870,629.835	965,414.602
Autres valeurs		138,777.120	101,577.854
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		1,257,513.737	645,395.109
Placements monétaires	AC 1	809,555.463	286,969.889
Disponibilités		447,958.274	358,425.220
Créances d'exploitations	AC 2	0.000	0.000
Créances d'exploitations		0.000	0.000
Autres Actifs	AC 3	0.000	0.000
TOTAL ACTIF		2,887,003.081	2,153,484.009
PASSIF		31/12/2009	31/12/2008
Opérateurs créditeurs	PA 1	6,448.054	4,908.786
Créditeurs divers	PA 2	18,040.389	17,973.210
TOTAL PASSIF		24,488.443	22,881.996
Capital	CP 1	2,814,590.155	2,089,868.710
Capital en nominal	CP 2	2,834,700.000	2,246,300.000
Capital en début de période		2,246,300.000	2,303,400.000
Emission en nominal		799,300.000	251,600.000
Rachat en nominal		-210,900.000	-308,700.000
Sommes non distribuables		-20,109.845	-156,431.290
Sommes non distribuables exercices antérieurs		-156,431.290	-203,759.914
Sommes non distribuables exercice en cours		136,321.445	47,328.624
Sommes distribuables		47,924.483	40,733.303
Sommes distribuables exercices antérieurs		9.950	10.746
Sommes distribuables de l'exercice en cours		47,914.533	40,722.557
ACTIF NET		2,862,514.638	2,130,602.013
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2,887,003.081	2,153,484.009

Etat de résultat
Arrêté le 31/12/2009 (en DT)

	Note	Période du 01/01/2009 au 31/12/2009	Période du 01/01/2008 au 31/12/2008
a- Dividendes	PR 1	19,769.630	16,870.276
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	PR 1	38,081.515	53,304.117
c- Revenus des placements monétaires	PR 2	32,616.177	18,234.450
Total DES REVENUS DES PLACEMENTS		90,467.322	88,408.843
- Charges de gestion des placements	CH 1	-22,879.744	-19,756.347
- Revenus Nets des placements		67,587.578	68,652.496
- Autres produits	PR 3	0.000	9.260
- Autres charges	CH 2	-24,311.919	-27,004.770
RESULTAT D'EXPLOITATION		43,275.659	41,656.986
Régularisation du résultat d'exploitation		4,638.874	-934.429
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		47,914.533	40,722.557
- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-4,638.874	934.429
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		167,473.742	72,147.745
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-257.131	-27,660.810
Frais de négociation		-146.749	-1,158.102
Résultat non distribuable		167,069.862	43,328.833
RESULTAT NET DE LA PERIODE		210,345.521	84,985.819

Etat de variation de l'actif net
Arrêté le 31/12/2009 (en DT)

	Période du 01/01/2009 au 31/12/2009	Période du 01/01/2008 au 31/12/2008
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	210,345.521	84,985.819
a- Résultat d'exploitation	43,275.659	41,656.986
b- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	167,473.742	72,147.745
c- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-257.131	-27,660.810
d- Frais de négociation de titres	-146.749	-1,158.102
<u>AN 2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	-40,598.509	-58,754.212
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	562,165.613	-54,316.840
a- Souscriptions	767,378.533	237,971.883
Capital	799,300.000	251,600.000
Régularisation des sommes non distribuables	-39,318.832	-18,779.401
Régularisation des sommes distribuables	7,397.365	5,151.284
b- Rachats	-205,212.920	-292,288.723
Capital	-210,900.000	-308,700.000
Régularisation des sommes non distribuables	8,570.415	22,779.192
Régularisation des sommes distribuables	-2,883.335	-6,367.915
VARIATION DE L'ACTIF NET	731,912.625	-28,085.233
<u>ACTIF NET</u>		
a- en début de période	2,130,602.013	2,158,687.246
b- en fin de période	2,862,514.638	2,130,602.013
<u>NOMBRE D' ACTIONS</u>		
a- en début de période	22,463	23,034
b- en fin de période	28,347	22,463
VALEUR LIQUIDATIVE	100.981	94.849
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	8.38%	3.94%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA SOCIETE
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Arrêtés au 31/12/2009

I – Référentiel d'élaboration des états financiers annuels :

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-2009 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II – Principes comptables appliqués :

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments des portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II – 1 – Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

II – 2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse du jour ou celui le plus récent.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

II – 3- Evaluation des obligations et placements monétaires :

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

II – 4 – Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les prix d'achat des placements sont déterminés par la méthode du coût moyen pondéré.

III– Unité monétaire :

A signaler que les états financiers de l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

**AC 1 : Note sur le portefeuille titres
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Arrêté le 31/12/2009 (en DT)**

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	% l'Actif Net
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u>		<u>364,148.187</u>	<u>620,082.389</u>	<u>21.66%</u>
ADWYA	11,500	26,659.099	96,669.000	3.38%
ATB	4,640	21,415.257	37,138.560	1.30%
ATL	14,058	30,726.159	74,774.502	2.61%
BH	1,198	24,794.000	33,021.672	1.15%
BIAT	700	27,634.133	44,823.800	1.57%
BT	525	34,870.000	50,898.750	1.78%
BTE (ADP)	1,000	29,004.700	30,848.000	1.08%
MAG GEN	418	17,551.600	53,922.000	1.88%
MONOPRIX	150	10,740.000	34,887.900	1.22%
POULINA GP HOLD	2,585	15,380.750	18,097.585	0.63%
SFBT	4,525	65,277.732	56,223.125	1.96%
STB	800	10,400.000	11,523.200	0.40%
TLS	1,740	23,242.240	43,733.160	1.53%
TLSNS09	300	6,967.800	7,182.000	0.25%
TPR	3,035	12,028.716	16,999.035	0.59%
UIB	470	6,701.201	8,605.700	0.30%
<u>Droits</u>				
DATLS09/2	2,040	754.800	734.400	0.03%
<u>Titres OPCVM</u>		<u>136,442.078</u>	<u>138,777.120</u>	<u>4.85%</u>
ALYSSA SICAV	1,360	136,442.078	138,777.120	4.85%
<u>Obligations Privées</u>		<u>605,255.016</u>	<u>616,247.164</u>	<u>21.53%</u>
ATBSUB09 LIGA1	1,000	100,000.000	102,421.382	3.58%
ATL2009/3	1,000	100,000.000	100,022.466	3.49%
BHSUB07	200	20,141.304	20,202.546	0.71%
BNASUB09	2,000	200,000.000	206,367.562	7.21%
SIHM 2008	1,000	100,000.000	101,557.041	3.55%
TL2006-1	2,100	85,113.712	85,676.167	2.99%
<u>Obligations BTA</u>		<u>251,575.000</u>	<u>254,382.671</u>	<u>8.89%</u>
<u>Ligne</u>				
BTA102013	250	251,575.000	254,382.671	8.89%
TOTAL		1,357,420.281	1,629,489.344	56.93%

**AC 1 : Note sur les placement monétaires
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Arrêté le 31/12/2009 (en DT)**

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	% l'Actif Net	
BTCT					
<u>Ligne</u>	<u>Date d'Acqui.</u>				
02/03/2010	17/02/2009	250	238,290.409	246,110.156	8.60%
06/04/2010	24/03/2009	110	105,534.315	108,180.855	3.78%
02/03/2010	08/06/2009	100	97,013.990	98,853.266	3.45%
16/11/2010	03/11/2009	370	354,550.464	356,411.187	12.45%
Total placements monétaires			795,389.179	809,555.463	<u>28.28%</u>

**PR 1 : Note sur les revenus du portefeuille titres
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Arrêté le 31/12/2009 (en DT)**

Désignation	Période du 01/01/2009 au 31/12/2009	Période du 01/01/2008 au 31/12/2008
Revenus des Actions et valeurs assimilées	<u>15,623.000</u>	<u>14,438.935</u>
Revenus des titres OPCVM	<u>4,146.630</u>	<u>2,431.341</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées	<u>38,081.515</u>	<u>53,304.117</u>
Revenus des obligations Etat	15,929.779	43,459.277
Revenus des obligations privées	22,151.736	9,844.840
TOTAL	57,851.145	70,174.393

**PR 2 : Note sur les revenus des placements
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Arrêté le 31/12/2009 (en DT)**

Désignation	Période du 01/01/2009 au 31/12/2009	Période du 01/01/2008 au 31/12/2008
Intérêts des bons de trésor	25,333.273	15,628.357
Intérêts des certificats de dépôt	440.625	2,606.093
Intérêts sur les avoirs bancaires	6,842.279	0.000
Total placements monétaires	32,616.177	18,234.450

**CP 1 : Mouvement sur le capital et l'Actif Net
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Arrêté le 31/12/2009 (en DT)**

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
Capital début de période au 31/12/2008	<u>2,089,868.710</u>	<u>2,089,868.710</u>
Souscriptions de la période	<u>799,300.000</u>	<u>799,300.000</u>
Rachats de la période	<u>-210,900.000</u>	<u>-210,900.000</u>
Autres mouvements	<u>136,321.445</u>	<u>184,245.928</u>
- Variation des plus ou moins values et frais de Nég.	167,069.862	167,069.862
- Régularisation sommes non distribuables	-30,748.417	-30,748.417
- Sommes distribuables de la période		47,924.483
Montant fin de période au 31/12/2009	2,814,590.155	2,862,514.638

**CP 2 : Note sur le capital
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Arrêté le 31/12/2009 (en DT)**

Capital au 31/12/2008		
* Montant		2,246,300.000
* Nombre de titres en circulation		22,463
* Nombre d'actionnaires		21

<u>Souscriptions Réalisées</u>	
* Volume	799,300.000
* Nombre de titres émis	7,993
<u>Rachats Effectués</u>	
* Volume	210,900.000
* Nombre de titres rachetés	2,109
<u>Capital au 31/12/2009</u>	
* Volume	2,834,700.000
* Nombre de titres en circulation	28,347
* Nombre d'actionnaires	19

**Notes sur le passif et autres actifs
UNION FINANCIERE SALAMMMBO SICAV
Arrêté le 31/12/2009 (en DT)**

	Libelle	31/12/2009
<u>AC 2</u>	<u>Créances d'exploitations</u>	<u>0.000</u>
	Obligations amorties BATAM	81,875.288
	DE sur obligations amorties BATAM	-81,875.288
<u>AC 3</u>	<u>Autres Actifs</u>	<u>0.000</u>
	RàS sur BTA	0.000
<u>PA 1</u>	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>6,448.054</u>
	Frais du Gestionnaire	967.213
	Frais du Dépositaire	716.454
	Frais de Distributeur	4,764.387
<u>PA 2</u>	<u>Créditeurs divers</u>	<u>18,040.389</u>
	Etat retenue à la source	0.000
	Redevance CMF	242.142
	Charges à payer ex. ant.	2,046.159
	Charges et produits en attente de régul.	0.000
	Budget des charges à payer ex. en cours	15,752.088
<u>PA 2-1</u>	<u>Budget des charges à payer ex. en cours</u>	<u>15,752.088</u>
	Abonnement linéaire des Charges à payer ex. en cours	0.000
	Charges payées sur exercice en cours	15,752.088
	<u>Charges à payer sur l'exercice 2009</u>	<u>21,352.556</u>
	Jetons de présence 2009	12,750.000
	Honoraire commissaires aux comptes	6,721.200
	Frais Assemblée	2,018.567
	Frais de publication au bulletin CMF	652.400
	Taxe revenant aux collectivités locales	187.966
	Ajustement sur Charges budgétisées Antérieures	-977.577

**Notes sur les charges et produits de gestion
UNION FINANCIERE SALAMMMBO SICAV
Arrêté le 31/12/2009 (en DT)**

	Libelle	31/12/2009
<u>CH 1</u>	<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>22,879.744</u>
	Rémunération du Gestionnaire	3,431.965
	Rémunération du Dépositaire	2,542.205
	Rémunération du Distributeur	16,905.574
<u>CH 2</u>	<u>Autres charges</u>	<u>24,311.919</u>
	Redevance CMF	2,542.205
	Services bancaires et assimilés	414.155
	Charges diverses	0.003

Impôts, taxes et versements assimilés	3.000
Abonnement des charges budgétisées	21,352.556

**Note sur les sommes distribuables
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Arrêté le 31/12/2009 (en DT)**

	Résultats distribuables	Régularisations	Sommes distribuables
Exercice 2008 et antérieurs	880,964.167	-50,273.813	830,690.354
Exercice 2009	43,275.659	4,638.874	47,914.533
Total	924,239.826	-45,634.939	878,604.887

**Données par actions et ratios pertinents
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Arrêté le 31/12/2009 (en DT)**

Données par action	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Revenus des placements	3.191	3.936	5.561	3.986
Charges de gestion des placements	-0.807	-0.880	-1.056	-0.867
Revenu net des placements	2.384	3.056	4.505	3.119
Autres produits	0.000	0.000	0.000	0.000
Autres charges	-0.858	-1.202	-1.328	-1.915
Résultat d'exploitation	1.527	1.854	3.177	1.204
Régularisation du résultat d'exploitation	0.164	-0.042	-0.922	0.052
Somme distribuables de l'exercice	1.690	1.813	2.255	1.256
Variation des (+) ou (-) valeurs potentielles	5.908	3.212	-0.367	0.747
(+) ou (-) valeurs réalisées sur cession de titres	-0.009	-1.231	1.786	-3.687
Frais de négociation	-0.005	-0.052	-0.061	-0.262
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	5.894	1.929	1.358	-3.202
Résultat net de l'exercice	7.420	3.783	4.535	-1.998
Droits d'entrées et droits de sorties	0.000	0.000	0.000	0.000
Résultats non distribuables de l'exercice	5.894	1.929	1.358	-3.202
Régularisation du résultat non distribuable	-1.085	0.178	-3.913	4.823
Sommes non distribuables de l'exercice	4.809	2.107	-2.555	1.621
Distribution de dividendes	1.813	2.563	2.255	1.256
Valeur liquidative	100.981	94.849	92.293	89.489
Ratios de gestion des placements				
Charges/actif net moyen	0.90%	0.90%	0.90%	0.91%
Autres charges/actif net moyen	0.96%	1.23%	1.13%	2.00%
Résultats distribuables de l'exe./actif net moyen	1.88%	1.86%	1.92%	1.31%
Actif net moyen	2,542,431.650	2,194,713.226	1,994,407.169	2,030,440.607
Nombre d'actions au 31/12/	28,347	22,463	23,034	17,331

SITUATION ANNUELLE DE L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV ARRETEE AU 31/12/2009**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 5 Mars 2009, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2009 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2009 et des notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de bilan 165.895.329 D, un capital social de 162.559.800 D et une valeur liquidative égale à 102D,051 par action ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses statutaires de la société UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV arrêtée au 31 Décembre 2009, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques.

Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la Société fournies dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sont conformes à celles contenues dans les états financiers susmentionnés.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005 et sur la base de nos travaux effectués conformément aux standards professionnels généralement admis, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures du système de contrôle interne de la société pouvant affecter son efficacité.

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

Au cours de l'exercice écoulé, nous n'avons pas reçu d'avis qu'une convention conclue par le Président, le Directeur Général ou par des membres du Conseil d'Administration avec la société UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV ou avec des tiers ait été soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, conformément aux prescriptions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Nous avons été cependant informés de la poursuite en 2009 des opérations précédemment conclues entre la société l'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV et des parties liées

Dans ce cadre, les conventions de gestionnaire conclue avec l'UBCI FINANCE, de depositaire conclue avec l'UBCI et de distributeur conclue avec l'UBCI et l'UBCI FINANCE ont continué à produire leurs effets en 2009 et ce, aux mêmes conditions que celles des exercices antérieurs.

Au cours de l'exercice 2009, l'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a également alloué à la direction de la société une rémunération annuelle nette de 16.051 D.

Le Commissaire aux Comptes

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Bilan Arrêté au 31/12/2009 (en DT)

LIBELLE	NOTE	31/12/2009	31/12/2008
ACTIFS			
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	105,542,209.292	102,757,313.922
a- Obligations et valeurs assimilées		105,542,209.292	102,757,313.922
b- Autres valeurs			
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		60,734,373.340	46,451,815.744
a- Placements monétaires	AC2	30,039,825.741	18,220,742.154
b- Disponibilités		30,694,547.599	28,231,073.590
Créances d'exploitations	AC3	0.000	0.000
Autres actifs	AC4	1,730.603	931.972
TOTAL ACTIFS		166,278,313.235	149,210,061.638
PASSIFS		382,984.113	345,375.896
Opérateurs créditeurs	PA1	346,266.715	303,625.715
Autres créditeurs divers	PA2	36,717.398	41,750.181
ACTIF NET		165,895,329.122	148,864,685.742
Capital	CP1	160,020,953.228	142,853,875.272
Sommes distribuables		5,874,375.894	6,010,810.470
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		1,114.395	1,456.022
b- Sommes distribuables de l'exercice		5,873,261.499	6,009,354.448
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		166,278,313.235	149,210,061.638

ETAT DE RESULTAT DE LA SOCIETE

Arrêté au 31/12/2009 (en DT)

LIBELLE	NOTE	Période du 01.01 au 31.12.09	Période du 01.01 au 31.12.08
Revenus du portefeuille-titres	PR1	4,669,133.488	5,348,236.711
a- Dividendes			
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		4,669,133.488	5,348,236.711
c- Revenus des autres valeurs			
Revenus des placements monétaires	PR2	2,820,987.123	1,952,952.199
Total des revenus des placements		7,490,120.611	7,301,188.910
Charges de gestion des placements	CH 1	-1,339,109.093	-1,171,480.936
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		6,151,011.518	6,129,707.974
Autres produits	PR 3	0.000	0.034
Autres charges	CH 2	-229,495.653	-208,032.154
RESULTAT D'EXPLOITATION		5,921,515.865	5,921,675.854
Régularisation du résultat d'exploitation		-48,254.366	87,678.594
SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE		5,873,261.499	6,009,354.448
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		48,254.366	-87,678.594
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		241,317.230	-410,275.268
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		324,892.300	-111,859.410
Frais de négociation		-4,010.198	-652.542
RESULTAT NET DE LA PERIODE		6,483,715.197	5,398,888.634

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Arrêté au 31/12/2009 (en DT)

LIBELLE	Période du 01.01 au 31.12.09	Période du 01.01 au 31.12.08
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	6,483,715.197	5,398,888.634
a- Résultat d'exploitation	5,921,515.865	5,921,675.854
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	241,317.230	-410,275.268
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	324,892.300	-111,859.410
d- Frais de négociation de titres	-4,010.198	-652.542
Distributions de dividendes	-6,708,129.194	-5,777,422.299
Transactions sur le capital	17,255,057.377	7,690,298.410
a- Souscriptions	185,100,580.401	169,451,889.974
- Capital	181,790,500.000	166,198,900.000
- Régularisation des sommes non distribuables	-3,039,841.802	-2,893,957.416
- Régularisation des sommes distribuables	6,349,922.203	6,146,947.390
b- Rachats	167,845,523.024	161,761,591.564
- Capital	164,887,800.000	158,640,600.000
- Régularisation des sommes non distribuables	-2,742,020.426	-2,766,209.677
- Régularisation des sommes distribuables	5,699,743.450	5,887,201.241
VARIATION DE L'ACTIF NET	17,030,643.380	7,311,764.745
ACTIF NET		
a- Début de période	148,864,685.742	141,552,920.997
b- Fin de période	165,895,329.122	148,864,685.742
NOMBRE D' ACTIONS	169,027	75,583
a- Début de période	1,456,571	1,380,988
b- Fin de période	1,625,598	1,456,571
VALEUR LIQUIDATIVE	102.051	102.202
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3.97%	3.76%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA SOCIETE

Arrêtés au 31/12/2009

I – Référentiel d'élaboration des états financiers annuels :

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-2009 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II – Principes comptables appliqués :

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II – 1 – Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Pour les BTA et BTNB, en raison de la valorisation de cette catégorie de portefeuille selon la valeur d'acquisition et non sur la base de la valeur marchande ou actuarielle, le gestionnaire de la société UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a décidé dans un souci d'équité entre les actionnaires d'amortir linéairement les plus ou moins-values potentielles de chaque ligne de BTA et BTNB sur la période allant du 26 juillet 2006 jusqu'à son échéance effective.

Ainsi, une décote quotidienne sur les BTA et BTNB est constatée en tant que moins-value potentielle. Au 31 Décembre 2009, cette décote s'établit à 960.135 DT/jour. La moins-value totale à amortir étant de 2 323 425.622 DT.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

II – 2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse du jour ou celui le plus récent.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

II – 3- Evaluation des obligations et placements monétaires :

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en

capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

II – 4 – Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les prix d'achat des placements sont déterminés par la méthode du coût moyen pondéré.

III– Unité monétaire :

A signaler que les états financiers de l'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

AC1 - Note sur le Portefeuille Titres Arrêté au 31/12/2009 (en DT)

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur boursière au 31/12/2009	% de l'Actif Net
Total BTA		57,410,425.622	58,165,638.961	35.06%
BTA022015	8,181	8,719,021.361	8,911,790.198	5.37%
BTA032012	2,000	2,037,150.000	2,092,186.028	1.26%
BTA042010	13,615	14,272,604.500	14,199,777.743	8.56%
BTA042014	4,511	4,956,416.140	4,952,401.818	2.99%
BTA052022	6,950	7,595,054.456	7,809,468.726	4.71%
BTA072014	300	343,902.000	334,483.129	0.20%
BTA072017	7,170	7,225,004.355	7,412,573.430	4.47%
BTA082011	5,000	4,998,500.000	5,068,995.814	3.06%
BTA102013	7,360	7,262,772.810	7,383,962.075	4.45%
Total obligations des Sociétés		46,575,000.000	47,376,570.331	28.56%
AIL 2009-1	7,000	700,000.000	731,114.521	0.44%
AMENBANK ES2009	30,000	3,000,000.000	3,033,327.123	1.83%
AMENBANK2001	19,000	570,000.000	587,838.964	0.35%
AMENBANK2006	15,000	1,200,000.000	1,247,759.530	0.75%
AMENBANK2008(B)	20,000	1,900,000.000	1,965,589.041	1.18%
ATBSUB09 LIGA1	19,000	1,900,000.000	1,946,006.269	1.17%
ATBSUB09 LIGA2	20,000	2,000,000.000	2,050,904.364	1.24%
ATL 2008 (ES)	2,000	200,000.000	204,050.411	0.12%
ATL 2009	5,000	500,000.000	514,526.027	0.31%
ATL2004/2	5,000	100,000.000	104,234.521	0.06%
ATL2007/1	10,000	600,000.000	610,513.973	0.37%
ATL2009/2	17,000	1,700,000.000	1,719,170.411	1.04%
ATL2009/3	18,000	1,800,000.000	1,800,404.383	1.09%
BH 2009CATB	50,000	5,000,000.000	5,000,580.822	3.01%
BHSUB07	30,000	3,000,000.000	3,009,186.246	1.81%
BNASUB09	23,000	2,300,000.000	2,373,226.959	1.43%
BTE 2009	20,000	2,000,000.000	2,024,854.794	1.22%
BTKD 2006	5,000	200,000.000	200,383.562	0.12%
CIL 2007/1	20,000	1,600,000.000	1,680,920.548	1.01%
CIL2004/1	10,000	400,000.000	405,707.398	0.24%
CIL2009/1	5,000	500,000.000	509,945.206	0.31%
CIL2009/2	20,000	2,000,000.000	2,025,446.575	1.22%
CIL2009/3	20,000	2,000,000.000	2,002,071.233	1.21%
HOU10A2IF8AP	5,000	125,000.000	129,280.000	0.08%
PANOBOIS 2007	1,500	150,000.000	155,684.383	0.09%
STM 2007	4,000	400,000.000	405,812.602	0.24%
TL2006-1	5,000	200,000.000	201,339.178	0.12%
TL2007-1	30,000	1,800,000.000	1,801,282.192	1.09%
TLS2008-2	10,000	800,000.000	803,989.041	0.48%
TLS2008-3	8,000	800,000.000	838,636.712	0.51%
TLS2009-1	10,000	1,000,000.000	1,043,452.054	0.63%
TLSUB2007	20,000	1,200,000.000	1,228,352.877	0.74%
UIB2009-1 CAT A	20,000	2,000,000.000	2,038,663.014	1.23%
UIB2009-1 CAT B	20,000	2,000,000.000	2,040,504.110	1.23%
UNIFACTOR 2006	5,000	200,000.000	200,911.781	0.12%

UTL2005/1	11,500	690,000.000	699,845.260	0.42%
WIFACK LEAS06/1	1,000	40,000.000	41,054.246	0.02%
Total portefeuille titres		103,985,425.622	105,542,209.292	63.62%

AC2 - Note sur les Placements Monétaires
Arrêté au 31/12/2009 (en DT)

Libellé	Date de Placement	Prix de revient	Valeur boursière au 31/12/2009	% de l'Actif net	
BTCT					
Ligne	Quantité				
02/03/2010	790	17/02/2009	752,997.692	777,708.092	0.47%
06/04/2010	220	24/03/2009	211,068.630	216,361.711	0.13%
06/04/2010	500	24/03/2009	479,556.506	491,671.174	0.30%
06/04/2010	500	24/03/2009	479,604.806	491,691.167	0.30%
11/05/2010	500	05/05/2009	479,824.960	490,157.226	0.30%
11/05/2010	500	05/05/2009	479,777.511	490,133.709	0.30%
11/05/2010	500	05/05/2009	479,730.072	490,110.195	0.30%
08/07/2010	500	07/07/2009	479,898.645	487,554.774	0.29%
08/07/2010	500	07/07/2009	479,945.478	487,584.160	0.29%
08/07/2010	500	07/07/2009	479,992.320	487,613.550	0.29%
08/07/2010	500	14/07/2009	480,221.927	487,599.413	0.29%
08/07/2010	500	14/07/2009	480,175.936	487,570.200	0.29%
08/07/2010	500	14/07/2009	480,129.955	487,540.991	0.29%
10/08/2010	500	04/08/2009	479,587.810	486,026.882	0.29%
10/08/2010	500	04/08/2009	479,635.221	486,059.722	0.29%
10/08/2010	500	04/08/2009	479,682.642	486,092.566	0.29%
10/08/2010	465	11/08/2009	446,317.164	452,043.380	0.27%
10/08/2010	500	11/08/2009	479,864.358	486,035.485	0.29%
12/10/2010	500	29/09/2009	479,025.853	483,065.594	0.29%
12/10/2010	300	29/09/2009	287,386.602	289,815.829	0.17%
16/11/2010	500	03/11/2009	479,025.853	481,551.521	0.29%
16/11/2010	130	03/11/2009	124,559.252	125,214.473	0.08%
02/03/2010	410	11/11/2009	404,746.059	406,663.781	0.25%
Total placements BTCT			10,382,755.253	10,555,865.597	6.36%

Certificat de dépôt

Emetteur	Garant	Taux de Rémunération	durée	Date de Placement	Prix de revient	Valeur boursière au 31/12/2009	% de l'Actif net
UBCI	UBCI	4.29%	20 jours	12/12/2009	499,048.933	499,999.999	0.30%
UBCI	UBCI	4.29%	20 jours	13/12/2009	998,097.867	999,904.678	0.60%
UBCI	UBCI	4.29%	20 jours	14/12/2009	2,495,244.667	2,499,523.447	1.51%
UBCI	UBCI	4.29%	20 jours	15/12/2009	3,992,391.467	3,998,856.409	2.41%
UBCI	UBCI	4.29%	20 jours	21/12/2009	499,048.933	499,571.459	0.30%
UBCI	UBCI	4.29%	20 jours	23/12/2009	499,048.933	499,476.353	0.30%
UBCI	UBCI	4.29%	20 jours	24/12/2009	1,497,146.800	1,498,286.450	0.90%
UBCI	UBCI	4.29%	20 jours	25/12/2009	2,495,244.667	2,496,906.459	1.51%
UBCI	BT	4.29%	20 jours	15/12/2009	499,048.933	499,857.051	0.30%
UBCI	BT	4.29%	20 jours	26/12/2009	2,495,244.667	2,496,668.891	1.50%
UBCI	BT	4.29%	20 jours	27/12/2009	2,495,244.667	2,496,431.379	1.50%
UBCI	BT	4.29%	20 jours	28/12/2009	998,097.867	998,477.569	0.60%
Total placements certificats de dépôt					19,462,908.401	19,483,960.144	11.74%
TOTAL GENERAL					29,845,663.654	30,039,825.741	18.11%

PR1 - Note sur les revenus du portefeuille-titres
Arrêté au 31/12/2009 (en DT)

Libelle	Période du 01.01 au 31.12.09	Période du 01.01 au 31.12.08
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
Revenus des obligations		
- Intérêts	1,586,227.724	1,378,936.338
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier		
- Intérêts	3,082,905.764	3,969,300.373
TOTAL	4,669,133.488	5,348,236.711

**PR2 - Note sur les revenus des placements monétaires
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Arrêté au 31/12/2009 (en DT)**

Libelle	Période du 01.01 au 31.12.09	Période du 01.01 au 31.12.08
Intérêts des bons de trésor	273,365.049	61,104.708
Intérêts des certificats de dépôt	961,560.549	619,035.764
Intérêts sur les avoirs bancaires	1,586,061.525	1,272,811.727
TOTAL	2,820,987.123	1,952,952.199

**Note sur les charges et produits de gestion
Arrêté au 31/12/2009 (en DT)**

Libelle	31/12/2009
CH 1-Charges de gestion des placements	1,339,109.093
Rémunération du gestionnaire	175,758.082
Rémunération du dépositaire	167,388.657
Rémunération du distributeur	995,962.354
CH 2-Autres charges	229,495.653
Redevance CMF	167,388.657
Services bancaires et assimilés	10.080
Charges diverses	0.675
Impôts, taxes et versements assimilés	3.000
Abonnement des charges budgétisées	62,093.241
PR 3-Autres Produits	0.000
Autres produits	0.000

**CP1 - Note sur le capital
Arrêté au 31/12/2009 (en DT)**

Capital au 31/12/2008	
* Montant	145,657,100
* Nombre de titres	1,456,571
* Nombre d'actionnaires	1,982
Souscriptions réalisées	
* Montant	181,790,500
* Nombre de titres émis	1,817,905
Rachats effectués	
* Montant	164,887,800
* Nombre de titres rachetés	1,648,878
Capital au 31/12/2009	
* Montant	162,559,800
* Nombre de titres	1,625,598
* Nombre d'actionnaires	2,039

**Mouvement sur le capital et l'Actif Net
Arrêté au 31/12/2009 (en DT)**

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
Capital début de période au 31/12/2008	142,853,875.272	142,853,875.272
Souscriptions de la période	181,790,500.000	181,790,500.000
Rachats de la période	-164,887,800.000	-164,887,800.000
Autres mouvements	264,377.956	6,138,753.850
- Variation des plus ou moins values et frais de nég.	562,199.332	562,199.332
- Régularisation sommes non distribuables de la période	-297,821.376	-297,821.376
- Sommes distribuables		5,874,375.894
Capital fin de période au 31/12/2009	160,020,953.228	165,895,329.122

**Note sur le passif
Arrêté au 31/12/2009 (en DT)**

	Libelle	31/12/2009
AC3	Créances d'exploitation	0.000
	Annuité à recevoir en principal de l'EO BATAM	3,855,326.647
	Différence d'estimation sur obligations BATAM	-3,855,326.647

AC4	Autres Actifs	1,730.603
	RaS sur achats BTA	1,730.603
PA 1	Opérateurs créditeurs	346,266.715
	Frais de gestionnaire	45,447.507
	Frais de dépositaire	43,283.347
	Frais de distributeur	257,535.861
PA 2	Autres créditeurs divers	36,717.398
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	673.682
	Redevance CMF	14,537.559
	Charges à payer sur exercice antérieur	-503.646
	Budget des charges à payer sur exercice en cours	22,009.803
	Charges à payer sur l'exercice 2009	62,093.241
	Jetons de présence 2009	12,000.000
	Honoraires du commissaire aux comptes	6,720.300
	Frais de tenue Assemblée	2,349.247
	Indemnité du Président du Conseil d'Administration	24,135.384
	Frais de publication aux bulletins CMF	652.400
	Taxe revenant aux collectivités locales	14,652.309
	Réajustement sur Budgétisation des Charges Antérieures	1,583.601

Note sur les sommes distribuables
Arrêté au 31/12/2009 (en DT)

	Résultats distribuables	Régularisations	Sommes distribuables
Exercice 2008 et antérieurs	60,960,570.022	160,911.184	61,121,481.206
Exercice 2009	5,921,515.865	-48,254.366	5,873,261.499
Total	66,882,085.887	112,656.818	66,994,742.705

Données par actions et ratios pertinents
Arrêté au 31/12/2009 (en DT)

Données par action	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Revenus des placements	4.608	5.013	4.807	5.367
Charges de gestion des placements	-0.824	-0.804	-0.453	-0.889
Revenus nets des placements	3.784	4.208	4.354	4.478
Autres produits	0.000	0.000	0.000	0.000
Autres charges	-0.141	-0.143	-0.140	-0.150
Résultat d'exploitation	3.643	4.065	4.213	4.328
Régularisation du résultat d'exploitation	-0.030	0.060	0.101	-0.319
Sommes distribuables de l'exercice	3.613	4.126	4.315	4.009
Variation des (+) ou (-) valeurs potentielles	0.148	-0.282	-1.582	-0.396
(+) ou (-) valeurs réalisées sur cession de titres	0.200	-0.077	0.934	-0.022
Frais de négociation	-0.002	0.000	0.000	-0.008
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	0.346	-0.359	-0.647	-0.427
Résultat net de l'exercice	3.989	3.707	3.566	3.902
Droits d'entrées et droits de sorties	0.000	0.000	0.000	0.000
Résultat non distribuable de l'exercice	0.346	-0.359	-0.647	-0.427
Régularisation du résultat non distribuable	-0.183	-0.088	-0.046	0.031
Sommes non distribuables de l'exercice	0.163	-0.447	-0.693	-0.396
Distribution de dividendes	4.126	4.059	4.315	4.009
Valeur liquidative	102.051	102.202	103.227	103.589
Ratios de gestion des placements				
Charges/actif net moyen	0.80%	0.80%	0.45%	0.80%
Autres charges/actif net moyen	0.14%	0.14%	0.14%	0.13%
Résultats distribuables de l'ex./actif net moyen	3.51%	4.10%	4.31%	3.61%
Actif net moyen	167,383,421.712	146,429,989.266	142,568,090.567	142,667,708.669
Nombre d'actions au 31/12	1,625,598	1,456,571	1,380,988	1,425,897

SITUATION ANNUELLE D'UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV ARRETEE AU 31/12/2009**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 5 Mars 2009, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2009 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2009 et des notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 2.112.710 D, un capital social de 2.120.600 D et une valeur liquidative égale à 99D,627 par action ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses statutaires de la société UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV arrêtée au 31 Décembre 2009, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques.

Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la Société fournies dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sont conformes à celles contenues dans les états financiers susmentionnés.

Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005 et sur la base de nos travaux effectués conformément aux standards professionnels généralement admis, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures du système de contrôle interne de la société pouvant affecter son efficacité.

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

Au cours de l'exercice écoulé, nous n'avons pas reçu d'avis qu'une convention conclue par le Président, le Directeur Général ou par des membres du Conseil d'Administration avec la société UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV ou avec des tiers ait été soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, conformément aux prescriptions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Nous avons été cependant informés de la poursuite en 2009 des opérations précédemment conclues entre l'UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV et des parties liées.

Dans ce cadre, les conventions de gestionnaire conclue avec l'UBCI FINANCE, de depositaire conclue avec l'UBCI et de distributeur conclue avec l'UBCI et l'UBCI FINANCE ont continué à produire leurs effets en 2009 et ce, aux mêmes conditions que celles des exercices antérieurs.

Le Commissaire aux Comptes

Dhia BOUZAYEN

BILAN
Arrêté au 31/12/2009 (en DT)

ACTIF	Note	31/12/2009	31/12/2008
PORTEFEUILLE TITRES	AC1	1,676,597.467	1,214,069.684
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1,676,597.467	1,214,069.684
Autres valeurs		0.000	0.000
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		462,869.430	364,126.270
Placements monétaires	AC1	418,183.831	191,216.692
Disponibilités		44,685.599	172,909.578
Créances d'exploitation	AC2	0.000	0.000
Autres actifs		0.000	0.000
TOTAL ACTIF		2,139,466.897	1,578,195.954
PASSIF		31/12/2009	31/12/2008
Opérateurs créditeurs	PA 1	7,386.794	7,056.327
Créditeurs divers	PA 2	19,370.459	19,800.548
TOTAL PASSIF		26,757.253	26,856.875
Capital	CP1	2,111,979.008	1,545,510.822
Capital en nominal	CP2	2,120,600.000	2,088,600.000
Capital en début de période		2,088,600.000	2,893,700.000
Emission en nominal		5,082,600.000	6,453,800.000
Rachat en nominal		-5,050,600.000	-7,258,900.000
Sommes non distribuables		-8,620.992	-543,089.178
Sommes non distribuables exercices antérieurs		-543,089.178	-943,918.482
Sommes non distribuables exercice en cours		534,468.186	400,829.304
Sommes distribuables		730.636	5,828.257
Sommes distribuables exercices antérieurs		1.083	8.124
Sommes distribuables de l'exercice en cours		729.553	5,820.133
ACTIF NET		2,112,709.644	1,551,339.079
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2,139,466.897	1,578,195.954

Etat de résultat
Arrêté au 31/12/2009 (en DT)

	Note	Période du 01/01/2009 au 31/12/2009	Période du 01/01/2008 au 31/12/2008
a- Dividendes	PR1	38,317.480	52,771.570
b- Revenus des placements monétaires	PR2	12,210.902	14,724.162
Total des revenus de placements		50,528.382	67,495.732
- Charges de gestion des placements	CH1	-25,923.819	-30,468.309
- Revenus Nets des placements		24,604.563	37,027.423
- Autres produits	PR3	0.000	0.000
- Autres charges	CH2	-24,070.814	-28,318.044
RESULTAT D'EXPLOITATION		533.749	8,709.379
Régularisation du résultat d'exploitation		195.804	-2,889.246
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		729.553	5,820.133
- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-195.804	2,889.246
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		468,112.813	85,933.659
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		93,958.967	143,029.043
Frais de négociation		-582.311	-1,559.403
Résultat non distribuable		561,489.469	227,403.299
RESULTAT NET DE LA PERIODE		562,023.218	236,112.678

Etat de variation de l'actif net
Arrêté au 31/12/2009 (en DT)

	Période du 01/01/2009 au 31/12/2009	Période du 01/01/2008 au 31/12/2008
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>562,023.218</u>	<u>236,112.678</u>
a- Résultat d'exploitation	533.749	8,709.379
b- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	468,112.813	85,933.659
c- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	93,958.967	143,029.043
d- Frais de négociation de titres	-582.311	-1,559.403
<u>AN 2 - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	<u>-5,802.363</u>	<u>-17,161.560</u>
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>5,149.710</u>	<u>-634,332.959</u>
a- Souscriptions	4,283,678.049	4,940,417.463
Capital	5,082,600.000	6,453,800.000
Régularisation des sommes non distribuables	-815,900.534	-1,558,492.393
Régularisation des sommes distribuables	16,978.583	45,109.856
b- Rachats	-4,278,528.339	-5,574,750.422
Capital	-5,050,600.000	-7,258,900.000
Régularisation des sommes non distribuables	788,879.251	1,731,918.398
Régularisation des sommes distribuables	-16,807.590	-47,768.820
VARIATION DE L'ACTIF NET	561,370.565	-415,381.841
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>		
a- en début de période	1,551,339.079	1,966,720.920
b- en fin de période	2,112,709.644	1,551,339.079
<u>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS</u>		
a- en début de période	20,886	28,937
b- en fin de période	21,206	20,886
VALEUR LIQUIDATIVE	99.627	74.276
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	34.51%	10.15%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS DE LA SOCIETE
UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV

Arrêtés au 31/12/2009

I – Référentiel d'élaboration des états financiers annuels :

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-2009 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II – Principes comptables appliqués :

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II – 1 – Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

II – 2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse du jour ou celui le plus récent.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

II – 3- Evaluation des obligations et placements monétaires :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur actuarielle en cas d'absence de transaction boursière sur ce titre ; sinon à la valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat

constitue selon le cas, une plus ou moins value potentielle, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

II – 4 – Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les prix d'achat des placements sont déterminés par la méthode du coût moyen pondéré.

III– Unité monétaire :

A signaler que les états financiers de l'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

AC1 : Note sur le portefeuille titres UBCI UNIVERS Actions SICAV Arrêté au 31/12/2009 (en DT)

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur boursière au 31/12/2009	% l'Actif Net
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		722,701.741	1,676,597.467	79.36%
ADWYA	7,156	16,588.913	60,153.336	2.85%
ATB	11,639	28,772.504	93,158.556	4.41%
ATL	26,990	67,960.750	143,559.810	6.80%
ATTIJARI BANK	4,825	32,971.669	103,587.925	4.90%
ATTIJBNS09	613	12,922.040	13,160.497	0.62%
BH	3,000	38,367.137	82,692.000	3.91%
BIAT	1,537	47,538.223	98,420.258	4.66%
BT	1,656	73,981.612	160,549.200	7.60%
BTE (ADP)	4,100	90,946.868	126,476.800	5.99%
C I L	1,200	13,399.166	34,154.400	1.62%
ICF	360	23,569.400	17,431.200	0.83%
MAG GEN	1,620	52,399.252	208,980.000	9.89%
MONOPRIX	750	33,653.104	174,439.500	8.26%
POULINA GP HOLD	1,786	10,626.700	12,503.786	0.59%
SFBT	7,500	55,081.622	93,187.500	4.41%
SIMPAR	784	14,166.890	29,320.032	1.39%
STB	651	6,771.160	9,377.004	0.44%
TLS	4,338	34,688.502	109,031.292	5.16%
TLSNS09	745	17,303.370	17,835.300	0.84%
TPR	4,275	16,274.212	23,944.275	1.13%
UIB	1,000	11,878.369	18,310.000	0.87%
WIFAK	3,284	20,959.568	44,494.916	2.11%
Droits				
DATLS09/2	5,083	1,880.710	1,829.880	0.09%
TOTAL		722,701.741	1,676,597.467	79.36%

AC1 : Note sur les placements monétaires UBCI UNIVERS Actions SICAV Arrêté au 31/12/2009 (en DT)

Désignation	Date d'Acqui.	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur boursière au 31/12/2009	% l'Actif Net
BTCT					
02/03/2010	17/02/2009	100	95,316.165	98,444.063	4.66%
06/04/2010	24/03/2009	65	62,361.186	63,925.051	3.03%
10/08/2010	11/08/2009	15	14,397.328	14,582.045	0.69%
12/10/2010	09/12/2009	90	86,945.228	87,122.552	4.12%
16/11/2010	03/11/2009	160	153,303.695	154,110.120	7.29%
TOTAL			412,323.601	418,183.831	19.79%

**PR1 : Note sur les revenus du portefeuille-titres
UBCI UNIVERS Actions SICAV
Arrêté au 31/12/2009 (en DT)**

Désignation	Période du 01/01/2009 au 31/12/2009	Période du 01/01/2008 au 31/12/2008
<u>Revenus des Actions et valeurs assimilées</u>	<u>38,317.480</u>	<u>48,590.800</u>
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>0.000</u>	<u>4,180.770</u>
TOTAL	38,317.480	52,771.570

**PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires
UBCI UNIVERS Actions SICAV
Arrêté au 31/12/2009 (en DT)**

Désignation	Période du 01/01/2009 au 31/12/2009	Période du 01/01/2008 au 31/12/2008
Intérêts des bons de trésor	12,210.902	14,724.162
Total placements monétaires	12,210.902	14,724.162

**Notes sur les charges et produits de gestion
UBCI UNIVERS Actions SICAV
Arrêté au 31/12/2009 (en DT)**

Libelle	31/12/2009
<u>CH 1-Charges de gestion des placements</u>	<u>25,923.819</u>
Rémunération du Gestionnaire	7,406.808
Rémunération du Dépositaire	1,851.714
Rémunération du Distributeur	16,665.297
<u>CH 2-Autres charges</u>	<u>24,070.814</u>
Redevance CMF	1,851.714
Services bancaires et assimilés	1,136.999
Impôts, taxes et versements assimilés	3.300
Abonnement des charges budgétisées	21,078.789
Charges Diverses	0.012
<u>PR 3-Autres Produits</u>	<u>0.000</u>
Autres produits	0.000

**CP1 : Mouvement sur le capital et l'actif net
UBCI UNIVERS Actions SICAV
Arrêté au 31/12/2009 (en DT)**

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
<u>Capital début de période au 31/12/2008</u>	<u>1,545,510.822</u>	<u>1,545,510.822</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>5,082,600.000</u>	<u>5,082,600.000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-5,050,600.000</u>	<u>-5,050,600.000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>534,468.186</u>	<u>535,198.822</u>
- Variation des plus ou moins values et frais de Nég.	561,489.469	561,489.469
- Régularisation sommes non distribuables	-27,021.283	-27,021.283
- Sommes distribuables de la période		730.636
<u>Montant fin de période au 31/12/2009</u>	<u>2,111,979.008</u>	<u>2,112,709.644</u>

**CP2 : Note sur le capital
UBCI UNIVERS Actions SICAV
Arrêté au 31/12/2009 (en DT)**

Capital au 31/12/2008	
* Montant	2,088,600.000
* Nombre de titres en circulation	20,886
* Nombre d'actionnaires	34
Souscriptions Réalisées	
* Volume	5,082,600.000
* Nombre de titres émis	50,826
Rachats Effectués	
* Volume	5,050,600.000
* Nombre de titres rachetés	50,506
Capital au 31/12/2009	
* Volume	2,120,600.000
* Nombre de titres en circulation	21,206
* Nombre d'actionnaires	46

**Notes sur le passif et autres actifs
UBCI UNIVERS Actions SICAV
Arrêté au 31/12/2009 (en DT)**

	Libelle	31/12/2009
PA 1	Opérateurs créditeurs	7,386.794
	Frais du Gestionnaire	2,110.512
	Frais du Dépositaire	527.633
	Frais du Distributeur	4,748.649
PA 2	Créditeurs divers	19,370.459
	Etat retenue à la source	168.000
	Redevance CMF	178.854
	Charges à payer ex. ant.	1,923.793
	Charges et produit en attente de régul.	0.000
	Budget des charges à payer ex. en cours	17,099.812
PA 2-1	Budget des charges à payer ex. en cours	17,099.812
	Abonnement linéaire des Charges à payer ex. en cours	0.000
	Charges payées sur exercice en cours	17,099.812
	Charges à payer sur l'exercice 2009	21,078.789
	Jetons de présence 2009	12,750.000
	Honoraires du commissaires aux comptes	6,720.600
	Frais Assemblée	1,943.616
	Frais de publication au bulletin CMF	652.400
	Taxe revenant aux collectivités locales	240.756
	Réajustement sur charges budgétisées antérieures	-1,228.583

**Note sur les sommes distribuables
UBCI UNIVERS Actions SICAV
Arrêté au 31/12/2009 (en DT)**

	Résultats distribuables	Régularisations	Sommes distribuables
Exercice 2008 et antérieurs	353,759.445	-147,113.286	206,646.159
Exercice 2009	533.749	195.804	729.553
Total	354,293.194	-146,917.482	207,375.712

Données par actions et ratios pertinents
UBCI UNIVERS Actions SICAV
Arrêté au 31/12/2009 (en DT)

Données par action	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Revenus des placements	2.383	3.232	2.516	2.457
Charges de gestion des placements	-1.222	-1.459	-0.758	-0.595
Revenu net des placements	1.160	1.773	1.757	1.862
Autres produits	0.000	0.000	0.000	0.000
Autres charges	-1.135	-1.356	-0.668	-0.983
Résultat d'exploitation	0.025	0.417	1.089	0.879
Régularisation du résultat d'exploitation	0.009	-0.138	0.005	0.064
Somme distribuables de l'exercice	0.034	0.279	1.095	0.943
Variation des (+) ou (-) valeurs potentielles	22.075	4.114	8.528	3.787
(+) ou (-) valeurs réalisées sur cession de titres	4.431	6.848	1.214	0.042
Frais de négociation	-0.027	-0.075	-0.108	-0.125
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	26.478	10.888	9.634	3.704
Résultat net de l'exercice	26.503	11.305	10.723	4.584
Droits d'entrées et droits de sorties	0.000	0.000	0.000	0.000
Résultats non distribuables de l'exercice	26.478	10.888	9.634	3.704
Régularisation du résultat non distribuable	-1.274	8.303	-4.379	-11.169
Sommes non distribuables de l'exercice	25.204	19.191	5.255	-7.464
Distribution de dividende	0.279	0.585	1.095	0.943
Valeur liquidative	99.627	74.276	62.484	52.098
Ratios de gestion des placements				
Charges/actif net moyen	1.40%	1.40%	1.40%	1.40%
Autres charges/actif net moyen	1.30%	1.30%	1.23%	2.31%
Résultats distribuables de l'exe./actif net moyen	0.04%	0.27%	2.02%	2.21%
Actif net moyen	1,845,567.634	2,173,198.463	2,039,001.184	1,665,723.197
Nombre d'actions au 31/12	21,206	20,886	28,937	30,767

SICAV BNA**ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009****RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 10 mars 2009 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 31 décembre 2009, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV BNA au 31 décembre 2009, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la SICAV BNA représentés en valeurs mobilières totalisent 79,42% de l'actif total au 31 décembre 2009. Cette proportion est en deçà du seuil minimum fixé à 80% par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

P/ GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT**Abderrazak GABSI**

Tunis, le 17 mars 2010

RAPPORT SPÉCIAL

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures reconduites :

L'exécution des deux conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 :

- Une première convention, conclue avec la BNA Capitaux, en vertu de la quelle cette dernière assure, pour le compte de la SICAV BNA, les fonctions de gestionnaire moyennant une rémunération annuelle (TTC) fixée à 1,4% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien. Au titre de l'exercice 2009, le montant de cette rémunération s'élève à 39.712 DT ; il est porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.
- Une deuxième convention, conclue avec la Banque Nationale Agricole (BNA), en vertu de la quelle cette dernière a été désignée dépositaire des valeurs de la SICAV BNA, et ce en contrepartie d'une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.180 DT, portée également parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

Obligations et engagements de la Société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

La rémunération du Président a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 27 février 2007. Son montant, versé à la BNA, s'élève à 2.950 DT au titre de l'exercice 2009.

- La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 10 mars 2009. Cette rémunération, versée à la BNA, se compose d'une prime annuelle sur le résultat de 4.000 DT et d'une indemnité de 2.220 DT par an, soit un total de 6.220 DT au titre de l'exercice 2009.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

P/ GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT

Abderrazak GABSI

Tunis, le 17 mars 2010

BILAN

(Montants exprimés en dinars)

Notes

31 décembre 2009

31 décembre 2008

			31 décembre 2009	31 décembre 2008
ACTIF	Portefeuille-titres :	3.1	2 710 679	2 037 897
	- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 566 610	1 909 146
	- Titres OPCVM		144 069	128 751
	Placements monétaires et disponibilités :		702 246	493 977
	- Placements à terme	3.2	702 085	493 089
	- Disponibilités		161	888
	Débiteurs divers		-	-
	TOTAL ACTIF		3 412 925	2 531 874
PASSIF	Opérateurs créditeurs	3.3	11 883	8 891
	Autres créditeurs divers	3.4	74 421	30 211
	Total passif		86 304	39 102
ACTIF NET	Capital		3 305 509	2 475 928
	<i>Capital en nominal :</i>	3.5	3 653 100	3 361 100
	- Capital début de période		3 361 100	3 574 800
	- Emission en nominal		9 277 200	6 210 900
	- Rachat en nominal		-8 985 200	-6 424 600
	<i>Sommes non distribuables :</i>	3.6	-347 591	-885 172
	- Des exercices antérieurs		-885 172	-941 331
	- De l'exercice en cours		537 581	56 159
	Sommes distribuables :		21 112	16 844
	- Sommes distribuables de l'exercice	3.7	21 106	16 856
	- Report à nouveau		6	-12
	Actif net		3 326 621	2 492 772
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			3 412 925	2 531 874

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE RÉSULTAT (Montants exprimés en dinars)	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2009	Exercice clos le 31 décembre 2008
Revenus du portefeuille-titres :	4.1	104 921	103 258
- Dividendes		102 113	95 728
- Revenus des titres OPCVM		2 808	7 530
Revenus des placements à terme	4.2	19 168	19 806
Total des revenus des placements		124 089	123 064
Charges de gestion des placements	4.3	-40 892	-38 379
Revenus nets des placements		83 197	84 685
Autres charges d'exploitation	4.4	-68 570	-67 220
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		14 627	17 465
Régularisation du résultat d'exploitation		6 479	-609
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		21 106	16 856
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-6 479	609
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-156 877	82 590
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		829 542	33 584
Frais de négociation		-34 555	-2 171
SOMMES NON DISTRIBUABLES		638 110	114 003
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	4.5	652 737	131 468

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET (Montants exprimés en dinars)		Exercice clos le 31 décembre 2009	Exercice clos le 31 décembre 2008
VARIATION DE L'ACTIF NET	Résultat d'exploitation	14 627	17 465
RÉSULTANT DES OPÉRATIONS	Variation des plus (ou moins) values poter	-156 877	82 590
D'EXPLOITATION	Plus (ou moins) values réalisées sur cession	829 542	33 584
	Frais de négociation	-34 555	-2 171
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	-16 838	-26 882
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<i>Souscriptions :</i>		
	- Capital	9 277 200	6 210 900
	- Régularisation des sommes non distril	-1 495 265	-1 341 669
	- Régularisation des sommes distribuab	6 479	-608
	<i>Rachats :</i>		
	- Capital	-8 985 200	-6 424 600
	- Régularisation des sommes non distril	1 394 736	1 283 825
	- Régularisation des sommes distribuab	-	-
	VARIATION DE L'ACTIF NET	833 849	-167 566
ACTIF NET	En début de l'exercice	2 492 772	2 660 340
	En fin de l'exercice	3 326 621	2 492 772
NOMBRE D'ACTIONS	En début de l'exercice	33 611	35 748
	En fin de l'exercice	36 531	33 611
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de l'exercice	74,165	74,419
	En fin de l'exercice	91,063	74,165
	TAUX DE RENDEMENT	22,78%	0,67%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

NOTE N°1 : PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts...) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion du portefeuille de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est au 3^{ème} étage de l'immeuble sis au 27 bis, rue du Liban - 1002 Tunis.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,

BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers de la SICAV BNA, arrêtés au 31 décembre 2009, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NCT 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la côte et à leur juste valeur pour les titres non admis à la côte. La valeur du marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative. La différence par rapport à la valeur comptable antérieure constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et aussi comme composante du résultat net de l'exercice.

3. Évaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	Plus ou moins-values potentielles	% de l'actif net	% du capital de l'émetteur
Actions cotées :		2 411 566	2 551 526	139 960	76,700	2,356
- ABNS9	276	13 081	13 080	-0,09	0,393	0,003
- ADWYA	30 000	251 574	252 180	606	7,581	0,273
- AMEN BANK	3 328	163 743	174 454	10 711	5,244	0,036
- ARTES	4 500	53 073	54 378	1 305	1,635	0,018
- ATL	5 000	21 878	26 595	4 717	0,799	0,029
- ATTIJ BANK	11 000	230 446	236 159	5 713	7,099	0,037
- ATTIJ BANK NS	1 250	26 350	26 836	486	0,807	0,004
- BH	6 500	175 500	179 166	3 666	5,386	0,036
- BNA	23 450	257 267	267 049	9 782	8,028	0,073
- BNA S9	7 000	38 220	56 840	18 620	1,709	0,022
- BT	1 000	51 425	96 950	45 525	2,914	0,009
- BTE (ADP)	6 500	173 797	200 512	26 715	6,027	0,144
- ESSOUKNA	20 000	96 853	107 660	10 807	3,236	0,030
- CIMBIZ	13 050	150 075	108 380	-41 695	3,258	0,665
- SIMPAR	4 000	122 771	149 592	26 821	4,497	0,571
- SOTUMAG	15 000	26 370	23 355	-3 015	0,702	0,167
- SPDIT	20 000	122 451	120 740	-1 711	3,630	0,074
- STAR	1 000	120 762	144 191	23 429	4,334	0,043
- TPR	17 418	92 905	97 558	4 654	2,933	0,048
- TUNISAIR	50 000	135 526	124 300	-11 226	3,737	0,047
- UIB	5 000	87 500	91 550	4 050	2,752	0,026
OPCVM :		126 487	144 069	17 582	4,331	-
- CONFIANCE FCP	500	50 000	58 160	8 160	1,748	-
- POS	250	26 487	26 055	-431	0,783	-
- PROGRES FCP	500	50 000	59 854	9 854	1,799	-
Droits :		14 880	15 085	204	0,453	0,091
- ABDA09	3 604	14 632	15 029	396	0,452	0,013
- ABDA381/27	2	1	4	3	0,000	0,000
- SITSDS	5 000	200	50	-150	0,002	0,050
- TJDSO	4 500	45		-45	0,000	0,028
- TRDA1/15	3	2	2	-	0,000	0,000
Total en Dinars		2 552 933	2 710 679	157 746	81,484	2,447

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS À TERME

	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts cours	Valeur au 31/12/2009	% actif net
Compte placement BNA / bons de caisse	700	700 000	2 085	702 085	21,105
Total en Dinars		700 000	2 085	702 085	21,105

NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Gestionnaire (BNA Capitaux)	11 586	8 595
Dépositaire (BNA)	297	296
Total en Dinars	11 883	8 891

NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Commissaire aux comptes	6 982	8 267
Conseil du Marché Financier (CMF)	297	199
Rachats en Bourse	37 662	-
Autres (personnel...)	29 480	21 745
Total en Dinars	74 421	30 211

NOTE N°3.5 : CAPITAL

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Capital début de l'exercice :		
- Montant	3 361 100	3 574 800
- Nombre de titres	33 611	35 748
- Nombre d'actionnaires	181	196
Souscriptions réalisées :		
- Montant	9 277 200	6 210 900
- Nombre de titres	92 772	62 109
Rachats effectués :		
- Montant	-8 985 200	-6 424 600
- Nombre de titres	89 852	64 246
Capital fin de l'exercice :		
- Montant	3 653 100	3 361 100
- Nombre de titres	36 531	33 611
- Nombre d'actionnaires	169	181

NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Sommes non distribuables des exercices antérieurs :	-885 172	-941 331
- Résultat non distribuable exercice clos	-941 331	-1 061 685
- Emission en primes d'émission de la période antérieure	-1 341 669	-3 395 758
- Rachat en primes d'émission de la période antérieure	1 283 825	3 377 262
- Résultat non distribuable de la période antérieure	114 003	138 850
Sommes non distribuables de l'exercice en cours :	537 581	56 159
- Résultat non distribuable de l'exercice en cours	638 110	114 003
- Emission en primes d'émission de l'exercice en cours	-1 495 265	-1 341 669
- Rachat en primes d'émission de l'exercice en cours	1 394 736	1 283 825
Total en Dinars	-347 591	-885 172

NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Sommes non distribuables des exercices antérieurs :	-885 172	-941 331
- Résultat non distribuable exercice clos	-941 331	-1 061 685
- Emission en primes d'émission de la période antérieure	-1 341 669	-3 395 758
- Rachat en primes d'émission de la période antérieure	1 283 825	3 377 262
- Résultat non distribuable de la période antérieure	114 003	138 850
Sommes non distribuables de l'exercice en cours :	537 581	56 159
- Résultat non distribuable de l'exercice en cours	638 110	114 003
- Emission en primes d'émission de l'exercice en cours	-1 495 265	-1 341 669
- Rachat en primes d'émission de l'exercice en cours	1 394 736	1 283 825
Total en Dinars	-347 591	-885 172

NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Résultat d'exploitation	14 627	17 465
Régularisations lors des souscriptions et des rachats d'actions	6 479	-609
Total en Dinars	21 106	16 856

NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

	Exercice clos le 31 décembre 2009	Exercice clos le 31 décembre 2008
Dividendes des actions	102 113	95 728
Revenus des titres OPCVM	2 808	7 530
Total en Dinars	104 921	103 258

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS À TERME

	Exercice clos le 31 décembre 2009	Exercice clos le 31 décembre 2008
Revenus du compte placement BNA	19 168	19 806
Total en Dinars	19 168	19 806

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2009	Exercice clos le 31 décembre 2008
Rémunération du gestionnaire	39 712	37 199
Rémunération du dépositaire	1 180	1 180
Total en Dinars	40 892	38 379

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2009	Exercice clos le 31 décembre 2008
Primes et indemnités	38 000	38 000
Jetons de présence	13 463	13 500
Redevance CMF	2 837	2 657
Honoraires	8 000	7 796
Autres	6 270	5 267
Total en Dinars	68 570	67 220

Les autres charges d'exploitation relatives à l'exercice 2009 sont minorées de la somme de 8 613 DT représentant l'écart entre leur estimation faite pour les besoins de leur abonnement sur les quatre trimestres et leur montant réel (s'élevant à 77 183 DT).

NOTE N°4.5 : RÉSULTAT DE L'EXERCICE

	Exercice clos le 31 décembre 2009	Exercice clos le 31 décembre 2008
Résultat d'exploitation	14 627	17 465
Résultat non distribuable (*)	638 110	114 003
Total en Dinars	652 737	131 468

(*) Le résultat non distribuable de l'exercice s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2009	Exercice clos le 31 décembre 2008
Variation des plus ou moins-values potentielles	-156 877	82 590
Plus ou moins-values réalisées	829 542	33 584
Frais de négociation	-34 555	-2 171
Total en Dinars	638 110	114 003

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES****SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

*En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 10 Mars 2009, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV** arrêtés au 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 344.554.488 DT et un résultat de l'exercice de 15.118.003 DT ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.*

I. – Rapport sur les états financiers :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV**, comprenant le bilan au 31 décembre 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des états financiers :

2- Le Conseil d'Administration de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes :

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Cet audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

5- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

6- A notre avis, les états financiers de la société **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV**, annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2009, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations post-opinion :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

1. Les liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités et de placements à terme en comptes ouverts auprès de la BNA, représentent au 31 décembre 2009 **20,28%** de l'actif net de la société **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV**, soit 0,28% au delà du seuil de 20% autorisé par l'**article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001** portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

2. Au 31 décembre 2009, la société **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV** détient en portefeuille **24,10%** des obligations émises par la société "JERBA AGHIR", soit 14,10% au-delà du seuil de 10% autorisé en matière de détention d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur autre que l'Etat et les collectivités publiques locales. Cette situation, n'est pas conforme aux dispositions de l'**article 29 du code des organismes de placement collectif**.

II. – Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 1^{er})** du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

2- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 2)** du code des sociétés commerciales et de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

3- En application des dispositions de l'**article 19** du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises, sous forme d'actions, par la société **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV** eu égard à la réglementation en vigueur, à l'exception des dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006 qui ne sont pas encore entièrement respectées.

Tunis, le 23 mars 2010

P/Financial Auditing & Consulting

Mohamed Neji HERGLI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

En application de l'article **200 et suivants** et l'article **475** du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Le président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle visée par les textes sus-indiqués.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2009 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- La gestion de la société **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV** est confiée à la société "BNA Capitaux", administrateur. Celle-ci est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de l'OPCVM.

En contrepartie de ses prestations, la société "BNA Capitaux", reçoit, en sa qualité de gestionnaire, une rémunération de 0,25% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La commission de gestion encourue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 s'élève à 1.074.939 DT.

- La Banque Nationale Agricole "BNA", administrateur, assure les fonctions de dépositaire pour la société **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV**. Elle est chargée à ce titre de :

- ✓ Conserver les titres et les fonds de la société ;
- ✓ Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;
- ✓ Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la "BNA" reçoit, en sa qualité de dépositaire, une rémunération de 0,15% l'an, calculée également sur la base de l'actif net quotidien.

La commission revenant au dépositaire telle qu'encourue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 s'élève à 644.963 DT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration est fixée par décision du Conseil d'Administration du 18 Août 2009. Cette rémunération est composée d'une indemnité servie sur la base de 19,5 mois par an, à raison de 150 DT net par mois.
- La rémunération du Directeur Général est fixée par décision du Conseil d'Administration du 17 septembre 1996 et reconduite par décision du 12 mai 2005. Cette rémunération est composée d'une prime de résultat annuelle nette de 5.000 DT.

C.2- Les obligations et engagements de la société **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV** envers ses dirigeants, tels qu'ils

ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2009, se présentent comme suit (en DT) :

	Rémunérations dues (charges)			Passif au 31/12/2009
	Indemnités à base mensuelle	Prime de résultat	Total Rémunérations	
Ali RADHOUNAI Président du Conseil d'Administration				
Total 2009	5 464	-	5 464	-
Jalel ZARGOUNI Directeur Général				
Total 2009	-	9 414	9 414	-

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article **200 et suivants** et **475** du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 23 mars 2010

P/Financial Auditing & Consulting

Mohamed Neji HERGLI

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2009
(exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	Au 31 décembre	
		2009	2008
ACTIF			
Portefeuille-titres	4	245 607 528	212 472 708
Obligations		119 063 437	84 288 187
BTA		78 304 456	83 822 453
BTZc		26 135 840	24 776 672
FCC		5 062 113	6 715 680
OPCVM		17 041 682	12 869 715
Placements monétaires et disponibilités		98 885 065	92 655 606
Placements monétaires	5	29 122 225	33 866 326
Placements à terme	6	69 762 151	58 787 624
Disponibilités	7	689	1 656
Autres actifs		61 895	-
Dividendes et intérêts à recevoir	8	61 895	-
TOTAL ACTIF		344 554 488	305 128 314
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	9	446 416	377 516
Autres créditeurs divers	10	201 078	152 134
Total passif		647 494	529 649
ACTIF NET			
Capital	11	329 753 447	291 047 651
Sommes distribuables		14 153 548	13 551 014
de la l'exercice	12	14 151 687	13 549 815
de l'exercice clos		-	-
Report à nouveau		1 861	1 199
Total actif net		343 906 995	304 598 665
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		344 554 488	305 128 314

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 Décembre 2009
(exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	Exercice clos le 31 Décembre	
		2 009	2 008
Revenus du portefeuille-titres	13	11 299 892	10 583 124
Revenus des obligations		4 615 274	4 153 877
Revenus des BTNB, BTA et BTZc		5 831 051	5 618 687
Revenus des OPCVM & FCC		853 567	810 559
Revenus des placements monétaires	14	1 550 862	1 757 325
Revenus des placements à terme	15	4 425 855	3 226 819
Total des revenus de placement		17 276 609	15 567 268
Charges de gestion des placements	16	(1 719 902)	(1 437 265)
REVENU NET DES PLACEMENTS		15 556 707	14 130 003
Autres charges d'exploitation	17	(484 010)	(393 636)
RESULTAT D'EXPLOITATION		15 072 697	13 736 367
Régularisation du résultat d'exploitation		(921 010)	(186 552)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		14 151 687	13 549 815
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		921 010	186 552
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		(45 370)	7 768
Plus ou moins values réalisées sur titres		90 676	(11 191)
RESULTAT DE L'EXERCICE		15 118 003	13 732 944

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercice clos le 31 Décembre 2009
(exprimé en Dinars Tunisiens)

	Exercice clos le 31 Décembre	
	2 009	2 008
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	15 072 697	13 736 367
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(45 370)	7 768
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	90 676	(11 191)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(13 549 152)	(11 580 558)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		
Souscriptions		
Capital	400 927 200	281 707 800
Régularisation des sommes non distribuables	(343 276)	(230 782)
Régularisation des sommes distribuables	7 589 108	5 761 662
Rachats		
Capital	(362 249 900)	(235 337 000)
Régularisation des sommes non distribuables	326 465	247 164
Régularisation des sommes distribuables	(8 510 119)	(5 948 214)
VARIATION DE L'ACTIF NET	39 308 330	48 353 016
ACTIF NET		
En début de période	304 598 665	256 245 649
En fin de période	343 906 995	304 598 665
NOMBRE D' ACTIONS		
En début de période	2 912 587	2 448 879
En fin de période	3 299 360	2 912 587
VALEUR LIQUIDATIVE		
En début de période	104,580	104,637
En fin de période	104,234	104,580
TAUX DE RENDEMENT	4,12%	4,46%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

Placement Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable, de distribution obligatoire, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée à l'initiative de la Banque Nationale Agricole et a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 17 Décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de Placement Obligataire SICAV est assurée par la société BNA Capitaux.

La Banque Nationale Agricole était désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, Placement Obligataire SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2009, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les éléments inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des composantes du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres est composé d'obligations, de titres émis par l'Etat (BTA, BTZc,...), de titres d'OPCVM et de titres de FCC.

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatées au bilan pour le montant net de retenues à la source.

Les intérêts sur les placements en obligations, en titres émis par l'Etat et en titres de FCC ainsi que ceux relatifs aux placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, en date d'arrêtés :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.
- au prix d'acquisition lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :

Ce poste totalise au 31 décembre 2009 la somme de 245 607 528 DT contre 212 472 708 DT au 31 décembre 2008 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2009	% actif net
I- OBLIGATIONS		116 566 888	2 496 550	119 063 437	34,58%
Tunisie Leasing 2004-2	10 000	200 000	8 472	208 472	0,06%
Tunisie Leasing 2005-1	15 000	300 000	2 988	302 988	0,09%
Tunisie Leasing 2006-1	14 000	560 000	3 752	563 752	0,16%
Tunisie Leasing 2007	20 000	1 200 000	28 352	1 228 352	0,36%
Tunisie Leasing 2007-1	15 000	900 000	636	900 636	0,26%
Tunisie Leasing 2007-2	15 000	1 200 000	57 780	1 257 780	0,37%
Tunisie Leasing 2008-1	15 000	1 200 000	31 632	1 231 632	0,36%
Tunisie Leasing 2008-2	15 000	1 200 000	5 988	1 205 988	0,35%
Tunisie Leasing 2008-3	10 000	1 000 000	48 296	1 048 296	0,30%
Tunisie Leasing 2009-1	7 500	750 000	32 592	782 592	0,23%
Tunisie Leasing Subordonné 2009	15 000	1 500 000	18 168	1 518 168	0,44%
AB 2008/15A	10 000	933 330	29 920	963 250	0,28%
AB 2008/20A	30 000	2 850 000	98 376	2 948 376	0,86%
AB 2009/15A	60 000	6 000 000	64 080	6 064 080	1,76%
AFRICA 2003 TR/D	10 000	200 000	3 520	203 520	0,06%
AGHIR JERBA 2000	10 000	125 000	5 296	130 296	0,04%
AIL 2005 TR/A	10 000	200 000	3 960	203 960	0,06%
AIL2007	10 000	600 000	1 360	601 360	0,17%
AIL2008	10 000	800 000	10 600	810 600	0,24%
AIL2009-1	7 000	700 000	31 114	731 114	0,21%
AMEN BANK 2001	10 000	300 000	9 392	309 392	0,09%
AMEN BANK 2007	20 000	1 600 000	63 680	1 663 680	0,48%
ATB 2007/1	50 000	4 600 000	142 360	4 742 360	1,38%
ATB SUB 2009	50 000	5 000 000	127 280	5 127 280	1,49%
ATL 2004-2	30 000	600 000	25 416	625 416	0,18%
ATL 2006/1	27 000	2 160 000	61 538	2 221 538	0,65%
ATL 2007-2	30 000	1 800 000	31 536	1 831 536	0,53%
ATL 2008/1	30 000	2 400 000	73 848	2 473 848	0,72%
ATL 2008/SUBOR	15 000	1 500 000	30 384	1 530 384	0,44%
ATL 2009	30 000	3 000 000	87 168	3 087 168	0,90%
ATL 2009/2	19 000	1 900 000	20 976	1 920 976	0,56%
ATL 2009/3	30 000	3 000 000	648	3 000 648	0,87%
BH 2007	70 000	7 000 000	21 448	7 021 448	2,04%
BH 2009	50 000	5 000 000	560	5 000 560	1,45%
BH 2009	10 000	1 000 000	112	1 000 112	0,29%
BNA SUB 2009	50 000	5 000 000	159 200	5 159 200	1,50%
BTE 2004	1 100	44 000	1 033	45 033	0,01%
BTE 2009	41 100	4 110 000	51 063	4 161 063	1,21%
	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2009	% actif net
BTKD/2006	35 000	1 400 000	2 688	1 402 688	0,41%
CIL 2002/3	5 000	100 000	4 536	104 536	0,03%
CIL 2003/1	10 000	200 000	2 240	202 240	0,06%
CIL 2004/2	10 000	200 000	8 472	208 472	0,06%

CIL 2005/1	15 000	900 000	10 908	910 908	0,26%
CIL 2007/1	15 000	1 200 000	60 696	1 260 696	0,37%
CIL 2007/2	15 000	1 200 000	53 508	1 253 508	0,36%
CIL 2008 SUB	10 000	1 000 000	55 776	1 055 776	0,31%
CIL 2008/1	15 000	1 200 000	21 372	1 221 372	0,36%
CIL 2009/1	5 000	500 000	9 944	509 944	0,15%
CIL 2009/1 TMM+1	5 000	500 000	9 744	509 744	0,15%
CIL 2009/2	10 000	1 000 000	12 160	1 012 160	0,29%
CIL 2009/3	18 000	1 800 000	1 657	1 801 657	0,52%
ELMOURASKANES 2003	6 000	240 000	7 819	247 819	0,07%
GL 2004/1	35 000	700 000	39 368	739 368	0,21%
MEUBLATEX 2008	10 000	1 000 000	14 912	1 014 912	0,30%
MOURADI PALACE 2005	3 000	240 000	6 564	246 564	0,07%
SELIMACLUB 2002 TR/B	3 000	60 000	1 944	61 944	0,02%
SEPCM 2002	5 000	71 433	3 240	74 673	0,02%
SIHM2008	14 000	1 400 000	21 795	1 421 795	0,41%
STAR 2004	2 400	2 400 000	97 052	2 497 052	0,73%
STB2008-16A/1	7 500	703 125	20 964	724 089	0,21%
STB2008-20A/1	20 000	1 900 000	59 056	1 959 056	0,57%
STB2008-25A/1	70 000	6 720 000	217 336	6 937 336	2,02%
STM2007	8 000	800 000	11 622	811 622	0,24%
UNIFACTOR 2005/1	20 000	400 000	6 960	406 960	0,12%
UNIFACTOR 2006/1	10 000	400 000	1 824	401 824	0,12%
UNIFACTOR 2008	10 000	800 000	33 392	833 392	0,24%
UTL 2004	10 000	600 000	25 408	625 408	0,18%
HANNIBAL LEASE 2009/1 TMM+1	20 000	2 000 000	23 152	2 023 152	0,59%
HANNIBAL LEASE 2009/1 TMM+1,5	20 000	2 000 000	37 936	2 037 936	0,59%
UIB 2009 CAT C	100 000	10 000 000	215 440	10 215 440	2,97%
CHO 2009	5 000	500 000	2 540	502 540	0,15%

II- Titres émis par l'Etat**97 741 207 6 699 089 104 440 296 30,37%****BTA****74 713 500 3 590 956 78 304 456 22,77%**

BTA à 6,90% -05/2022 sur 15 ans	3 000	2 917 500	124 217	3 041 717	0,88%
BTA à 6,90% -05/2022 sur 15 ans	12 000	11 796 000	509 414	12 305 414	3,58%
BTA à 7,5% -04/2014 sur 10 ans	20 000	20 000 000	1 192 003	21 192 003	6,16%
BTA 7% -02/2015 sur 10 ans	24 000	24 000 000	1 200 394	25 200 394	7,33%
BTA à 8,25% -07/2014 sur 12 ans	16 000	16 000 000	564 928	16 564 928	4,82%

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2009	% actif net
--	-----------------------------	-------------------------------	----------------------------	---------------------------------	----------------------------

BTZc**23 027 707 3 108 133 26 135 840 7,60%**

BTZc Octobre 2018	12 000	6 420 000	351 963	6 771 963	1,97%
BTZc 16/10/2010	10 000	5 133 807	985 154	6 118 961	1,78%
BTZc 16/10/2010	15 000	8 023 500	1 262 341	9 285 841	2,70%
BTZc 16/10/2010	6 400	3 450 400	508 674	3 959 074	1,15%

III- Titres des FCC**5 036 015 26 098 5 062 113 1,47%**

FCC1 P1 10/02/2014	3 500	1 053 710	5 231	1 058 941	0,31%
--------------------	-------	-----------	-------	-----------	-------

FCC1 P2 09/08/2014	1 500	1 500 000	8 544	1 508 544	0,44%
FCC2 P1 10/02/2014	5 000	2 482 305	12 324	2 494 629	0,73%
IV- Titres des OPCVM		<u>16 770 403</u>	<u>271 279</u>	<u>17 041 682</u>	<u>4,95%</u>
FCP SALAMETT CAP	140 000	1 453 626	128 094	1 581 720	0,46%
FCP SALAMETT PLUS	65 549	674 125	13 680	687 806	0,20%
MILLENIUM SICAV	19 069	2 030 554	(5 979)	2 024 575	0,59%
SANADET	13 259	1 404 104	32 297	1 436 401	0,42%
SICAV TRESOR	38 264	4 012 376	(18 801)	3 993 575	1,16%
TUNISO EMIRATIES SICAV	30 108	3 045 182	57 658	3 102 840	0,90%
UNIVERS OBLIG	40 335	4 150 436	64 330	4 214 765	1,23%
Total		236 114 512	9 493 016	245 607 528	71,37%

NOTE 5 : PLACEMENTS MONETAIRES :

Ce poste totalise au 31 décembre 2009 la somme de 29 122 225 DT contre 33 866 326 DT au 31 décembre 2008 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2009	% actif net
I- Billets de trésorerie		<u>19 508 705</u>	<u>466 696</u>	<u>19 975 402</u>	<u>5,81%</u>
AIL	4	160 427	39 487	199 913	0,06%
TL	40	1 957 662	8 287	1 965 949	0,57%
ALMES	2 000	2 000 000	1 853	2 001 853	0,58%
CARTE	3 500	3 500 000	177 660	3 677 660	1,07%
CEDRIA	3 000	3 000 000	111 081	3 111 081	0,90%
SIHM	2 000	1 983 318	87 622	2 070 939	0,60%
SNA	2 000	2 000 000	1 853	2 001 853	0,58%
UNIFACTOR	1 080	4 907 300	38 852	4 946 152	1,44%
II- Certificats de dépôt		<u>9 000 000</u>	<u>146 823</u>	<u>9 146 823</u>	<u>2,66%</u>
BTE	18	9 000 000	146 823	9 146 823	2,66%
Total		28 508 705	613 519	29 122 225	8,47%

NOTE 6 : PLACEMENTS A TERME :

Ce poste totalise au 31 décembre 2009 la somme de 69 762 151 DT contre 58 787 624 DT au 31 décembre 2008 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2009	% actif net
I- Titres à court terme		<u>12 894 477</u>	<u>244 294</u>	<u>13 138 771</u>	<u>3,82%</u>
Compte BNA Placement	12 928	12 894 477	244 294	13 138 771	3,82%
II- Titres à long terme		<u>55 802 000</u>	<u>821 380</u>	<u>56 623 380</u>	<u>16,46%</u>
Compte BNA Placement	55 802	55 802 000	821 380	56 623 380	16,46%
Total		68 696 477	1 065 674	69 762 151	20,28%

NOTE 7 : DISPONIBILITES :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
Avoirs en banque	57 687	10 433
Encaissements perçus et non encore comptabilisés	(120)	-
Montant comptabilisés et non encore décaissés		-
Sommes à régler:	(100)	(8 777)
Rachats	-	(8 677)
Autres	(100)	(100)
Placements à régler		-
Sommes à encaisser	(56 778)	-
Total	689	1 656

NOTE 8 : Dividendes et intérêts à recevoir :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
Intérêts échus à encaisser sur Billets de Trésorerie	61 895	-
Total	61 895	-

NOTE 9 : OPERATEURS CREDITEURS :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
Gestionnaire (BNA Capitaux)	279 010	235 947
Dépositaire (BNA)	167 406	141 568
Total	446 416	377 516

NOTE 10 : AUTRES CREDITEURS DIVERS :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
Administrateurs - Jetons de présence	30 000	18 462
Commissaire aux comptes	13 368	18 326
Conseil du marché Financier (CMF)	31 492	27 042
Rachats	108 071	72 463
Retenues à la source à payer	-	-
Autres	18 147	15 841
Total	201 078	152 134

NOTE 11 : CAPITAL :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
Capital au début de période		
Montant	291 258 700	244 887 900
Nombre de titres	2 912 587	2 448 879
Nombre d'actionnaires	2 901	3 125
Souscriptions réalisées		
Montant	400 927 200	281 707 800
Nombre de titres	4 009 272	2 817 078
Rachats effectués		
Montant	(362 249 900)	(235 337 000)
Nombre de titres	(3 622 499)	(2 353 370)
Capital fin de période		
Montant	329 936 000	291 258 700
Nombre de titres	3 299 360	2 912 587
Nombre d'actionnaires	3 296	2 901

Sommes non distribuables de la période	28 496	12 959
1- Résultat non distribuable	45 307	(3 423)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(45 370)	7 768
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	90 676	(11 191)
2- Régularisation des sommes non distribuables	(16 811)	16 382
Aux émissions	(343 276)	(230 782)
Aux rachats	326 465	247 164
Sommes non distribuables de(s) exercice(s) clos	(211 049)	(224 008)
Total	329 753 447	291 047 651

NOTE 12 : SOMMES DISTRIBUABLES :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
Résultat d'exploitation	15 072 697	13 736 367
Régularisation lors des souscriptions d'actions	7 589 108	5 761 662
Régularisation lors des rachats d'actions	(8 510 119)	(5 948 214)
Total	14 151 687	13 549 815

NOTE 13 : REVENUS DU PORTEFEUILLE - TITRES :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du	
	01/01 au 31/12/2009	01/01 au 31/12/2008
Revenus des obligations	4 615 274	4 153 877
Intérêts courus	285 462	764 834
Intérêts échus	4 329 812	3 389 043
Revenus des BTNB - BTA & BTZc	5 831 051	5 618 687
Intérêts courus	1 134 107	1 445 808
Intérêts échus	4 696 944	4 172 879
Revenus des FCC	238 184	360 925
Intérêts courus	(14 927)	(11 080)
Intérêts échus	253 111	372 006
Revenus des OPCVM	615 383	449 633
Total	11 299 892	10 583 124

NOTE 14 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du	
	01/01 au 31/12/2009	01/01 au 31/12/2008
Revenus des billets de trésorerie	962 252	1 116 011
Intérêts courus	(44 968)	10 447
Intérêts échus	1 007 220	1 105 564
Revenus des certificats de dépôt	584 226	641 313
Intérêts courus	(57 944)	(2 308)
Intérêts échus	642 170	643 621
Intérêts des comptes de dépôt	4 385	-
Total	1 550 862	1 757 325

NOTE 15 : REVENUS DES PLACEMENTS A TERME :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du	
	01/01 au 31/12/2009	01/01 au 31/12/2008
Revenus des placements en compte BNA	4 425 855	3 226 819
Intérêts courus	(697 418)	323 517
Intérêts échus	5 123 273	2 903 303
Total	4 425 855	3 226 819

NOTE 16 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du	
	01/01 au 31/12/2009	01/01 au 31/12/2008
Rémunération du gestionnaire ^(*)	1 074 939	898 291
Rémunération du dépositaire ^(**)	644 963	538 975
Total	1 719 902	1 437 265

(*) La gestion de la société PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV est confiée à l'établissement gestionnaire "BNA Capitaux". Celui-ci est chargé de la gestion administrative, financière et comptable de la société.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire reçoit une rémunération de 0,25% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

(**) La BNA assure les fonctions de dépositaire pour la société PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds de la société ;
- Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;
- Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, le dépositaire reçoit une rémunération de 0,15% l'an, calculée également sur la base de l'actif net quotidien.

NOTE 17 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du	
	01/01 au 31/12/2009	01/01 au 31/12/2008
Jetons de présence	41 538	18 462
Redevance CMF	364 386	304 505
Honoraires	20 000	20 000
Rémunération du directeur général	9 414	9 365
TCL	34 565	32 562
Diverses charges d'exploitation	14 107	8 742
Total	484 010	393 636

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT
SECURITE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire BNA CAPITAUX,

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons procédé à l'examen du bilan ci-joint, de FCP SECURITE arrêté au 31 Décembre 2009 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 27 Octobre 2008 au 31 Décembre 2009.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers qui font apparaître un actif net de **56.016.149** DT, un capital social de **50.000.000** DT et une valeur liquidative égale à **112,032** DT par part, ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses contenues dans le règlement intérieur du FCP SECURITE. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Suite à notre audit, nous estimons utile de vous faire part des points suivants, relatifs au choix d'investissement :

- 1- Conformément aux dispositions du paragraphe 2 du prospectus, le pourcentage d'emploi de l'actif net dans des valeurs mobilières composées de BTZC, doit être d'environ 60 %.
Au 31 Décembre 2009, l'actif net de FCP SECURITE est employé à raison de 56,64 % dans les valeurs mobilières sus-indiquées.
- 2- Conformément aux dispositions du paragraphe 2 du prospectus, le pourcentage d'emploi de l'actif net en actions cotées en bourse est d'environ 40 %.
Au 31 Décembre 2009, l'actif net de FCP SECURITE est employé à raison de 39,78 % dans des actions cotées en bourse.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de FCP SECURITE arrêtée au 31 Décembre 2009, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en TUNISIE.

Vérifications spécifiques.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005 et sur la base de nos travaux effectués conformément aux standards professionnels généralement admis, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures du système de contrôle interne de la société pouvant affecter son efficacité.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Managing Partner
FMBZ KPMG TUNISIE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2009

LIBELLE	NOTES	31/12/2009
<u>ACTIFS</u>		
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	54 008 575
a- Actions et valeurs assimilées		22 282 254
b- Obligations et valeurs assimilées		0
c- Bons de Trésor Zéro Coupons		31 726 321
d- Emprunts d'état		
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	2 110 837
a- Placements à terme		1 559 368
b- Disponibilités		551 468
Créances d'exploitations	AC3	0
Autres actifs	AC4	0
TOTAL ACTIFS		56 119 412
-		
<u>PASSIFS</u>		<u>103 264</u>
Opérateurs créditeurs	PA1	83 972
Autres créditeurs divers	PA2	19 292
<u>ACTIF NET</u>		<u>56 016 149</u>
Capital	CP1	53 778 935
Sommes distribuables		2 237 214
a- Sommes distribuables de l'exercice en cours		2 237 214
b- Régul.Résultat distribuables de la période		0
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		56 119 412

FCP Sécurité

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2009

LIBELLE	NOTES	Période du 27.10.2008 au 31.12.2009
Revenus du portefeuille-titres	PR1	2 161 944
a- Dividendes		519 023
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		0
c- Revenus des autres valeurs		0
d- Revenus des emprunts d'état et valeurs assimilés		1 642 921
Revenus des placements monétaires	PR2	526 799
Total des revenus des placements		2 688 742
Charges de gestion des placements	CH 1	-369 924
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		2 318 818
Autres produits	PR 3	0
Autres charges	CH 2	-81 604
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 237 214
Régularisation du résultat d'exploitation		0
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 237 214
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 077 938
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		2 881 560
Frais de négociation		-180 563
RESULTAT NET DE LA PERIODE		6 016 149

FCP Sécurité**VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31 DECEMBRE 2009**

LIBELLE	Période du 27.10.2008 au 31.12.2009
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>6 016 149</u>
a- Résultat d'exploitation	2 237 214
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 077 938
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	2 881 560
d- Frais de négociation de titres	-180 563
<u>Distributions de dividendes</u>	<u>0</u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>50 000 000</u>
a- Souscriptions	50 000 000
- Capital	50 000 000
- Régularisation des sommes non distribuables	0
- Régularisation des sommes distribuables	0
b- Rachats	0
- Capital	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0
- Régularisation des sommes distribuables	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	56 016 149
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	<u>6 016 149</u>
a- Début de période	50 000 000
b- Fin de période	56 016 149
<u>NOMBRE DE PARTS</u>	<u>500 000</u>
a- Début de période	500 000
b- Fin de période	500 000
VALEUR LIQUIDATIVE	112,032
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	10,213%

FCP SECURITE

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtées au 31/12/2009

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

FCP SECURITE est un Fonds Commun de Placement, de capitalisation, régi par le code des organismes de placement collectif. Il a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 27/10/2008, date d'ouverture des opérations de souscription et de rachat. Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du FCP SECURITE est assurée par la société BNA Capitaux.

La Banque Nationale Agricole était désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2009 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2009, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours moyen pondéré de la date du 31/12/2009 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

3- 3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, en date d'arrêté :

-à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

-au prix d'acquisition lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 54.008.575 DT, et se détaille ainsi :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/09	% de l'Actif Net
I - Actions et Valeurs Assimilées		18 535 917	19 611 971	35,01%
ABNS9	735	34 834	34 834	0,06%
ADWYA	68.000	526 864	571 608	1,02%
AMEN BANK	7.445	308 960	390 267	0,70%
ARTES	87.393	1 045 482	1 056 057	1,89%
ASSAD	46.000	555 082	573 114	1,02%
ASTREE	4.760	301 751	304 640	0,54%
ATB	51.136	347 725	409 293	0,73%
ATL	9.000	35 820	47 871	0,09%
ATTIJ BANK	54.650	1 102 400	1 173 281	2,09%
ATTIJ_BANK_NS9	6.200	130 696	133 108	0,24%
BH	57.882	1 552 395	1 595 459	2,85%
BNA	85.650	852 303	975 382	1,74%
BNAS9	44.242	241 561	359 245	0,64%
BT	27.915	2 503 473	2 706 359	4,83%
BTE (ADP)	11.500	351 337	354 752	0,63%
CIL	10.368	216 950	295 094	0,53%
CIMBIZ	88.957	1 019 981	738 788	1,32%
ESSOUKNA	11.113	55 043	59 821	0,11%
MAGASIN GENERALE	5.149	699 224	664 221	1,19%
MONOPRIX	1.443	220 047	335 622	0,60%
POULINA	61.886	392 481	433 264	0,77%
SFBT	167.856	1 925 308	2 085 611	3,72%
SIMPAR	3.029	87 011	113 279	0,20%
SIPHAT	10.998	177 024	198 404	0,35%
SOTETEL	2.000	30 530	30 668	0,05%
SOTUMAG	23.529	41 105	36 635	0,07%
SOTUVER	2.000	208 836	196 464	0,35%
SPDIT	5.000	24 350	30 185	0,05%
STAR	10.779	1 597 362	1 554 235	2,77%
STB	36.000	448 056	518 544	0,93%
TL	30.456	695 250	765 481	1,37%
TLNS9	6.880	159 788	164 707	0,29%
TPR	77.500	384 555	434 078	0,77%
TUNISAIR	35.600	85 903	88 502	0,16%
UIB	10.000	176 430	183 100	0,33%
II - Titres SICAV		2 612 815	2 613 867	4,67%
POS	17.027	1 775 473	1 774 571	3,17%
TUNISOEMIRATIESICAV	8.144	837 342	839 296	1,50%
III - Droits rattachés		55 685	56 416	0,10%
ABDA09	10.180	41 331	42 451	0,08%
TLS92	38.794	14 354	13 966	0,02%
IV - Titres émis par l'état (BTZC)		30 083 400	31 726 321	56,64%
BTZC 11/10/2016	56.100	30 083 400	31 726 321	56,64%
TOTAL GENERAL		51 287 816	54 008 577	96,42%

AC2 : Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 1.559.368 DT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2009
- Placements à terme auprès de la BNA	1.556.000
- Intérêts courus / Placements à terme	3.368
Total	1.559.368

PA1 : Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 83.972 DT, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2009
- Gestionnaire	55.981

- Dépositaire	27.991
Total	83.972

PA2 : Note sur autres opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 19.292 DT, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2009
- CMF	4.732
- C.A.C	14.560
Total	19.292

CP1 : Note sur le capital**Capital au 27/10/2008**

- Montant	50.000.000
- Nombre de parts	500.000
- Nombre de porteurs de parts	14

Souscriptions réalisées

- Montant	0
- Nombre de parts	0

Rachats effectués

- Montant	0
- Nombre de parts	0

Capital au 31/12/2009

- Montant	50.000.000
- Nombre de parts	500.000
- Nombre de porteurs de parts	14

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
Capital début de période au 27/10/08	50.000.000	50.000.000
Souscription de la période	0	0
Rachats de la période	0	0
Autres mouvements	3.778.935	6.016.149
* Variation des plus ou moins values potentielles,	1.077.938	1.077.938
* Variation des plus ou moins values réalisées	2.881.560	2.881.560
* Frais de négociation	-180.563	-180.563
* Sommes distribuables		2.237.214
Capital fin de période au 31/12/2009	53.778.935	56.016.149

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille titres s'élève au 31/12/2009 à 2.161.944 DT et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2009
- Dividendes	519.023
- Revenus des BTZC	1.642.921
Total	2.161.944

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 526.799 DT, et représente ce qui suit :

Libellé	31/12/2009
- Revenus des Placements terme	526.973
- Intérêts des comptes de dépôt	-174
Total	526.799

CH1 : Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 369.924 DT, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2009
- Rémunération du gestionnaire	246.616
- Rémunération du dépositaire	123.308
Total	369.924

CH2 : Note sur les autres charges d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 81.604 DT, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2009
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire	14.560
- Redevance CMF	61.652
- Charges diverses	5.392
Total	81.604

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCP SECURITE est confiée à la société « BNA CAPITAUX ». Celui-ci se charge de l'exécution des ordres de bourse de FCP SECURITE et de la gestion administrative et financière de la société. Une rémunération de 0,4% TTC/an, calculée sur la base de l'actif net du FCP SECURITE lui est accordée en contrepartie de ses services.

La commission de « BNA CAPITAUX » au 31/12/2009 s'élève à 246.616 DT.

5- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la Banque Nationale Agricole « BNA ». Une rémunération est attribuée au dépositaire fixée à 0,2% TTC/an calculée sur la base de l'actif net.

La commission de la « BNA » au 31/12/2009 s'élève à 123.308 DT.

FONDS BNAC PROGRES FCP**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 12 Décembre 2006, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de BNAC PROGRES FCP tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

En notre qualité de commissaire aux comptes et conformément à la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué un audit des états financiers du fonds commun de placement « BNAC PROGRES FCP », arrêtés au 31 Décembre 2009, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces états financiers ont été établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société BNA CAPITAUX. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers basée sur notre audit.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles généralement admises en la matière ; ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivies et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers et ce conformément aux normes comptables sectorielles relatives aux organismes de placement collectif.

Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Nos travaux de contrôle ont été effectués dans le but de formuler un avis sur les états financiers annuels du fonds commun de placement « BNAC PROGRES FCP » arrêtés au 31 Décembre 2009, et qui font apparaître un Actif net de 743 586 DT, une valeur liquidative de 119,933 DT et un résultat de la période de 82 258 DT.

Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers de BNAC PROGRES FCP sont sincères et réguliers et qu'ils présentent une image fidèle pour tous les aspects significatifs de la situation financière du Fonds, arrêtée au 31 Décembre 2009, ainsi que le résultat de ses opérations à cette date.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

2.1 Composition du portefeuille et division des risques :

☒ Comme il ressort des états financiers, l'actif de BNAC PROGRES FCP est employé , à la date de 31 décembre 2009 , à raison de 66,86% uniquement , dans des valeurs mobilières , ce qui est en deçà du taux d'emploi minimum de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001. Ceci a induit consécutivement un dépassement du niveau des emplois en liquidités et quasi liquidités (qui représentent 33,14% de l'actif contre une limite de 20% telle que fixée par l'article 2 du même décret).

☒ D'autre part, le fonds BNAC PROGRES FCP a employé au 31 Décembre 2009, 33,08 % de son actif dans des placements à terme auprès de son dépositaire la BNA, soit un dépassement de 13,08% par rapport au seuil de 20% , fixé par l'article 11 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif, en matière de composition du portefeuille et du niveau de placement auprès du dépositaire.

2.2 Nous confirmons, en outre, les informations sur les comptes consignées dans le rapport de gestion du gestionnaire.

2.3 Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers du FCP BNAC PROGRES. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

2.4 En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, la société procède à la tenue des comptes en valeurs mobilières conformément à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 25 Mars 2010

Le Commissaire aux comptes
Narjes BERGAOUI

BNAC PROGRES FCP

BILAN (Montants exprimés en Dinars)	Notes	31		
		Décembre	Décembre	
		2008	2008	
ACTIF	Portefeuille-titres	4	503 584	340 050
	. Actions, Valeurs Assimilées et Droits		362 305	189 868
	. Obligations et Valeurs Assimilées		42 415	56 550
	. Autres Valeurs		98 864	93 632
	. Emprunts d'Etat		-	-
	Placements monétaires et disponibilités		249 594	95 733
	. Placements à terme	5	249 145	95 208
	. Disponibilités		449	525
	Créances d'exploitation		-	-
	. Autres Créances d'exploitation		-	-
	Autres actifs		-	-
	. Immobilisations		-	-
	. Amortissement		-	-
	TOTAL ACTIF		753 178	435 783
PASSIF	Opérateurs créditeurs	6	3 929	2 291
	Autres créditeurs divers	7	5 663	16 753
	Total passif		9 592	19 044
ACTIF NET	Capital	8	732 053	409 389
	. Capital en nominal		620 000	410 000
	. Sommes non distribuables		112 053	-611
	Sommes distribuables:	9	11 533	7 350
	. des exercices antérieurs		4	2
	. de la période		7 712	6 857
	. Régularisation du résultat distribuable de la période		3 817	491
	Actif net		743 586	416 739
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		753 178	435 783

**BNAC PROGRES
FCP**

**ETAT DE
RESULTAT
(Montants
exprimés en
Dinars)**

		Exercice clos		Exercice clos
	Notes	au 31/12/2009	au 31/12/2008	
Revenus du portefeuille-titres	10		15 751	13 775
. Revenus des Actions, valeurs assimilées et droits rattachés			7 658	5 262
. Revenus des obligations et valeurs assimilées			2 861	3 603
. Revenus des bons du trésor zéro coupon			5 232	4 910
. Revenus des emprunts d'état et valeurs			-	-
Revenus des placements monétaires	11		3 873	3 955
. Revenus des bons du trésor			3 842	3 955
. Revenus des billets de trésorerie			-	-
. Revenus des certificats de dépôts			31	-
Total des revenus des placements			19 624	17 730
Charges de gestion des placements	12		5 623	4 530
Revenus nets des placements			14 001	13 200
Autres charges d'exploitation	13		6 289	6 343
RESULTAT D'EXPLOITATION			7 712	6 857
Régularisation du résultat d'exploitation			3 817	491
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	9		11 529	7 348
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)			-3 817	-491
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	4		57 752	-2 635
Plus ou moins values réalisées sur titres			17 061	3 918
Frais de négociation			- 267	-188
RESULTAT DE L'EXERCICE			82 258	7 952

BNAC PROGRES FCP**ETAT DE VARIATION DE
L'ACTIF NET
(Montants exprimés en
Dinars)**

	Exercice clos au	Exercice	
	31/12/2009	clos au	
	31/12/2009	31/12/2008	
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	82 258	7 952
	Résultat d'exploitation	7 712	6 857
	Variation des Plus ou moins values potentielles sur titres	57 752	-2 635
	Plus ou moins values réalisées sur titres	17 061	3 918
	Frais de négociation	-267	-188
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	-7 347	-7 164
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	Souscriptions	467 880	275 623
	. Capital	390 000	260 000
	. Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	70 792	12 520
	. Régularisation des sommes distribuables	7 088	3 103
	. Droit d'entrée	-	-
	Rachats	-215 944	-222 895
	. Capital	-180 000	-210 000
	. Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-32 673	-10 283
	. Régularisation des sommes distribuables	-3 271	-2 612
	. Droit de sortie	-	-
	VARIATION DE L'ACTIF NET	326 847	53 516
ACTIF NET	En début de période	416 739	363 223
	En fin de période	743 586	416 739
NOMBRE D'ACTIONS	En début de période	4 100	3 600
	En fin de période	6 200	4 100
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de période	101,643	100,895
	En fin de période	119,933	101,643
TAUX DE RENDEMENT	TAUX DE RENDEMENT	19.76%	2,714%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE N°1 : PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT BNAC PROGRES

BNAC PROGRES FCP est un fonds commun de placement de type mixte. Régi par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 28 juin 2006, sous le N° 29-2006.

BNAC PROGRES FCP a une durée de vie de 10 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 03 Avril 2007.

Le capital initial s'élève à 100 000 D divisé en 1000 parts de 100 D chacune.

Le dépositaire de ce fonds est LA BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA.

Sa gestion est assurée par la BNA CAPITAUX.

NOTE N°2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers du fonds commun de placement BNAC PROGRES FCP, arrêtés au 31 Décembre 2009, sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes.

NOTE N°3: EXERCICE, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

EXERCICE SOCIAL

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre, exception faite du premier exercice qui s'étend du 03 Avril 2007 au 31 Décembre 2007.

BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2009 sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables spécifiques, les plus significatifs adoptés pour l'élaboration et la présentation de ces états financiers se résument comme suit:

1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents:

Le portefeuille-titres est composé d'actions, d'obligations et de titres émis par le Trésor.

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputées en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

2- Evaluation des placements en:

a- actions et valeurs assimilées:

*Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté à leur valeur de marché qui correspond au cours en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

b- autres placements:

*Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, en date d'arrêté à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

*Les placements à terme sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

3- Cession des titres et placements:

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

BNAC PROGRES FCP
NOTE N°4 : PORTEFEUILLE – TITRES

	Nombre de titres	Coût d'acquisition titres	+ou -value potentielle sur titres	Intérêts courus	Valeur au 31 Décembre 2009	% Actif	% Actif net	% du Capital de l'émetteur
1) Actions et valeurs assimilées		301 060	61 245		362 305	48,10%	48,72%	
. Actions cotées		299 373	61 217		360 590	47,88%	48,49%	
ABNS9	27	1 280	0	-	1 280	0,17%	0,17%	0.000%
AMEN BANK	306	12 642	3 399	-	16 041	2,13%	2,16%	0.000%
ATTIJ BANK	2 500	58 100	-4 427	-	53 673	7,13%	7,22%	0.001%
ATTIJ_BANK_NS9	312	6 577	121	-	6 698	0,89%	0,90%	0.000%
BH	1 000	30 000	-2 436	-	27 564	3,66%	3,71%	0.001%
BT	525	41 690	9 209	-	50 899	6,76%	6,85%	0.000%
ESSOUKNA	1 500	6 989	1 085	-	8 074	1,07%	1,09%	0.050%
MONOPRIX	338	27 226	51 388	-	78 614	10,44%	10,57%	0.002%
SFBT	2 500	35 017	-3 955	-	31 062	4,12%	4,18%	0.004%
SIMPAR	250	8 250	1 100	-	9 350	1,24%	1,26%	0.007%
SOTUMAG	2 000	3 689	-575	-	3 114	0,41%	0,42%	0.022%
SPDIT	1 300	6 530	1 318	-	7 848	1,04%	1,06%	0.005%
TL	771	13 026	6 352	-	19 378	2,57%	2,61%	0.002%
TLNS9	135	3 132	100	-	3 232	0,43%	0,43%	0.000%
TPR	3 375	17 925	978	-	18 903	2,51%	2,54%	0.009%
TUNISAIR	10 000	27 300	-2 440	-	24 860	3,30%	3,34%	0.009%
. Droits		1 687	28 -		1 715	0,23%	0,23%	
ABDA09	333	1 352	37		1 389	0,18%	0,19%	
TLS92	906	335	-9	-	326	0,04%	0,04%	
2) Emprunts de sociétés		42 000	-	415	42 415	5,63%	5,70%	0,467%
AIL2007	350	21 000		47	21 047	2,79%	2,83%	0,350%
ATL 2007/1	350	21 000		368	21 368	2,84%	2,87%	0,117%
3) Titres des OPCVM		-	-	-	-	-	-	-
4) Titres émis par le Trésor		85 660	-	13 204	98 864	13,13%	13,30%	-
. Bons du Trésor zéro coupon	160	85 660	-	13 204	98 864	13,13%	13,30%	-
TOTAL		428 720	61 245	13 619	503 584	66,86%	67,72%	

SUITE NOTE N° 4
Composition du portefeuille

L'actif de BNAC PROGRES FCP est employé , à la date du 31 Décembre 2009 , à raison de 66,86 % uniquement dans des valeurs mobilières , ce qui est en deçà du taux d'emploi minimum de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001. Ceci a induit consécutivement un dépassement du niveau des emplois en liquidités et quasi liquidités (qui représentent 33,14% de l'actif contre une limite de 20% telle que fixée par l'article 2 du même décret).

Nature des titres	% de l'actif prévu au		% de l'actif au		Ecart
	Code des OPC	Prospectus d'émission	31 décembre 2009		
Actions		50,00%	48,10%		1,90%
BTA, Emprunt garantis par l'Etat ou émis par des entreprises faisant appel public à l'épargne, titres de créance à long terme émis par l'Etat ou négociables sur les marchés relevant de la BCT et billets de trésorerie émis par les sociétés de la cote ou notées ou avalisées par une banque	80%	25,00%	66,86%	18,76%	6,24%
Titres OPCVM		5,00%	0,00%		5,00%
Liquidités et quasi-liquidités	20%	20,00%	33,14%	33,14%	-13,14%
TOTAL		100%	100%		0%

D'autre part, l'analyse du tableau des ratios des emplois de l'actif, permet de constater que la composition du portefeuille du fonds BNAC PROGRES FCP, n'est pas encore conforme à la composition prévue au niveau des orientations de placement énoncées au niveau du paragraphe 2-2 du prospectus d'émission.

NOTE N°5 : PLACEMENTS A TERME

	Emetteur	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31 Décembre 2009	% Actif	% Actif net
TP100113/PROG à 3,74%	BNA	147	147 000	941	147 941	19,64%	19,90%
TP100226CONF à 3,72%	BNA	11	11 000	30	11 030	1,46%	1,48%
TP100301CONF à 3,79%	BNA	45	45 000	114	45 114	5,99%	6,07%
TP100310/CP à 3,79%	BNA	18	18 000	32	18 032	2,39%	2,42%
TP100312/CP à 3,79%	BNA	17	17 000	27	17 027	2,26%	2,29%
TP100329CP à 3,79%	BNA	10	10 000	1	10 001	1,33%	1,34%
Total en Dinars			248 000	1 145	249 145	33,08%	33,51%

Il ressort de l'analyse du tableau des placements à terme arrêté au 31 Décembre 2009, que le fonds BNAC PROGRES FCP a employé 33,08 % de son actif, dans des placements à terme auprès de la BNA, soit un dépassement de 13,08 % par rapport au seuil de 20% de placements à terme auprès de son dépositaire, fixé par l'article 11 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières.

Consécutivement, le fonds BNAC PROGRES FCP a employé 33,08% de son actif dans des liquidités et quasi liquidités dépassant ainsi la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

NOTE N° 6 : OPERATEURS CREDITEURS

	31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
Gestionnaire BNAC	1 403	857
Dépositaire	175	107
Distributeur	2 351	1 327
Total en Dinars	3 929	2 291

NOTE N° 7 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

	31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
Commissaire aux comptes	5 600	5 600
Conseil du Marché Financier (CMF)	63	35
Autres	-	11 118
Total en Dinars	5 663	16 753

**BNAC PROGRES FCP
NOTE N° 8 : CAPITAL**

	31 Décembre 2009	Page 10 31 Décembre 2008
Capital début de période		
.Montant	410 000	360 000
.Nombre de parts	4 100	3 600
.Nombre de porteurs de parts	8	8
Souscriptions réalisées		
.Montant	390 000	260 000
.Nombre de parts	3 900	2 600
Rachats effectués		
.Montant	-180 000	-210 000
.Nombre de parts	-1 800	-2 100
Capital fin de période		
.Montant	620 000	410 000
.Nombre de parts	6 200	4 100
.Nombre de porteurs de parts	8	8

Sommes non distribuables de l'exercice	112 664	3 332
	<u>74 546</u>	<u>1 095</u>
i) Résultat non distribuable		
.Variation des plus ou moins values titres	57 752	-2 635
.Plus ou moins values réalisées sur titres	17 061	3 918
.Frais de négociation	-267	-188
	<u>38 119</u>	<u>2 237</u>
ii) Régularisation des sommes non distribuables		
.Aux émissions	70 792	12 520
.Aux rachats	-32 673	-10 283
Sommes non distribuables de(s) exercice(s) clos	-611	-3 943
	732 053	409 389
Total en Dinars		

NOTE N° 9 : SOMMES DISTRIBUABLES

	Exercice clos 31 Décembre 2009	Exercice clos 31 Décembre 2008
Sommes distribuables de l'exercice	11 529	7 348
Résultat distribuable de la période	7 712	6 857
Régularisation lors des souscriptions et des rachats de parts	3 817	491
Sommes distribuables des exercices antérieurs	4	2
Total en Dinars	11 533	7 350

NOTE N° 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE - TITRES

	Exercice clos 31 Décembre 2009	Exercice clos 31 Décembre 2008
Revenus des actions	7 658	5 262
.Dividendes	7 658	5 262
Revenus des obligations	2 861	3 603
.Intérêts courus	-134	-142
.Intérêts échus	2 996	3 745
Revenus des emprunts d'Etat	5 232	4 910
.Intérêts courus	5 232	4 910
.Intérêts échus	-	-
Revenus des autres valeurs	-	-
Total en Dinars	15 751	13 775

NOTE N° 11 : REVENUS DES PLACEMENTS A TERME

	Exercice clos 31 Décembre 2009	Exercice clos 31 Décembre 2008
Revenus du compte BNA Placement	3 842	3 955
.Intérêts courus	938	- 471
.Intérêts échus	2 905	4 426
Intérêts créditeurs du dépôt en banque	31	-
Total en Dinars	3 873	3 955

BNAC PROGRES FCP

Page 13

NOTE N° 12 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Exercice clos 31 Décembre 2009	Exercice clos 31 Décembre 2008
Rémunération du gestionnaire (*)	4 090	3 294
Rémunération du dépositaire (**)	511	412
Rémunération du Distributeur (***)	1 022	824
Total en Dinars	5 623	4 530

(*) La gestion de BNAC PROGRES-FCP est confiée à l'établissement gestionnaire "BNA Capitaux". Celui-ci est chargé de la gestion administrative, financière et comptable de la société.
En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8 % TTC de l'actif net, calculée quotidiennement et versée trimestriellement.

(**) La "BNA" assure les fonctions de dépositaire pour BNAC PROGRES-FCP. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds de la société,
- Encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants
- Régler le montant des rachats aux porteurs de parts sortants,
- Attester la situation du portefeuille du fonds, et
- Contrôler le respect de la loi.

En contrepartie de ses services, le dépositaire perçoit une rémunération égale à 0,1 % l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

(***) Le réseau de la BNA et la BNA Capitaux assurent les fonctions de distributeurs des parts du fonds BNAC PROGRES-FCP, et perçoivent à ce titre une rémunération de 0,2 % TTC de l'actif net, calculée quotidiennement et versée trimestriellement.

NOTE N° 13 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos au 31 Décembre 2009	Exercice clos au 31 Décembre 2008
Redevance CMF	511	412
Rémunération du commissaire aux comptes	5 600	5 600
Impôts et taxes	78	-
Diverses charges d'exploitation	100	331
Total en Dinars	6 289	6 343

FONDS COMMUN DE PLACEMENT
« FCP OPTIMA »

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES RELATIF À L'EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 2009

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement FCP OPTIMA, comprenant le bilan au 31 décembre 2009, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité du Gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le Gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds commun de placement FCP OPTIMA au 31 décembre 2009, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le fonds commun de placement FCP OPTIMA des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

De cette appréciation, il ressort que les actifs du fonds commun de placement FCP OPTIMA représentés en valeurs mobilières représentent 70,82% de l'actif total au 31 décembre 2009. Cette proportion est inférieure au seuil minimum fixé à 80% par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT

Abderrazak GABSI

Tunis, le 30 mars 2010

BILAN (Montants exprimés en dinars)		Notes	31 décembre 2009
ACTIF	Portefeuille-titres :		40 654 200
	- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	22 155 112
	- Titres OPCVM	3.1	2 622 409
	- Obligations et valeurs assimilées	3.2	15 876 679
	Placements monétaires et disponibilités :		16 738 005
	- Placements à terme	3.3	16 534 095
	- Disponibilités		203 910
	Autres actifs :		13 217
	- Débiteurs divers		13 217
	TOTAL ACTIF		57 405 422
PASSIF	Opérateurs créditeurs	3.4	84 819
	Autres créditeurs divers	3.5	1 005 046
	Total passif		1 089 865
ACTIF NET	Capital		54 383 651
	Capital en nominal :	3.6	50 000 000
	- Capital début de période		50 000 000
	- Emission en nominal		-
	- Rachat en nominal		-
	Sommes non distribuables :	3.7	4 383 651
	- Des exercices antérieurs		-
	- De l'exercice en cours		4 383 651
	Sommes distribuables :		1 931 906
	- Sommes distribuables de l'exercice en cours	3.8	1 931 906
	- Report à nouveau		
	Actif net		56 315 557
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		57 405 422

ÉTAT DE RÉSULTAT (Montants exprimés en dinars)		Notes	clos le Exercice 31 décembre 2009
Revenus du portefeuille-titres :		4.1	1 486 651
- Dividendes			557 389
- Revenus des titres OPCVM			108 308
- Revenus des obligations et valeurs assimilées			820 954
Revenus des placements à terme		4.2	891 911
Total des revenus des placements			2 378 562
Charges de gestion des placements		4.3	-376 797
Revenus nets des placements			2 001 765
Autres produits d'exploitation			10 433
Autres charges d'exploitation		4.4	-80 292
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			1 931 906
Régularisation du résultat d'exploitation			-
SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE			1 931 906
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)			-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres			1 235 042
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres			3 361 351
Frais de négociation			-212 742
SOMMES NON DISTRIBUTABLES			4 383 651
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		4.5	6 315 557

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)
clos le Exercice
31 décembre 2009

VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	Résultat d'exploitation	1 931 906	
	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1 235 042	
	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	3 361 351	
	Frais de négociation	-212 742	
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	Souscriptions :		
	- Capital	-	
	- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-	
	- Régularisation des sommes distribuables	-	
	Rachats :		
	- Capital	-	
	- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-	
	- Régularisation des sommes distribuables	-	
	VARIATION DE L'ACTIF NET		6 315 557
	ACTIF NET	En début d'exercice	50 000 000
En fin d'exercice		56 315 557	
NOMBRE D'ACTIONS	En début d'exercice	500 000	
	En fin d'exercice	500 000	
TAUX DE RENDEMENT	Valeur liquidative :		
	En début d'exercice	100,000	
	En fin d'exercice	112,631	
TAUX DE RENDEMENT		12,63%	

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009**
NOTE N°1 : PRÉSENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

FCP OPTIMA est un fonds commun de placement mixte (actions et obligations) régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 (agrément du Conseil du Marché Financier n°29-2008 du 24 octobre 2008). Il a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources. Son siège est au 27 bis, rue du Liban 1002 - Tunis Lafayette.

Les fondateurs de ce FCP sont la Société Tunisienne de Banque (STB), la Banque Nationale Agricole (BNA) et la Banque de l'Habitat (BH).

La BNA Capitaux, la SFIB BH et la STB assurent respectivement les fonctions de gestionnaire, de délégué de la gestion administrative et comptable et de dépositaire des actifs du FCP.

En rémunération de ses services, chacune de ces trois entités perçoit une commission annuelle de (0,2%) TTC de l'actif net, calculée quotidiennement et versée trimestriellement.

Le capital du FCP n'a pas connu de variation en 2009 ; il s'élève à 50 000 000 DT et se décompose de 500 000 parts de 100 DT chacune, réparties comme suit :

Porteur de parts	Nombre de parts	Valeur nominale en DT
Société Tunisienne de Banque (STB)	170 000	17 000 000
Banque Nationale Agricole (BNA)	170 000	17 000 000
Banque d'Habitat (BH)	160 000	16 000 000
Total	500 000	500 000 000

Le capital est susceptible d'augmentations résultant de l'émission de nouvelles parts ou de réductions dues au rachat par le FCP de parts antérieurement souscrites, à condition qu'il ne descende pas au dessous du seuil minimum de 50 000 DT.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers du FCP OPTIMA ont été arrêtés, au 31 décembre 2009, conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NCT 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Elles se composent de :

- un bilan,
- un état de résultat,
- un état de variation de l'actif net, et
- des notes aux états financiers.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année civile. Par dérogation, le premier exercice effectif du FCP commence à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2009. De ce fait, il ne couvre pas une période de 12 mois.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5. *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété et évalués initialement à leur prix d'acquisition. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés directement en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

6. *Évaluation ultérieure des placements en actions et valeurs assimilées*

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date de reporting, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à leur juste valeur pour les titres non admis à la cote. La valeur de marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative. La différence par rapport à la valeur comptable antérieure constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable, et aussi comme une composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours de bourse à la date de clôture ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant un nombre significatifs de séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

7. *Évaluation ultérieure des obligations et valeurs assimilées*

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote sont évalués, à la date de reporting, à leur valeur de marché (à cette date ou à la date antérieure la plus récente). La différence par rapport à la valeur comptable antérieure constitue, selon les cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable, et aussi comme une composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs assimilées non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

8. *Évaluation des placements monétaires*

Les placements monétaires sont évalués, à la date de reporting, à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus

9. *Cession des placements*

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables et présentée comme composante du résultat net de l'exercice.

NOTE N°3.1 : ACTIONS, DROITS ET TITRES OPCVM

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	Plus ou moins-values potentielles	% actif net	% du capital de l'émetteur
Actions cotées :		20 891 975	22 112 003	1 220 028	39,264	7,255
- ABNS9	717	33 981	33 981	-	0,060	0,008
- ADWYA	39 000	257 838	327 834	69 996	0,582	0,355
- AMEN BANK	8 377	318 353	439 122	120 770	0,780	0,091
- ARTES	111 390	1 301 697	1 346 037	44 339	2,390	0,437
- ASSAD	23 952	277 383	298 418	21 035	0,530	0,240
- ASTREE	1 052	65 987	67 328	1 342	0,120	0,026
- ATB	50 046	328 490	400 568	72 078	0,711	0,063
- ATL	22 000	92 587	117 018	24 431	0,208	0,129
- ATTIJ BANK	48 103	912 496	1 032 723	120 227	1,834	0,160
- BH	155 359	4 013 516	4 282 315	268 799	7,604	0,863
- BNA	271 953	2 806 473	3 097 001	290 528	5,499	0,850
- BT	21 000	1 753 168	2 035 950	282 782	3,615	0,187
- BTE	16 740	512 348	516 396	4 048	0,917	0,372
- CIL	8 418	158 700	239 593	80 893	0,425	0,281
- CIMBIZ	270 914	3 091 416	2 249 941	-841 475	3,995	0,615
- ESSOUKNA	3 000	14 050	16 149	2 099	0,029	0,100
- MAGASIN GENARAL	4 719	616 183	608 751	-7 432	1,081	0,206
- MONOPRIX	391	50 506	90 941	40 435	0,161	0,021
- POULINA GH	34 820	210 926	243 775	32 849	0,433	0,021
- SFBT	115 493	1 287 017	1 435 001	147 983	2,548	0,206
- SIPHAT	2 275	34 122	41 041	6 919	0,073	0,126
- SOTETEL	13 223	200 345	202 761	2 417	0,360	0,570
- SOTUMAG	10 845	18 032	16 886	-1 147	0,030	0,121
- SOTUVER	3 539	381 959	347 643	-34 316	0,617	0,280
- SPDIT SICAF	10 000	49 116	60 370	11 254	0,107	0,037
- STAR	100	14 200	14 419	219	0,026	0,004
- STB	96 676	1 038 193	1 392 521	354 328	2,473	0,389
- TUNISIE LEASING	12 460	279 644	313 170	33 526	0,556	0,183
- TLS NS 09	1 945	45 194	46 563	1 369	0,083	0,029
- TPR	40 000	191 130	224 040	32 910	0,398	0,111
- TUNISAIR	64 587	157 346	160 563	3 217	0,285	0,061
- UIB	22 566	379 580	413 183	33 604	0,734	0,115
Titres OPCVM :		2 608 394	2 622 409	14 014	4,657	-
- POS	9 073	940 338	945 597	5 259	1,679	-
- SICAV EPARGNE	8 136	833 094	838 268	5 174	1,489	-
- SICAV BHO	8 168	834 962	838 543	3 581	1,489	-
Droits :		42 109	43 109	1 000	0,077	0,304
- ABDA09	9 094	36 922	37 922	1 000	0,067	0,092
- TAIR DA 09	6	1	1	-0,060	0,000	0,000
- TLS DA 09	14 405	5 186	5 186	-	0,009	0,212
Total en Dinars		23 542 478	24 777 520	1 235 042	43,998	7,559

NOTE N°3.2 : OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES

	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2009	% actif net
BTZc Décembre 2018	4 700	2 516 850	137 768	2 654 618	4,714
BTZc Décembre 2018	4 700	2 519 200	137 684	2 656 884	4,718
BTZc Décembre 2018	4 700	2 521 550	137 599	2 659 149	4,722
BTZc Décembre 2018	4 650	2 497 050	136 052	2 633 102	4,676
BTZc Décembre 2018	4 650	2 499 375	135 968	2 635 343	4,680
BTZc Décembre 2018	4 650	2 501 700	135 883	2 637 583	4,684
Total en Dinars		15 055 725	820 954	15 876 679	28,194

NOTE N°3.3 : PLACEMENTS À TERME

	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2009	% actif net
Certificats de dépôt	13	6 500 000	- 1 977	6 498 023	11,539
Placements monétaires	10 000	10 000 000	36 072	10 036 072	17,821
Total en Dinars		16 500 000	34 095	16 534 095	29,360

NOTE N°3.4 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	31 décembre 2009
Gestionnaire (BNA Capitaux)	28 273
Délégataire de la gestion administrative et comptable (SIFIB BH)	28 273
Dépositaire (STB)	28 273
Total en Dinars	84 819

NOTE N°3.5 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	31 décembre 2009
Commissaire aux comptes	12 000
Conseil du Marché Financier (CMF)	4 763
Rachats en Bourse	988 283
Total en Dinars	1 005 046

NOTE N°3.6 : CAPITAL

	31 décembre 2009
Capital au début de l'exercice :	
- Montant	50 000 000
- Nombre de parts	500 000
- Nombre de porteurs	3
Souscriptions réalisées :	
- Montant	-
- Nombre de parts	-
Rachats effectués :	
- Montant	-
- Nombre de parts	-
Capital à la fin de l'exercice :	
- Montant	50 000 000
- Nombre de parts	500 000
- Nombre de porteurs	3

NOTE N°3.7 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	31 décembre 2009
Résultat non distribuable de l'exercice en cours	4 383 651
Total en Dinars	4 383 651

NOTE N°3.8 : SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE

	31 décembre 2009
Résultat d'exploitation	1 931 906
Total en Dinars	1 931 906

NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

	Exercice clos le 31 décembre 2009
Dividendes des actions	557 389
Revenus des titres OPCVM	108 308
Revenus des bons du Trésor	820 954
Total en Dinars	1 486 651

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS À TERME

	Exercice clos le 31 décembre 2009
Revenus des certificats de dépôt	361 899
Revenus des placements monétaires	530 013
Total en Dinars	891 912

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2009
Rémunération du Gestionnaire	251 198
Rémunération du Dépositaire	125 599
Total en Dinars	376 797

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2009
Redevance CMF	62 800
Honoraires	12 000
Autres (visa CMF...)	5 492
Total en Dinars	80 292

NOTE N°4.5 : RÉSULTAT DE L'EXERCICE

	Exercice clos le 31 décembre 2009
Résultat d'exploitation	1 931 906
Résultat non distribuable (*)	4 383 651
Total en Dinars	6 315 557

(*) Le résultat non distribuable de l'exercice s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2009
Variation des plus ou moins-values potentielles	1 235 042
Plus ou moins-values réalisées	3 361 351
Frais de négociation	-212 742
Total en Dinars	4 383 651

**Fonds Commun de Placement
BNAC CONFIANCE FCP**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Etats financiers Arrêtés au 31 décembre 2009**

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « **BNAC CONFIANCE FCP** » arrêtés au 31 décembre 2009, tels qu'ils sont annexés aux pages 6 et suivantes du présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

1. Opinion sur les états financiers annuels :

Nous avons audité les états financiers du fonds commun de placement « **BNAC CONFIANCE FCP** » au 31 décembre 2009. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de gestion du fonds commun de placement. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « **BNAC CONFIANCE FCP** », ainsi que les résultats de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux copropriétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Tunis, le 25 Mars 2010

GSAudit&Advisory
Ghazi HANTOUS

BILAN
arrêté au 31/12/2009
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	AC1	250 556	207 499
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		170 750	104 209
b - Obligations et Valeurs assimilées		79 806	103 289
c - Autres Valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	AC2	253 637	175 922
a - Placements monétaires		252 633	175 273
b - Disponibilités		1 004	649
AC 3 - Créances d'exploitation	AC3	5 959	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		510 152	383 420
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	PA1	3 189	2 129
PA 2 - Autres créditeurs divers	PA2	5 643	5 633
TOTAL PASSIF		8 832	7 761
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	CP1	495 080	370 265
CP 2 - Sommes distribuables	CP2	6 240	5 394
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		1	3
b - Sommes distribuables de l'exercice		5 237	5 391
c - Regul Résultat distribuable de la période		1 002	-
ACTIF NET		501 319	370 265
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		510 152	383 420

ETAT DE RESULTAT

Exercice clos au 31 décembre 2009

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2009	31/12/2008
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	PR1	9 848	9 670
a - Dividendes		4 995	4 104
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 853	5 566
c - Revenus des autres valeurs		-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	PR2	6 153	6 218
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		16 001	15 888
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	CH1	- 4 570	- 4 191
REVENU NET DES PLACEMENTS		11 431	11 697
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	CH2	- 6 194	- 6 306
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 237	5 391
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		1 003	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		6 240	5 391
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		- 1 003	-
* Variation des +/- values potentielles sur titres		28 097	8 707
* +/- values réalisées sur cession des titres		16 886	2 314
* Frais de négociation		- 158	- 71
RESULTAT NET DE LA PERIODE		50 061	16 341

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercice clos au 31 décembre 2009
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	31/12/2009	31/12/2008
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>50 061</u>	<u>16 341</u>
a - Résultat d'exploitation	5 237	5 391
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	28 097	8 707
c - +/- values réalisées sur cession de titres	16 886	2 314
d - Frais de négociation de titres	- 158	- 71
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	<u>- 5 393</u>	<u>- 4 489</u>
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>	<u>80 992</u>	<u>-</u>
a - Souscriptions	80 992	219 480
* Capital	70 000	210 000
* Régularisation des sommes non distribuables	9 990	9 480
* Régularisations des sommes distribuables	1 002	-
* Droits d'entrée	-	-
b - Rachats	-	- 219 480
* Capital	-	- 210 000
* Régularisation des sommes non distribuables	-	- 9 480
* Régularisation des sommes distribuables	-	-
* Droits de sortie	-	-
c - Régularisation des sommes distribuables	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	125 660	11 852
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de période	375 659	363 807
b - En fin de période	501 319	375 659
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a - En début de période	3 600	3 600
b - En fin de période	4 300	3 600
VALEUR LIQUIDATIVE	116,585	104,349
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	13,737%	4,49%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU
31/12/2009**

I - Présentation de la société

« **BNAC CONFIANCE FCP** » est un Fonds Commun de Placement ayant un capital de 360 000,000 DT. Il a pour objet la gestion de portefeuille titre. La gestion du FCP est confiée à « **BNA-CAPITAUX** » qui agit pour le compte des porteurs des parts.

Le dépositaire exclusif des actifs du FCP est la Banque « **BNA** ».

II - Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du premier janvier au 31 décembre 2009 sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III - Règles et méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base, et notamment :

- hypothèse de la continuité de l'exploitation
- hypothèse de la comptabilité d'engagement
- convention du coût historique
- convention de la périodicité
- convention de la réalisation du revenu
- convention de l'objectivité
- convention de rattachement des charges aux produits
- convention de prudence
- convention de permanence des méthodes

Les principales méthodes comptables adoptées par le Fonds Commun de Placement

« **BNAC CONFIANCE FCP** » pour l'établissement de ses comptes annuels se présentent comme suit :

1- Prise en compte des placements et revenus y afférents:

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées:

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote. La valeur du marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou au cours moyen pondéré de la dernière cotation.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable et aussi comme composante du résultat net de l'exercice.

3- Evaluation des placements monétaires :

Ces titres sont évalués à leur valeur nominale majorés des intérêts courus.

4- Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

ACTIFS

AC1 - PORTEFEUILLE TITRES

Au 31 décembre 2009, cette rubrique présente un solde de 250 556 DT contre 207 499 DT au 31 décembre 2008. Le

détail est le suivant :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés (1)	170 750	104 209
Obligations et Valeurs assimilées (2)	79 806	103 289
Total	250 556	207 499

(1): Au 31 décembre 2009, le solde des actions et valeurs assimilées s'élève à 170 750 DT contre 104 209 DT au 31/12/2008. Le détail est le suivant :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	% de L'Actif Net
ABNS9	27	1 279,620	1 279,611	0,255
AMEN BANK	306	12 494,560	16 040,520	2,492
ARTES	1 000	11 870,000	12 084,000	2,368
ATTIJ BANK	500	10 950,000	10 734,500	2,184
BH	300	7 470,000	8 269,200	0,001
BT	150	11 255,000	14 542,500	2,245
ESSOUKNA	1 808	8 769,040	9 732,464	1,749
MONOPRIX	180	12 789,000	41 865,480	2,551
SFBT	1 539	22 378,350	19 122,075	4,464
SOTUMAG	2 000	3 694,900	3 114,000	0,737
SPDIT	1 300	6 530,000	7 848,100	1,303
TL	500	6 243,023	12 567,000	1,245
TLNS9	135	3 135,510	3 231,900	0,625
TUNISAIR	3 500	9 380,000	8 701,000	1,871
ABDA09	333	1 351,980	1 388,610	0,000
TLS92	635	234,950	228,600	0,047
Total	14 213	129 825,933	170 749,560	25,897

(2) : Au 31 décembre 2009, le solde des obligations et valeurs assimilées s'élève à 79 806 DT contre 103 289 DT au 31/12/2008. Le détail est le suivant :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	% de L'Actif Net
AIL2007	350	21 000,000	21 047,466	4,189
ATL 2007-2	350	21 000,000	21 367,989	4,189
CIL 2007/2	350	28 000,000	29 248,569	5,585
CIL 2008/1	100	8 000,000	8 142,466	1,596
Total	1 150	78 000,000	79 806,490	15,559

AC2 - PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES

Au 31 décembre 2009, cette rubrique présente un solde de 253 637 DT contre 175 922 DT au 31 décembre 2008. Le détail est le suivant :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Placements à terme (1)	252 633	175 273
Disponibilités	1 004	649
Total	253 637	175 922

(1) : Au 31 décembre 2009, le solde des placements à terme s'élève à 252 633 DT contre 175 273 DT au 31/12/2008. Le détail est le suivant :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	% de L'Actif Net
TP100116/CP	69	69.000	69 424,366	13,848
TP100226CONF	13	13.000	13 035,464	0,003
TP100310/CP	14	14.000	14 024,762	2,798
TP100312/CP	13	13.000	13 020,803	2,597
TP100320CP	137	137.000	137 126,923	27,353
TP100330CP	6	6.000	6 000,506	1,197
TOTAL	252	252.000	252 632,824	50,394

AC3 - CREANCES D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2009, cette rubrique présente un solde de 5 959 DT, qui représente les ventes réalisées au cours de la journée boursière du 31/12/2009.

ACTIF NET ET PASSIFS**CP1 - Capital social :**

Au 31 décembre 2009, le capital social de la société s'élève à 430 000,000 DT, subdivisé en 4 300 parts de copropriété de 100 DT, chacune.

Au 31 décembre 2009, le solde de la rubrique CP1 « Capital » s'élève à 495 080 DT contre 370 265 DT au 31/12/2008. Le détail est le suivant :

Capital au 31/12/2008	
- Capital	370 265
- Montant en nominal	360 000
- Nombre de titres	3 600
- Nombre d'actionnaires	8
Souscriptions réalisées	
- Montant	70 000
- Nombre de titres	700
Rachats effectués	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
Autres effets s/capital	
- Variation des plus et moins values potentielles	-
- Moins values réalisées sur cession de titres	-
- Frais de négociation	-
Capital au 31/12/2009	
- Capital	495 079,523
- Montant en nominal	430 000,000
- Sommes non distribuables	65 079,523
- Nombre de titres	4 300
- Nombre d'actionnaires	8

CP2 - Sommes distribuables

Au 31 décembre 2009, le solde de la rubrique CP2 « Sommes distribuables » s'élève à 6 240 DT contre 5 394 DT au 31/12/2008. Le détail est le suivant :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Sommes distribuables de l'exercice	5 237	5 391
Régularisation du résultat de la période	1 002	-
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1	3
Total	6 240	5 394

PA1 - Opérateurs Créditeurs

Au 31 décembre 2009, le solde de la rubrique « Opérateurs créditeurs » s'élève à 3 189 DT contre 2 129 DT au 31/12/2008, il s'agit des honoraires du dépositaire, du distributeur, du gestionnaire et du commissaire aux comptes.

PA2 - Autres créditeurs divers :

Au 31 décembre 2009, le solde de la rubrique « Opérateurs créditeurs » s'élève à 5 643 DT contre 5 633 DT au 31/12/2009, il s'agit des honoraires du CMF.

ETAT DE RESULTAT

PR1 – Revenus du portefeuille-titres

Au 31 décembre 2009, le solde de la rubrique PR1 « Revenus du portefeuille-titres » s'élève à 9 848 DT contre 9 670 DT au 31/12/2008. Le détail est le suivant :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Dividendes	4 995	4 104
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4 853	5 566
Total	9 848	9 670

PR2 – Revenus des placements monétaires

Au 31 décembre 2009, le solde de la rubrique PR2 « Revenus des placements monétaires » s'élève à 6 153 DT contre 6 218 DT au 31/12/2008. Il s'agit des revenus des Bons du trésor et des placements.

CH1 – Charges de gestion des placements

Au 31 décembre 2009, le solde de la rubrique CH1 « Charges de gestion des placements » s'élève à 4 570 DT contre 4 191 DT au 31/12/2008. Le détail est le suivant :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
REMUNERATION DU GESTIONNAIRE BNAC	3 324	3 048
REMUNERATION DU DEPOSITAIRE	831	381
REMUNERATION DU DISTRIBUTEUR	415	762
Total	4 570	4 191

CH2 – Autres charges

Au 31 décembre 2009, le solde de la rubrique CH2 « Autres charges » s'élève à 6 194 DT contre 6 306 DT au 31/12/2008. Le détail est le suivant :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
REMUNERATION CAC	5 600	5 600
REDEVANCE CMF	415	381
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	100	325
IMPOT & TAXES	77	
Total	6 194	6 306

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE FRIGORIFIQUE ET BRASSERIE DE TUNIS -SFBT-

Siège social : 5, Route de l'hôpital militaire- 1005 TUNIS.

La Société Frigorifique et Brasserie de Tunis -SFBT- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 22 avril 2010. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Ahmed BELAIFA (MTBF) et Mr Ali LAHMAR (Cabinet Ali Lahmar).

Etats financiers au 31/12/2009
Bilan
(en dinars Tunisiens)
Période du 01/01/2009 au 31/12/2009

Actifs	NOTES	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	III-1	495 055,959	432 846,459
Moins : amortissements	III-1	-386 993,958	-338 823,566
		108 062,001	94 022,893
Immobilisations corporelles	III-1	191 699 638,758	182 179 672,443
Moins : amortissements	III-1	-114 291 188,261	-108 171 138,499
Moins : provisions	4bis	-358 826,910	-358 826,910
		77 049 623,587	73 649 707,034
Immobilisations financières	III-1	113 819 519,638	106 236 494,638
Moins : provisions	III-1	-1 500 000,000	-500 000,000
		112 319 519,638	105 736 494,638
Total des actifs immobilisés		189 477 205,226	179 480 224,565
Autres actifs non courants	III-2	1 805 570,730	1 757 225,440
		191 282 775,956	181 237 450,005
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	III-3	23 913 215,867	23 816 713,892
Moins : provisions		-257 396,161	-257 396,161
		23 655 819,706	23 559 317,731
Clients et comptes rattachés	III-4	43 329 081,463	33 895 577,797
Moins : provisions		-7 609 879,557	-7 714 682,992
		35 719 201,906	26 180 894,805
Autres actifs courants	III-5	686 222,893	3 149 163,609
Placements et autres actifs financiers	III-6	7 233 523,631	4 329 405,924
Moins : provisions			
		7 233 523,631	4 329 405,924
Liquidités et équivalents de liquidités	III-7	27 312 248,816	1 724 185,960
		94 607 016,952	58 942 968,029
Total des actifs courants		94 607 016,952	58 942 968,029
		285 889 792,908	240 180 418,034
TOTAL DES ACTIFS		285 889 792,908	240 180 418,034

Bilan
(en dinars Tunisiens)
Période du 01/01/2009 au 31/12/2009

Capitaux Propres et Passifs	NOTES	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Capitaux propres			
Capital social	III-8	56 000 000,000	56 000 000,000
Réserves	III-8	14 308 771,134	14 308 771,134
Autres capitaux propres	III-8	11 363 082,034	11 363 082,034
Résultats reportés	III-8	63 641 571,751	48 422 393,206
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		145 313 424,919	130 094 246,374
Résultat net de l'exercice		49 263 519,872	48 819 178,545
Résultat affecté dans un compte spécial d'investissement		4 666 666,000	
Total des capitaux propres avant affectation		199 243 610,791	178 913 424,919
PASSIFS			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts	III-9	16 402 607,212	
Autres passifs financiers	III-10	29 939 694,558	28 609 481,283
Provisions	III-11	1 334 433,079	1 334 433,079
Total des passifs non courants		47 676 734,849	29 943 914,362
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	III-12	8 562 783,514	7 944 623,401
Autres passifs courants	III-13	20 385 252,928	17 343 820,855
Concours bancaires et autres passifs financiers	III-14	10 021 410,826	6 034 634,497
Total des passifs courants		38 969 447,268	31 323 078,753
TOTAL DES PASSIFS		86 646 182,117	61 266 993,115
Total des capitaux propres et des passifs		285 889 792,908	240 180 418,034

Etat de résultat
(en dinars Tunisiens)
Période du 01/01/2009 au 31/12/2009

	NOTES	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Produits d'exploitation			
Revenus	III-15	180 555 726,932	159 358 284,746
Autres produits d'exploitation	III-16	15 814 652,087	12 669 791,876
Production immobilisée		60 417,055	56 677,009
Total des produits d'exploitation		196 430 796,074	172 084 753,631
Charges d'exploitation			
Variation des stocks des produits finis et des encours (en + ou -)	III-17	161 794,436	-568 963,343
Achats de marchandises consommés	III-18	59 491 962,335	44 096 743,936
Achats d'approvisionnements consommés	III-19	61 423 660,231	61 376 009,913
Charges de personnel	III-20	12 022 966,270	11 177 001,775
Dotations aux amortissements et aux provisions	III-21	9 321 030,274	9 598 687,796
Autres charges d'exploitation	III-22	14 444 977,779	11 996 853,158
Total des charges d'exploitation		156 866 391,325	137 676 333,235
Résultat d'exploitation		39 564 404,749	34 408 420,396
Charges financières nettes	III-23	-1 799 012,851	-1 251 658,223
Produits des placements	III-24	22 717 338,176	21 854 526,292
Autres gains ordinaires	III-25	1 364 930,786	422 975,135
Autres pertes ordinaires	III-26	-116 342,188	-52 689,655
Résultat des activités ordinaires avant impôt		61 731 318,672	55 381 573,945
Impôt sur les sociétés		7 801 132,800	6 562 395,400
Résultat des activités ordinaires		53 930 185,872	48 819 178,545
Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)			
Résultat des activités ordinaires après reinvest et impôt		49 263 519,872	48 819 178,545
Résultat affecté dans un compte spécial d'investissement		4 666 666,000	
Effets des modifications comptables (net d'impôt)			
Résultat net		53 930 185,872	48 819 178,545

Etat de flux de trésorerie
(en dinars Tunisiens)
Période du 01/01/2009 au 31/12/2009

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat de l'exercice	53 930 185,872	48 819 178,545
Ajustements ,Amortissements et Provisions	8 887 269,993	8 306 202,162
Ajustements casses bouteilles	1 433 760,281	1 612 485,634
Ajustements pour reprise sur provisions	-24 878,694	-1 560 736,390
Ajustements amortissement subvention		
Variation des Stocks	-96 501,975	-2 271 449,275
Variation des Créances	-8 103 290,391	-1 887 717,382
Variation des Autres actifs	-489 522,281	2 556 826,334
Variations Fournisseurs et autres dettes	3 659 592,186	-6 048 640,754
Ajustements Plus ou moins value sur cession	-1 498 694,937	306 042,232
Ajustements Encaissement dividendes	-22 003 814,673	-21 197 777,700
Transfert des Charges	-60 417,055	-56 677,009
Flux de trésoreries provenant de (affectés à) l'exploitation	35 633 688,326	28 577 736,397
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-11 431 455,930	-10 756 006,114
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations Corporelles et incorporelles	1 455 145,481	
Encaissements Dividendes et autres distributions	22 003 814,673	21 197 777,700
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-7 583 025,000	-13 091 515,000
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations Financières	1 549 378,438	5 700 132,693
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	5 993 857,662	3 050 389,279
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Decaissements Dividendes et autres distributions	-33 821 764,505	-32 425 489,600
Encaissements provenant des emprunts pour financement des stocks	9 500 000,000	23 000 000,000
Encaissements provenant des emprunts bancaires	18 256 195,312	
Remboursement d'emprunts pour financement des stocks	-12 500 000,000	-20 000 000,000
Remboursement d'emprunts auprès des sociétés du groupe		-4 026 888,000
Encaissements pour rachat des billets de trésorerie	43 050 000,000	13 700 000,000
Decaissements pour souscription des billets de trésorerie	-42 050 000,000	-14 700 000,000
Decaissements pour acquisition de titres de placement	-1 243 985,600	
Decaissements pour autres formes de placement monétaire	-2 710 000,000	
Encaissements pour cession de titres de placement	416 019,000	303 650,000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	-21 103 535,793	-34 148 727,600
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		
Variation de trésorerie	20 524 010,195	-2 520 601,924
Trésorerie au début de l'exercice	-1 310 448,537	1 210 153,387
Trésorerie à la clôture de l'exercice	19 213 561,658	-1 310 448,537

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

I - PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination sociale	Société Frigorifique & Brasserie de Tunis
Forme Juridique	Société Anonyme
Date de création	03-06-1925
Capital social	56.000.000 de dinars
Nombre de titres	56.000.000 d'actions
Date de clôture	31 décembre
Siège social	5, Route de l'hôpital militaire, 1005 El Omrane
Secteur d'activité	Bières, Boissons Gazeuses et autres
Registre de commerce	B 12956 1997
Code TVA	001985 G A M 000

La SOCIETE FRIGORIFIQUE ET BRASSERIE DE TUNIS exploite actuellement :

- Une usine pour la fabrication de la bière,
- Trois usines pour la fabrication de boissons gazeuses,
- Le Café de Paris à Tunis,
- Un dépôt à Bizerte.

En outre, la SFBT a un patrimoine immobilier destiné à la location.

Les actionnaires de la SOCIETE FRIGORIFIQUE & BRASSERIE DE TUNIS sont :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
- B.N.A. Participations	7 845 100	14,01 %
- S.T.A.R.	4 833 613	8,63 %
- Brasseries et Glacières Internationales	19 864 057	35,47 %
- Maghreb Investissement	7 619 394	13,61 %
- Autres actionnaires	15 837 836	28,28 %
Total =	56 000 000	100,00 %

II - PRINCIPES ET SYSTEME COMPTABLES

II-1 - PRINCIPES ET CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la SOCIETE FRIGORIFIQUE ET BRASSERIE DE TUNIS sont tenus et présentés conformément aux dispositions :

- De la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises,
- Du décret 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité,
- Et des arrêtés du Ministère des Finances portant approbation des normes comptables.

II-2 - LES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations de la société sont enregistrées à leur prix de revient hors taxes, à l'exception des emballages (bouteilles et casiers) qui sont comptabilisés en TTC. Leur amortissement est calculé sur une base linéaire tenant compte de la durée de vie estimée de chaque bien immobilisé conformément à la réglementation fiscale en vigueur.

Les taux d'amortissement pratiqués par la société sont les suivants :

- Logiciels	33,33 %
- Constructions	5 %
- Installations techniques matériel et outillage industriels	10 %
- Installations techniques matériel et outillage industriels Brasserie	15 %
- Matériel de transport et de manutention	20 %
- Mobilier et matériel de bureau	10 %
- Matériel informatique	15 %
- Agencement, aménagement et installation	10 %
- Emballages commerciaux durables (les casiers)	10 %

Pour les bouteilles, leur amortissement est constaté pour le montant de la casse annuelle.

II-3 - LES STOCKS

Les stocks de la SFBT sont valorisés comme suit :

- Les matières premières et consommables à leur prix de revient hors taxes,
- Les marchandises à leur prix d'achat auprès des filiales hors T.V.A. et droit de consommation,
- Les produits finis à leur coût de production hors taxes.

II-4 - UNITE MONETAIRE

Les états financiers, couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, de la SOCIETE FRIGORIFIQUE ET BRASSERIE DE TUNIS sont exprimés en dinar tunisien.

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**III-1 – ACTIFS IMMOBILISES**

La note, ci-après, reprend l'évolution des immobilisations incorporelles, corporelles et financières.

Désignation	Valeurs Brutes au 31/12/2008	Mouvement				Valeurs comptables nettes	Notes
		Acquisitions 2009	Cessions 2009 ou reprise 2008	Valeurs Brutes au 31/12/2009	Amortissements et provisions au 31/12/2009		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :	432 846	62 210		495 055	386 993	108 062	
- Logiciels	419 905	62 210		482 114	386 993	95 121	
- Fonds de commerce	12 941			12 941		12 941	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :	182 179 671	14 550 926	5 030 959	191 699 638	114 650 014	77 049 624	
- Terrain	6 591 063	636 000		7 227 063		7 227 063	III-1-1
- Constructions	17 012 478	604 233	52 965	17 563 746	9 830 256	7 733 491	III-1-2
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	84 583 670	4 846 939	520 779	88 909 830	72 338 837	16 570 993	III-1-3
- Matériel de transport	13 800 897	1 802 774	729 611	14 874 059	11 760 408	3 113 651	III-1-4
- Equipement de bureau	2 187 424	382 133		2 569 557	1 885 366	684 191	III-1-5
- Agencements, Aménagement et installations	3 961 987	802 002		4 763 990	2 532 919	2 231 071	III-1-6
- Emballages commerciaux durables	52 718 293	5 404 066	2 419 347	55 703 013	16 302 228	39 400 785	III-1-7
- Immobilisations corporelles encours	1 323 859	72 778	1 308 257	88 380		88 380	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES :	106 236 494	7 583 025		113 819 519	1 500 000	112 319 519	
- Titres de participations totalement libérés	105 923 927	7 583 025		113 506 952	1 500 000	112 006 952	III-1-8
- Dépôts et cautionnements.	312 567			312 567		312 567	
TOTAL	288 849 012	22 196 161	5 030 959	306 014 213	116 537 007	189 477 206	

III-1-1 – Terrain :

Il s'agit de l'achat d'un terrain pour une valeur globale de 636 000 dinars.

III-1-2 - Constructions

Il s'agit essentiellement des travaux divers de rénovation des immeubles de rapport de la société pour 455 621 dinars.

III-1-3 - Installations techniques, matériel et outillage industriels

Le montant global des investissements s'est élevé à 4 846 939 dinars. Il s'agit de matériel de bière, de limonaderie et de divers équipements industriels, la valeur brute de matériels anciens cédés s'est élevée à 520 779 dinars.

III-1-4 - Matériel de transport et de manutention

Les acquisitions de l'année se sont élevées à 1 802 774 dinars et les cessions à 729 611 dinars.

III-1-5 - Equipements de bureaux

Les acquisitions en matériel informatique et de bureaux ont totalisé 382 133 dinars.

III-1-6 - Installations générales, agencements et aménagements

Les installations et les agencements de l'année se sont élevés à 802 002 dinars.

III-1-7 - Emballages commerciaux durables

a) Acquisitions : Les acquisitions de l'année se sont élevées à 5 404 066 dinars.

b) Casse bouteilles et destruction de casiers amortis :

- La constatation de la casse de bouteilles de l'année pour 1 433 760 dinars.
- La constatation de la cession des bouteilles pour 584 193 dinars.
- La reprise de la valeur des casiers détruits et totalement amortis pour 401 394 dinars.
- La provision pour dépréciation des bouteilles non utilisables, constatée au cours des exercices antérieurs, est de 358 827 dinars.

III-1-8 - Les immobilisations financières

Les immobilisations financières ont subi les mouvements suivants :

a) Souscription et libération au capital des sociétés suivantes :

- Souscription et libération de 12 688 actions à l'augmentation du capital (2^{ème} tranche) de la SMVDA RAOUDHA, soit 1 268 800 dinars.
- Souscription et libération de 52 200 actions à l'augmentation du capital de la S L D, soit 5 220 000 dinars.
- Achat de 9999 actions SIMCO pour 999 900 dinars.
- Souscription au capital de la SFBT Italie pour 94 325 dinars.

b) Provisions : La provision constituée pour dépréciation des titres SOTUCOLAIT et SMVDA Raoudha est de 1 500 000 dinars dont 1 000 000 de dinars en 2009.

III-2 - AUTRES ACTIFS NON COURANTS

	2009	2008
- Débiteurs divers	1 699 745	1 651 399
- Emballages à rendre	105 826	105 826
Total	1 805 571	1 757 225

III-3 - STOCKS

	2009	2008
- Matières premières	5 414 610	6 943 877
- Matières consommables	13 826 700	12 096 837
- Produits finis	4 042 280	4 214 105
- Marchandises	629 626	561 895
Total	23 913 216	23 816 714

La provision pour dépréciation des stocks, constituée au cours des exercices antérieurs, est de 257 396 dinars.

III-4 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

	2009	2008
- Clients locaux	15 898 982	15 126 538
- Clients étrangers	5 124 093	2 066 036
- Clients filiales	7 743 229	6 905 324
- Clients douteux	7 683 533	7 984 874
- Clients locataires d'immeubles	- 41 053	- 10 230
- Clients effets à recevoir	6 671 489	1 557 543
- Clients locataires de camions	248 808	265 493
Total	43 329 081	33 895 578

Au cours de l'exercice 2009, il a été :

- Constitué une provision pour créances douteuses pour 357 148 dinars,
- Opéré une reprise sur provisions antérieures pour 461 951 dinars.

Ainsi, la provision pour créances douteuses est passée de 7 714 683 dinars en 2008 à 7 609 880 dinars en 2009.

III-5 - AUTRES ACTIFS COURANTS

	2009	2008
- Etat, impôt sur les sociétés	-	543 358
- Charges payées d'avance	292 725	583 943
- Créances sur cessions titres	237 975	1 797 203
- Produits à recevoir	170 421	239 563
- Compte de régularisation	- 14 898	- 14 903
Total	686 223	3 149 164

III-6 - PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	2009	2008
- Personnel	144 731	141 932
- Douane, consignation	22 352	22 352
- Actions tunisiennes cotées (1)	1 527 991	284 005
- Actions tunisiennes non cotées (2)	2 828 450	2 881 117
- Billets de trésorerie et autres placements	2 710 000	1 000 000
Total	7 233 524	4 329 406

(1) - Il s'agit de la souscription de 70 681 actions à l'augmentation du capital de l' U I B.

(2) - Les mouvements enregistrés portent sur la cession de 586 parts sociales de sociétés civiles immobilières dont la valeur d'acquisition est de 11 720 dinars, de 3 923 actions S G C pour 19 615 dinars et de 150 actions Saint Augustin pour 21 331 dinars.

III-7 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

	2009	2008
- Effets à l'encaissement	1 113 226	2 449
- Effets à l'escompte	-	190 900
- Chèques à l'encaissement	501 167	
- Banques	25 612 959	1 432 446
- C C P	2 284	2 163
- Caisses	82 613	96 227
TOTAL	27 312 249	1 724 185

III-8 - CAPITAUX PROPRES

	2009	2008	Variation
- Capital social	56 000 000	56 000 000	
- Réserves légales	5 600 000	5 600 000	
- Réserves spéciales de réévaluation	8 708 771	8 708 771	
- Réserves pour réinvestissements exonérés	11 363 082	11 363 082	
- Subvention d'investissement	3 282 101	3 282 101	
- Amortissement subvention d'investissement	- 3 282 101	- 3 282 101	
- Résultats reportés	63 641 572	48 422 393	15 219 179
Total	145 313 425	130 094 246	15 219 179

L'évolution de 15 219 179 dinars provient de la reprise de 48 422 393 dinars des résultats reportées de 2007 et l'affectation de 63 641 572 dinars en 2008 et ce, conformément à l'affectation partielle du bénéfice de l'exercice 2008 décidée par la deuxième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 04 Juin 2009.

III-9 – EMPRUNTS

Institutions financières	Moyen terme	Court terme
- BIAT CMT 720	589 844	130 156
- BIAT CMT 3200	2 624 628	575 372
- BT CMT 2500	2 500 000	-
- BT CMT 4615	4 615 000	-
- ATTIJARI BANK CMT 1000	1 000 000	-
- ATTIJARI BANK CMT 2 710	2 220 831	489 169
- ATB CMT 2 690	2 152 000	538 000
- UBCI CMT 785	628 000	157 000
-TUNISIE LEASING	72 304	33 027
Total	16 402 607	1 922 724 (M1)

(M1) : Il s'agit des échéances en principal de l'exercice 2010 qui figurent dans la rubrique « Concours bancaires et autres passifs financiers ».

III- 10 - AUTRES PASSIFS FINANCIERS

	2009	2008
Emballages divers consignés	29 939 695	28 609 481
Total	29 939 695	28 609 481

Il s'agit de casiers, de bouteilles, de fûts et de palettes consignés chez la clientèle.

III-11 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	2009	2008
Provisions diverses	1 334 433	1 334 433

III-12 - FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

	2009	2008	Notes
- Fournisseurs locaux	1 453 891	2 484 130	III-12-1
- Fournisseurs locaux, factures non parvenues	256 446	321 075	
- Fournisseurs étrangers	2 152 839	2 332 331	III-12-2
- Fournisseurs, Effets à payer	4 114 696	2 557 292	
- Fournisseurs, filiales	584 912	249 795	
Total	8 562 784	7 944 623	

III-12-1- Le solde des « Fournisseurs locaux » est le cumul des comptes créditeurs pour 3 201 571 dinars et des comptes débiteurs pour 1 747 680 dinars.

III-12-2- Le solde des « Fournisseurs étrangers » est aussi le cumul des comptes créditeurs pour 2 216 798 dinars et des comptes débiteurs pour 63 959 dinars.

III-13 - AUTRES PASSIFS COURANTS

	2009	2008	Notes
Personnel	- 70 983	- 34 437	
Etat, retenue à la source	406 026	437 711	
Etat, impôt sur les sociétés	2 375 965	-	III-13-1
Etat, TVA, DC et autres impôts	12 842 815	12 695 745	III-13-2
Dividendes et jetons de présence	803 671	730 436	
CNSS, organismes sociaux et autres créditeurs divers	1 024 572	892 782	
Charges à payer	3 003 187	2 621 584	III-13-3
Total	20 385 253	17 343 821	

III-13-1 – ETAT IMPOT SUR LES SOCIETES

Le solde de 2 375 965 dinars représente l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2009 pour 7 801 133 dinars diminué des acomptes provisionnels 2009 pour 2 614 305 et des retenues à la source pour 2 810 863 dinars.

III-13-2 - ETAT, TVA, DC ET AUTRES

Il s'agit principalement :

- De la TVA du mois de décembre 2009 pour 3 218 278 dinars.
- Du DC du mois de décembre 2009 pour 9 538 189 dinars.

III-13-3 - CHARGES A PAYER

Les charges restant dues à la clôture de l'exercice 2009 sont principalement :

- Les agios bancaires, la redevance Lowenbrau et la redevance de la poste du 4^{ème} trimestre 2009 pour 672 110 dinars,
- Des congés à payer et des primes de fin d'année pour 2 128 688 dinars.

III-14 - CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

	2009	2008
- Banques	8 098 687	3 034 634
- Echéances à moins d'un an des emprunts à moyen termes	1 922 724	-
- Crédits de financement de stock	-	3 000 000
Total	10 021 411	6 034 634

III-15 - REVENUS

	2009	2008
- Ventes de produits finis fabriqués	109 203 376	105 418 564
- Ventes de produits résiduels et d'emballages	780 920	586 571
- Travaux	7 922	36 847
- Locations	310 779	356 832
- Ventes de marchandises en l'état (1)	58 777 221	43 165 257
- Vente d'articles de stocks	9 658 499	7 508 169
- Produits des activités annexes	3 712 430	2 875 424
- R.R.R. accordés sur vente de produits finis	-1 895 420	-589 379
Total	180 555 727	159 358 285

(1) Il s'agit des produits finis achetés auprès des filiales et revendus en l'état.

III-16 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	2009	2008
- Autres revenus	438 912	141 352
- Redevances pour concession brevet, licence et marque	12 438 942	9 183 837
- Autres produits accessoires	2 908 232	2 583 866
- Reprise sur provisions liées à l'exploitation	-	700 000
- Divers profits sur exercices antérieurs	3 687	1
- Reprise sur provision pour dépréciation des créances clients	24 879	60 736
Total	15 814 652	12 669 792

III-17 - VARIATION DES STOCKS DES PRODUITS FINIS ET ENCOURS

	2009	2008
- Variation des stocks de produits finis	161 794	- 568 963
Total	161 794	- 568 963

III-18 - ACHATS DE MARCHANDISES CONSOMMES

	2009	2008
- Achats marchandises revendues en l'état	58 133 105	42 673 926
- Achats autres marchandises	1 426 588	1 582 701
- Variation des stocks de marchandises	- 67 731	- 159 883

Total	59 491 962	44 096 744
--------------	-------------------	-------------------

III-19 - ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

	2009	2008
- Achats stockés matières premières et fournitures liées	36 105 787	38 293 586
- Achats stockés matières et fournitures consommables et emballages	20 045 733	19 315 407
- Autres achats consommés	1 604	138 368
- Achats non stockés de pièces, matériels, équipements et travaux	87 363	66 085
- Achats non stockés de matières et fournitures	5 373 750	5 102 254
- Variation des stocks matières premières et fournitures liées	1 492 753	- 308 814
- Variation stocks des approvisionnements liés à l'exploitation	- 1 683 330	- 1 230 876
Total	61 423 660	61 376 010

III-20 - CHARGES DE PERSONNEL

	2009	2008
- Appointements et compléments d'appointements	9 835 846	9 165 730
- Charges sociales	2 187 120	2 011 272
Total	12 022 966	11 177 002

III-21 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	2009	2008
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	7 530 122	7 193 364
- Dotations casse bouteilles et ébréchés	1 433 760	1 612 486
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances clients	357 148	792 838
Total	9 321 030	9 598 688

III-22 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	2009	2008
- Publicité et publications	8 210 349	7 185 318
- Travaux facturés aux filiales	- 8 139 972	- 6 471 583
- Relations publiques	1 153 714	1 078 774
- Services extérieurs	4 895 629	4 118 107
- Autres services extérieurs	3 151 490	3 259 875
- Charges diverses ordinaires	4 675 591	2 475 439
- Impôts et taxes	444 039	460 460
- Divers produits sur exercices antérieurs	- 581 981	- 214 442
- Diverses charges sur exercices antérieurs	492 823	-
- Autres charges liées à l'exploitation	2 126 554	1 983 259
- Reprises sur autres charges liées à l'exploitation	- 1 983 258	- 1 878 354
Total	14 444 978	11 996 853

III-23 - CHARGES FINANCIERES

	2009	2008
- Charges d'intérêts	894 631	708 796
- Pertes de changes	410 003	595 171
- Gains de changes	- 499 777	- 264 642
- Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	1 000 000	320 000
- Divers produits financiers sur exercices antérieurs	- 5 844	- 107 667
Total	1 799 013	1 251 658

III-24 - PRODUITS DES PLACEMENTS

	2009	2008
- Revenus des titres de participations	22 003 815	21 197 778
- Revenus des titres de créances	149 608	147 827
- Intérêts des comptes courants	200 562	228 956
- Charges nettes sur cession de valeurs mobilières	-	- 799 967
- Produits nets sur cession de valeurs mobilières (1)	363 353	279 932
- Reprises sur provisions des éléments financiers	-	800 000
- Divers produits de placements sur exercices antérieurs	-	-

Total	22 717 338	21 854 526
--------------	-------------------	-------------------

(1) : La plus-value de la vente d'une partie des parts sociales dans des sociétés civiles immobilières pour 203 980 dinars.

III-25 - AUTRES GAINS ORDINAIRES

	2009	2008
- Produits nets sur cessions d'immobilisations corporelles (1)	1 135 342	213 993
- Divers autres produits et profits de l'exercice	57 324	94 534
- Divers produits et profits des exercices antérieurs	172 265	114 447
Total	1 364 931	422 974

(1) : Il s'agit essentiellement de la plus value sur la cession d'un immeuble de rapport pour 672 700 dinars.

III-26 - AUTRES PERTES ORDINAIRES

	2009	2008
- Autres diverses charges ordinaires	105 495	46 840
- Amendes et pénalités	10 847	5 849
Total	116 342	52 689

IV - NOTES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2009

Pour la détermination de la variation de la trésorerie, la Société a choisi le modèle autorisé pour la présentation des flux de trésorerie et ce conformément à la norme comptable générale.

Les différentes variations sont les suivantes :

1 / Les flux provenant de l'exploitation ayant dégagé un excédent de 35 633 688 dinars sont retracés par les variations des postes du bilan et l'ajustement du résultat de l'exercice par les dotations aux amortissements et aux provisions, la casse de bouteilles, la reprise des provision, la plus value sur cessions d'immobilisations, le transfert de charges et les dividendes encaissés.

Ces variations et ajustements se détaillent comme suite :

Libellés	2009	2008	Variations et Réajustements
Dotations aux amortissements et aux provisions	8 887 270		8 887 270
Casse de Bouteilles	1 433 760		1 433 760
Reprises sur provisions	- 24 879		- 24 879
Variation des stocks de produits finis	4 042 280	4 214 105	171 825
Variation des stocks de matières premières	5 414 610	6 943 877	1 529 267
Variation des stocks de matières consommables	13 826 700	12 096 837	- 1 729 863
Variation des stocks de marchandises	629 626	561 895	- 67 731
			- 96 502
Variation des clients et comptes rattachés	43 329 082	33 895 578	- 9 433 504
Variation des emballages consignés	- 29 939 695	- 28 609 481	1 330 214
			- 8 103 290
Variation des autres actifs non courants	1 805 571	1 757 225	- 48 346
Variation des autres actifs courants	686 223	3 149 164	2 462 941
Variation des placements et autres actifs financiers	7 233 524	4 329 406	- 2 904 118
			- 489 523
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	8 562 782	7 944 623	618 160
Variation des autres passifs courants	20 385 253	17 343 821	3 041 432
			3 659 592
Plus value sur cession des immobilisations corporelles	1 135 342		- 1 135 342
Plus value sur cession des titres de placement	363 353		- 363 353
Moins value sur cession des immobilisations financières			
Encaissements dividendes	22 003 814		- 22 003 814
Production d'immobilisations corporelles	60 417		- 60 417
Total des variations et des réajustements			- 18 296 498
RESULTAT DE L'EXERCICE			+ 53 930 186
VARIATION 1			+ 35 633 688

2 / Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ont dégagé un excédent de 5 993 858 dinars provenant de ce qui suit :

- Encaissement du produit de la cession des immobilisations corporelles pour : 1 455 145 dinars.
- Décaissement pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles : 11 431 455 dinars.
- Encaissement des revenus des titres de participation (dividendes et jetons) : 22 003 815 dinars.
- Décaissement pour la souscription au capital social des sociétés suivantes pour : 7 583 025 dinars détaillés comme suite :
 - Souscription et libération à l'augmentation du capital de la S L D pour 5 220 000 dinars,
 - Souscription et libération à l'augmentation du capital de la SMVDA RAOUDHA pour 1 268 800 dinars,
 - Souscription au capital de la SFBT Italie pour 94 325 dinars.
 - Achat de 9999 actions SIMCO pour 999 900 dinars.
 - Encaissement de 1 549 378 représentant le produit de la cession des actions MARWA.

VARIATION 2 : 5 993 858 dinars.

3 / La trésorerie liée aux activités de financement a dégagé un déficit de 21 103 536 dinars détaillé comme suite :

- Décaissements des dividendes et autres distributions Pour : 33 821 765 dinars détaillés comme suite :
 - Dividendes relatifs à l'exercice 2008 33 524 131 dinars,
 - Autres distributions 297 634 dinars.
- Encaissement provenant des emprunts bancaires 18 256 195 dinars
- Remboursement d'emprunts pour financement de stock pour 12 500 000 dinars
- Encaissement d'emprunt pour financement de stock pour 9 500 000 dinars
- Décaissement pour souscription de billets de trésorerie pour ... 42 050 000 dinars
- Encaissement pour rachat de billets de trésorerie pour 43 050 000 dinars
- Encaissement pour cession de titres déplacement pour 416 019 dinars
- Décaissement pour placement marché monétaire pour 2 710 000 dinars
- Décaissement pour souscription et libération des titres
de placement pour 1 243 985 dinars ;

VARIATION 3 : 21 103 536 dinars.

**Rapport général des commissaires aux comptes
sur les états financiers clos au 31 décembre 2009**

Messieurs les actionnaires de la Société Frigorifique & Brasserie de Tunis

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Frigorifique & Brasserie de Tunis, comprenant le bilan au 31 décembre 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les notes aux états financiers.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 199.243.611 dinars y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 53.930.186 dinars.

I- Responsabilité des organes de gestion dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément à la loi relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

II- Responsabilité des commissaires aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration de votre société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser

l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

III- Opinion

Nous certifions que les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de la Société Frigorifique & Brasserie de Tunis au 31 décembre 2009, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

IV- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'observations significatives à formuler sur le système de contrôle interne de la société.

Tunis, le 2 avril 2010

*M.T.B.F. membre de
PricewaterhouseCoopers*

*Cabinet Ali LAHMAR membre de
Kreston International*

Ahmed BELAIFA

Ali LAHMAR

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues aux articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales

Messieurs les actionnaires de la Société Frigorifique & Brasserie de Tunis

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 :

- Deux conventions par lesquelles la SEABG et la SGBIA paient à la SFBT une redevance de 10% sur leurs chiffres d'affaires HT pour les produits Celtia, Stella et Extra Dry, soit une redevance pour 2009 de 12.106.120,309 dinars.
- Deux conventions par lesquelles la SEABG et la SGBIA paient à la SFBT une redevance fixe de 20,350 dinars par hectolitre de Lowenbrau vendu, soit une redevance pour 2009 de 71.800,629 dinars.
- Deux conventions par lesquelles la SEABG et la SGBIA paient à la SFBT une redevance fixe de 20,350 dinars par hectolitre de Beck's vendu, soit une redevance pour 2009 de 261.021,277 dinars.
- L'acquisition auprès des filiales du Groupe de 9.999 actions SIMCO pour un montant de 999.900 dinars.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009. Elles concernent :

- Un contrat de sous-location de bâtiments industriels, sis à la Cherguia, destinés au stockage, en faveur de la SEABG.
- Un contrat avec la SNB par lequel cette dernière sous-loue une ligne d'embouteillage de bouteilles en verre pour un loyer annuel de 150.000 dinars hors taxes.
- Une convention par laquelle la SFBT donne en gérance libre à la SBT le dépôt de Djerba, à partir du premier septembre 1995, moyennant un loyer annuel de 14.400 dinars hors taxes.
- Des conventions d'assistance administrative et technique par la SFBT à ses filiales moyennant une rémunération en fonction de leurs chiffres d'affaires hors taxes. Cette rémunération s'élève à 2.908.231,695 dinars en 2009.
- Une convention d'assistance informatique avec la SIT. La rémunération est fixée à 100.000 dinars hors taxes.
- Un contrat de portage de 1.500.000 dinars, remboursables en cinq ans, en faveur des Etablissement ABDENADHER SARL et ce, au titre de la souscription au capital de la Société AGROMED pour 15.000 actions au nominal de 100 dinars chacune.
- Des conventions conclues avec la SBT, la SGBIA, la STBG, la SNB, la STBO et la SEABG ayant pour objet l'octroi de ristournes à la SFBT sur les produits achetés par cette dernière et exportés. Elles sont de 2.206.880,441 dinars hors taxes en 2009.
- Un contrat avec la SNB concernant la contribution de cette dernière au budget publicitaire et dont les modalités ont été revues en 2009.

Par ailleurs, certaines opérations courantes d'achats et de cessions d'emballages, de matières premières, de matières consommables, de produits finis et d'autres produits nécessaires à l'exploitation ont été réalisées au cours du présent exercice entre la société mère (la SFBT) et ses filiales et ce, dans des conditions normales.

C- Rémunération des dirigeants

Les rémunérations des dirigeants sont fixées par décision du conseil d'administration et aucune convention n'est établie entre les dirigeants et la société. Les éléments de rémunérations des dirigeants sont définis comme suit:

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'assemblée générale. En 2009, le montant des jetons de présence alloué aux administrateurs s'est élevé à 220.000 dinars au titre de la SFBT et 319.900 dinars au titre des filiales.
- La rémunération des membres permanents du comité d'audit est déterminée par le conseil d'administration et soumise à l'approbation de l'assemblée générale. En 2009, le montant alloué aux membres du comité d'audit s'est élevé à 80.000 dinars.
- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décision du conseil d'administration du 24 septembre 1990. Elle est composée :
 1. d'un salaire annuel de 76.800 dinars payable sur 16 mois,
 2. d'une prime de bilan fixée en 1988 à trois mois de salaire indexée depuis sur la variation du résultat de la SFBT avant réinvestissement et impôt sur les sociétés. Cette prime de 6.681,000 dinars en 1988 est passée à 183.022,750 dinars en 2009 du fait de cette indexation,
 3. d'une prime d'intéressement sur les résultats des filiales avant réinvestissement et impôt sur les sociétés (SEABG, STBG, SGBIA, STBO, STBN, SLD, SOTUCOLAIT, SMVDA RAOUDHA et SOCOLAIT). Par ailleurs la STPP, SPDIT, SINDT, SBT Medenine, SOSTEM, SNB et les petites filiales ont été exclues volontairement par la direction générale de l'assiette de cette prime. Cette indemnité est passée de 24.076,000 dinars en 1990 à 187.106,000 dinars en 2009.
- La rémunération du Directeur Général-Adjoint a été fixée par décision du conseil d'administration du 24 septembre 1990. Elle est composée :
 1. d'un salaire annuel de 62.400 dinars payable sur 16 mois,
 2. d'une prime de bilan fixée en 1988 à trois mois de salaire indexée depuis sur la variation du résultat de la SFBT avant réinvestissement et impôt sur les sociétés. Cette prime de 4.912,000 dinars en 1988 est passée à 134.550,220 dinars en 2009 du fait de cette indexation,
 3. d'une prime d'intéressement sur les résultats des filiales avant réinvestissement et impôt sur les sociétés (SEABG, STBG, SGBIA, STBO, STBN, SLD, SOTUCOLAIT, SMVDA RAOUDHA et SOCOLAIT). Par ailleurs la STPP, SPDIT, SINDT, SBT Medenine, SOSTEM, SNB et les petites filiales ont été exclues volontairement par la direction générale de l'assiette de cette prime. Cette indemnité est passée de 17.834,075 dinars en 1990 à 100.749,000 dinars en 2009.
- Le Président Directeur Général et le Directeur Général-Adjoint bénéficient des avantages en nature liés à leur fonction (eau, électricité, téléphone, voiture et charges connexes).

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 2 avril 2010

*M.T.B.F. membre de
PricewaterhouseCoopers*

*Cabinet Ali LAHMAR membre de
Kreston International*

Ahmed BELAIFA

Ali LAHMAR

2010 AS 234